

**Michel SCHOOPYANS**

Professeur émérite de l'Université de Louvain

**Bioéthique et population :**  
**Le choix de la vie**

*Préface de*

Gérard-François DUMONT

Professeur à la Sorbonne

Paris

1994

*La nécessité seule  
doit faire entreprendre la guerre ;  
il ne faut livrer les combats  
que lorsqu'on ne saurait faire la guerre  
autrement.*

**SUN TSÉ**

## Préface

# **Un livre à dévorer d'urgence pour aimer la vie**

Quelle éthique de l'homme est-elle reconnue à l'heure où les techniques biomédicales progressent rapidement ? Que faut-il penser de l'évolution de la population mondiale ? Ces deux questions fondamentales pour comprendre notre temps sont étroitement liées. Car ceux qui s'inquiètent du nombre des hommes en viennent à accepter des procédés a-humains, pour ne pas dire inhumains.

Michel Schooyans, Professeur à l'Université de Louvain, a le grand mérite de décrypter pour nous les fils complexes qui permettent de comprendre le réel. Il le fait avec une sorte de génie de la pédagogie qui lui permet de mettre à la portée de tout un chacun des thèmes éminemment complexes. En effet, face aux questions démographiques, le citoyen pourrait se dire qu'il ne peut rien y comprendre et que de toute façon, il y a des experts pour s'en occuper. De même, face aux problèmes de bioéthique, il pourrait se dire qu'il n'en a aucune idée, qu'il ne comprend rien à ces questions embrouillées, qu'il n'a donc pas à s'en mêler puisqu'il y a par ailleurs des comités d'éthique pour trancher.

Or justement, dès que l'homme abandonne à d'autres sa liberté d'être et de penser, il ouvre la voie à une dérive totalitaire qui pourrait à la longue mener à la disparition de l'ensemble de l'humanité.

Michel Schooyans lui permet de reprendre l'exercice de sa mission d'homme, être doué de liberté, en lui apportant une pédagogie sur le thème de *Bioéthique et population*, titre de son livre. L'auteur procède pour cela par un jeu de questions-réponses. Chacune des 146 questions reçoit une réponse synthétique d'environ une page et demie. La qualité du livre est encore rehaussée par le classement très judicieux des matières traitées. Michel Schooyans aborde ainsi successivement « l'enfant non né », « la femme », « le viol », « l'euthanasie », « le corps », ... sans oublier d'examiner le point de vue politique et le rôle discuté de certaines organisations internationales. Des indications bibliographiques ouvrent d'autres voies au lecteur qui souhaite approfondir un point particulier. Un index thématique permet de retrouver les développements concernant tel ou tel mot-clé.

Le procédé de présentation du livre rend pratiquement impossible d'en établir un résumé, car on sent que chaque réponse courte est la synthèse de nombreuses années de travail, de réflexion et de rencontres.

Néanmoins, quelques éclairages méritent d'être précisés. Par exemple, lorsque Michel Schooyans montre comment l'homme doit savoir dire non, doit savoir s'opposer aux consensus faux. « On ne se rend pas davantage compte », écrit-il, « que ce qui nous a sauvé du nazisme, c'est que des résistants ont désobéi à des lois parce qu'iniques » (q. 75). Aujourd'hui encore, la loi qui est imposée par le pouvoir d'une majorité électorale n'est pas forcément juste si elle est contraire au cœur de l'homme. La démocratie n'est donc pas le pouvoir exercé par ceux qui sont quantitativement - ou par l'exercice de lois trop habiles - majoritaires, mais n'existe que dans une société où règne « le droit de tout homme à vivre, et à vivre dans la dignité ». Il en résulte que certaines politiques – et notamment certaines politiques démographiques - mises en place dans des pays considérés comme démocratiques ou imposées à l'étranger par des pays semblables, sont en fait profondément anti-démocratiques.

Elles se fondent d'ailleurs sur des idées erronées : Michel Schooyans montre que, contrairement à ce qui est souvent entendu dans les médias, les risques de vieillissement, voire « d'implosion démographique » sont nettement plus réels que la crainte de la « bombe démographique », formulation qui confond les effets et les causes, et qui ne correspond pas aux réalités scientifiques.

En définitive, Michel Schooyans expose de façon magistrale qu'il est du devoir de l'homme de promouvoir le respect de la vie. Aucun argument soulevé pour justifier de freiner cette règle n'est tenable, que cet argument soit économique, social, factuel ou bien moral, politique ou philosophique. *Bioéthique et population* nous livre tout ce qui justifie d'appeler l'homme à tout simplement aimer et défendre la vie.

Gérard-François Dumont  
Professeur à la Sorbonne

## Présentation

Le problème majeur du XIX<sup>e</sup> siècle, aux plans moral, social, économique et politique, a été la misère imméritée de la classe ouvrière, auquel il faut rattacher l'exploitation coloniale<sup>1</sup>. Le problème majeur de notre temps, aux plans moral, social, économique et politique, est plus grave encore que celui du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du mépris immérité dont la vie humaine est victime partout dans le monde.

Ce problème a été nettement posé dès la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Mais sa gravité extrême apparaît surtout depuis que l'on assiste à une campagne mondiale visant non seulement à tarir les sources de la vie par la banalisation de la stérilisation, mais aussi à légaliser l'avortement et sans doute, bientôt, l'euthanasie.

Cette mainmise sur la vie est présentée comme la seule solution satisfaisante dans toute une série de cas douloureux ou dramatiques. Cependant, comme l'expérience le confirme, cette mainmise soulève des problèmes plus nombreux et plus complexes que ceux qu'elle prétend résoudre.

Parmi d'autres, les troubles qui ont eu lieu dans la région du Chiapas, au Sud du Mexique, dès le début de l'année 1994, devraient faire tomber les œillères les plus opaques. Ces événements ont leur cause profonde dans l'injustice et les inégalités dont prennent conscience les Indiens de la région de San Cristóbal de Las Casas. Et si les mêmes causes risquent de produire les mêmes effets, il faut se hâter de prévenir de telles flambées en remédiant aux injustices et aux inégalités. Les campagnes internationales de stérilisations et d'avortements révèlent, chez ceux qui les patronnent, un refus de remédier à ces injustices et à ces inégalités. Lorsque les victimes en prendront conscience, la révolte s'étendra comme une traînée de poudre et rien ne pourra en juguler la violence.

On est frappé, d'autre part, de voir combien l'administration du président Clinton a été soucieuse, après l'implosion du bloc soviétique, de prévenir l'émergence d'un ennemi actuel ou simplement potentiel. L'effondrement démographique, qui frappe l'ensemble de l'Europe occidentale - et auquel l'avortement libéralisé n'est évidemment pas étranger - a de quoi réjouir les appétits impériaux de la métropole d'outre-Atlantique. Les enfants à naître en Europe sont soumis à un programme de destruction

---

<sup>1</sup> Cf. *Evangelium vitae*, 5.

avant même qu'ils puissent émerger comme rivaux d'une Amérique obsédée par sa sécurité et par son expansion.

Nous avons discuté ces problèmes en détail dans deux ouvrages publiés en 1991 : *L'enjeu politique de l'avortement* et *La dérive totalitaire du libéralisme*, auxquels nous nous référerons fréquemment (*cf. indications de lecture*). Dans le prolongement de ces deux livres, nous proposons ici un argumentaire, destiné spécialement à tous ceux qui ont besoin d'un instrument pratique en vue des débats auxquels ils participent. Même si certaines données datent de l'année de la publication (1994), nous pensons que cet ouvrage pourra encore rendre service.

Nous allons donc examiner ici en termes simples quelques-uns des arguments le plus souvent avancés dans les discussions à propos du respect de la vie. Ces discussions émergent à des questions fondamentales de bioéthique, mais elles seront envisagées à la lumière des phénomènes démographiques actuels. Cet examen nous entraînera donc bien au-delà des tenants et des aboutissants de la libéralisation de l'avortement...

M. S.

## Indications de lecture

- A quelques exceptions près, le texte *pro manuscripto* que voici est celui publié au Sarment/Fayard, Paris, 1994.
- Nous abrègerons dorénavant, en notes de bas de page :
  - par EPA :  
*L'enjeu politique de l'avortement*,  
(Paris, Éditions de l'Œil, 1991)
  - par DTL :  
*La dérive totalitaire du libéralisme*,  
(Paris, Éditions Universitaires, 1991)
- EV, entre crochets dans le texte, renverra à l'encyclique *Evangelium vitae* (1995).
- Dans le corps du texte, le lecteur trouvera souvent l'indication « cf. + numéro) » : il pourra se reporter ainsi à une autre question qui complète le sujet traité.  
*Exemple* : dans la réponse à la question n° 1, (cf. 59) signifie que le lecteur trouvera à la question n° 59 un complément à la réponse n° 1.
- De la même manière, les deux index (des noms propres et thématique) renvoient aux *numéros des questions*.

## Chapitre premier

# **Introduction**

### **1. En matière d'avortement, les chrétiens ne veulent-ils pas imposer leur morale aux autres ?**

Les chrétiens n'ont pas le monopole de la défense de la vie humaine [EV, 91 b]. Le respect de toute vie humaine est un précepte fondamental de morale universelle proclamé dans toutes les grandes civilisations, et c'est le tissu de toute société démocratique<sup>1</sup>. Si ce droit à la vie n'est pas respecté et protégé, tous les autres droits sont menacés (cf. 59). L'exercice de la liberté requiert le respect du droit à la vie. En Belgique, par exemple, la loi de 1867 réprimant l'avortement a été votée sous un gouvernement libéral homogène ; les chrétiens étaient à ce moment dans l'opposition<sup>2</sup>.

### **2. A-t-on des données sur le nombre d'avortements dans le monde ?**

Les données à ce sujet sont plus nombreuses actuellement qu'il y a vingt ans, mais elles doivent toujours être accueillies avec circonspection. Cela tient d'abord à la difficulté de les collecter. En outre, selon les thèses à démontrer, ces données sont gonflées ou diminuées. De toute façon, elles sont jusqu'à un certain point invérifiables.

Selon les données de l'Organisation mondiale de la Santé (1990), il y aurait actuellement entre 40 et 60 millions d'avortements par an dans le monde<sup>3</sup>. Même si ces chiffres sont sujets à caution, ils doivent faire réfléchir.

---

<sup>1</sup> A propos de la démocratie et de la « règle d'or », voir EPA, pp. 99 s. ; n° 19 ; 112 ; 198 et le chapitre IV.

<sup>2</sup> Cf. EPA, p. 59, n° 4.

<sup>3</sup> Cf. DTL, p. 75. Voir les trois volumes préparés par le Department of Economic and Social Development de l'O.N.U., *Abortion Policies : A Global Review*, United Nations, New York, 1992.

Sur le cas de la France, voir entre autres les publications de l'Association pour la recherche et l'information démographique (APRD), 191, rue Saint-Jacques, 75006 Paris. Cf. en particulier le dossier collectif *L'enjeu démographique*, 1981, spécialement pp. 43 s. La même association a publié en 1979 un *Dossier avortement : les vrais chiffres*, avec une introduction de Gérard-François DUMONT sur « le devoir d'informer » (pp. 2 s.). Le célèbre démographe a également publié deux articles sur ce problème : « Le nombre véritable des avortements. On ne doit pas déroger à la vérité des chiffres », dans *La Croix-l'Événement* des

Quarante millions, c'est le nombre approximatif des morts de la Seconde Guerre mondiale. Quarante millions d'avortements par an, c'est une hécatombe sans précédent dans l'histoire. C'est à la fois un désastre démographique et un désastre moral.

---

3 et 4 mars 1991 ; et « Avortement : le refus de voir », dans *L'Homme Nouveau* du 18 avril 1993.

Sur le cas de l'Angleterre, voir l'étude de R. Whelan, citée à la question 41, note 3.

## Chapitre 2

# ***L'enfant non né***

### **3. *L'enfant non né est-il un être humain ?***

Même les lois qui libéralisent l'avortement commencent par proclamer le caractère humain de l'être qu'elles autorisent cependant à tuer dans certains cas. L'article 1 de la loi Veil-Pelletier, en France, est d'une incohérence typique à cet égard : « La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. Il ne saurait être porté atteinte à ce principe qu'en cas de nécessité selon les conditions définies par la présente loi.<sup>1</sup> » Ce procédé est parfois appelé « tactique de la dérogation » : on énonce un principe indiscutable pour aussitôt énumérer des conditions ou circonstances où la loi définit qu'il ne s'applique pas (cf. 31, 61, 65). Ce procédé se retrouve régulièrement dans les projets et propositions de loi concernant l'euthanasie. [EV, 4 a, 18 d, 101 d]

Dans le cas de l'enfant conçu, c'est justement *parce qu'il* est un être humain qu'on veut l'empêcher de naître. On sait que l'être qui s'annonce sera bientôt un bébé, puis un adolescent et un adulte. C'est *parce qu'il* est promis à être un bébé, un adolescent, un adulte qu'on le supprime.

### **4. *Pourquoi certains partisans de l'avortement ont-ils mis en doute le caractère humain de l'enfant non né ?***

Les hommes ont mis en doute le caractère humain de certains êtres chaque fois qu'ils cherchaient des arguments pour exploiter leurs semblables ou pour les exterminer<sup>2</sup>.

Dans l'Antiquité, les esclaves étaient considérés comme des choses, et les barbares comme des hommes de seconde catégorie<sup>3</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, certains conquérants voyaient dans les Indiens des « bêtes à apparence humaine ». Les nazis considéraient que certains hommes étaient des « non-hommes », des Unmenschen. À ces classifications arbitraires, dictées par les

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 48, 53.

<sup>2</sup> Sur le caractère humain de l'enfant non né, voir Jérôme LEJEUNE, *L'enceinte concentrationnaire*, Paris, Éd. Le Sarmant-Fayard 1990.

<sup>3</sup> Cf. DTL, p. 173.

maîtres, correspondaient des discriminations réelles et celles-ci, à leur tour, « légitimaient » l'exploitation ou l'extermination (cf. 32). [EV, 60]

### **5. Les progrès de la biologie permettent-ils de mettre en doute le caractère humain de l'enfant avant sa naissance ?**

En médecine vétérinaire, personne ne se demande si un embryon de chien est animé d'une vie féline, ovine ou bovine.

Le produit de la procréation humaine est un être humain, Le caractère humain de l'embryon issu de la rencontre d'un homme et d'une femme n'a été mis en discussion que par ceux qui voulaient se fabriquer des prémisses pour « justifier » l'avortement ou des expériences sur les embryons (cf. 69). [EV, 63]

Il est d'ailleurs significatif et révélateur que certains partisans de la « fivete » se disent moralement préoccupés par le sort des embryons restant *in vitro* et non transplantés *in vivo*<sup>1</sup>.

### **6. L'avortement se justifie-t-il lorsque l'enfant qui s'annonce n'est pas désiré ?**

a) Nous ne disposons d'aucun critère pour dire si un enfant désiré sera heureux ou si un enfant non désiré sera mal aimé ou malheureux. Il ne manque pas d'enfants imprévus qui sont bien-aimés ; il ne manque pas d'enfants désirés qui sont malheureux. Les bourreaux d'enfants *désirent* avoir des enfants.

De plus, il faut remarquer que, même s'il a été désiré, l'enfant qui survient fait *toujours* courir un risque, et même d'innombrables risques, à ses parents et à la société. On ne saurait davantage oublier qu'un enfant désiré avant sa naissance peut être perçu comme indésirable une fois né, soit à cause de son évolution (délinquance par exemple), soit à cause de l'évolution de ses parents (mésentente par exemple). Une éducation à l'accueil s'impose donc.

b) Ajoutons qu'en quelques mois de grossesse, la psychologie de la mère passe presque toujours de la contrariété à l'acceptation, et de

---

<sup>1</sup> Nous avons examiné les problèmes moraux posés par la fivete dans *Maitrise de la vie, domination des hommes*, Paris, Éd. Lethielleux, 1986 ; voir spécialement pp. 53-100. Voir aussi Dr Philippe GAUER, *Le choix de l'amour. Diagnostic anténatal*, Paris, Éd. Téqui, 1989. Benoît Bayle a consacré sa thèse de Doctorat en Médecine (Faculté de Médecine Cochin Port-Royal, Paris, 1992) à *La destruction de l'embryon humain dans la société contemporaine*. Après avoir passé en revue l'avortement, le stérilet, la contraception, la stérilisation féminine, la procréation médicalement assistée, l'auteur s'interroge sur « la société embryocide » et propose une « contre-révolution sexuelle » basée sur le respect de l'embryon humain.

l'acceptation à l'amour. Le désir d'enfant ne se fige pas stade où il prend forme au début de la grossesse ; il progresse, il mûrit. Nous n'avons probablement pas tous été désirés ; mais nous sommes sûrs d'avoir été accueillis.

En outre, la structure naturelle d'accueil, pour l'enfant, c'est le *couple uni*, où deux êtres humains constituent une *famille*, c'est-à-dire forment un projet qui comporte durée, fidélité, confiance, pour faire face, ensemble, à l'imprévu (cf. 63). Tout un climat doit être développé dans la société, qui, trop souvent, dissuade les couples de projeter et de procréer, ou qui culpabilise ceux qui ont des enfants.

### **7. L'enfant désiré n'est-il pas le fruit de la parenté responsable ?**

La seule parenté digne de l'homme est la parenté responsable (cf. 121). Personne ne le conteste. Une certaine planification des naissances s'impose donc à tous les couples. Mais que signifie cette planification ? S'agit-il de maîtriser totalement la fécondité, par tous les moyens : contraception radicale, avortement de rattrapage, stérilisation, euthanasie des enfants handicapés ?

En fait, si on admet qu'on peut éliminer tous les indésirés, la société humaine se détruit. Si on n'admet pas la présence des autres avec leurs différences, la vie en société devient infernale, selon la définition de Sartre : « L'enfer, c'est les autres<sup>1</sup>. »

### **8. Face aux techniques de procréation médicalement assistée, n'est-il pas normal que les parents exigent un enfant de qualité parfaite ?**

C'est la même logique qui pousse à n'accueillir l'enfant que s'il est désiré et à ne vouloir un enfant que s'il est de « qualité parfaite ». Dans les deux cas, l'enfant n'est pas voulu pour lui-même ; il n'est voulu que *pour autant* qu'il satisfasse le désir du couple. S'il n'est pas désiré, l'annonce de son arrivée contrecarre le vœu du couple. S'il n'est pas parfait, l'enfant annoncé ne répond pas à l'expectative du couple (cf. 122).

Dans les deux cas, la vie de l'enfant est en sursis : sa vie et sa mort sont à l'entière discrétion de ceux qui le désirent.

---

<sup>1</sup> *Huis clos*.

### **9. Comment le désir d'un enfant de qualité conduit-il à l'avortement ?**

Lorsqu'on pose en principe qu'un être peut être admis à l'existence *parce qu'il* est objet de désir, on pose nécessairement qu'un être peut être privé de l'existence *parce qu'il* n'est pas objet de désir.

L'enfant non désiré peut être éliminé au seul motif qu'il est non désiré. L'enfant non conforme aux qualités que l'on requiert peut aussi être éliminé au seul motif qu'il ne présente pas les qualités qu'on requiert de lui.

C'est ce qui explique que les « indications » de l'avortement ont tendance à se diversifier et à se multiplier. La multiplication des indications « eugéniques » ou « orthogéniques » d'avortement sont le corollaire d'une vision réduisant l'enfant à un objet de désir.

### **10. Nous sommes devenus sensibles à la qualité de la vie. Beaucoup d'enfants conçus seront malheureux et n'auront pas une vie de qualité. L'avortement prévient ce problème et le résout.**

a) On peut avoir quelques raisons de penser que le contexte dans lequel il vivra n'est pas favorable au bonheur de tel enfant à naître. Face à cette interrogation, on peut se demander quelle est la solution *la plus humaine* : le supprimer ou s'efforcer de lui créer de meilleures conditions d'existence ?

b) La proposition examinée part du présupposé suivant : *la vie ne vaut la peine d'être vécue qu'à partir d'un certain seuil de qualité*. Il est évident que nous sommes ici dans le domaine du subjectif intégral<sup>1</sup>. Qu'est-ce que cette qualité de la vie, et où ce seuil se situe-t-il ? On conviendra que ce qui fait le bonheur de l'un ne fait pas celui de l'autre, et que Pierre arrive à sourire là où Paul pense au suicide.

c) S'il est légitime de tuer un être humain parce qu'il risque d'être tellement pauvre que vie ne vaudrait plus d'être vécue, alors il est légitime aussi de tuer tous ceux qui, d'ores et déjà, meurent de faim. Personne n'oserait évidemment soutenir cette conséquence, pourtant rigoureuse. Le vice du raisonnement apparaît ainsi au grand jour : *la solution de la pauvreté n'est pas de supprimer le pauvre mais de partager avec lui* (cf. 136).

d) Notre société n'a jamais été aussi riche. Il suffirait d'une politique d'aide à la maternité bien pensée, bien appliquée, bien contrôlée pour que

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, chapitre IX.

tout enfant dispose à sa naissance du minimum matériel indispensable pour lui assurer une existence digne.

**11. Au nom du droit à la qualité de la vie, ne doit-on pas refuser la vie à un être promis à la souffrance ou à un handicap ?**

La plus grande menace qui pèse sur la santé, c'est la menace de perdre la vie. Il ne faut pas identifier la *vie* humaine et la *qualité de la vie* humaine (cf. 23). Ces deux notions ne se trouvent pas sur le même plan, un peu comme ne se trouvent pas sur le même plan la démocratie et les qualités (ou les défauts) de la démocratie. On est en régime démocratique ou on est, par exemple, en régime totalitaire. Le fait qu'on soit en régime démocratique n'empêche pas que ce régime comporte des défauts. Ces défauts, il faut les combattre, mais le pire moyen de les combattre serait de détruire la démocratie (cf. 40, 59). On rejoint ici la question examinée au n° 42.

De même, si un enfant est handicapé ou un vieillard grabataire, ils vivent toujours une existence humaine. Leur infirmité n'apporte aucune modification intrinsèque à cette donnée de base. [EV, 63 d]

Cela signifie que les droits de l'homme sont inhérents à l'être humain *parce qu'il vit une existence humaine*. Ce caractère humain est nettement inscrit dans son corps : l'existence humaine comporte une dimension corporelle qui lui est essentielle. Parler des qualités physiques ou psychologiques de cet homme n'a de sens que relativement à cette existence. *Relativement* à signifie qu'on ne parle de qualités que *par rapport* à une existence réelle, en dépendance de celle-ci.

**12. Quand l'enfant attendu est atteint de malformation, ne vaut-il pas mieux recourir à l'avortement pour lui épargner une vie indigne de l'homme ?**

a) Cette question rejoint une question précédente (cf. 11). Face à un handicapé, quelle est la solution la plus humaine : le supprimer ou l'aider à mener la meilleure existence possible compte tenu de ses capacités (cf. 15) ? Si la mère et/ou si la famille ne se sentent pas la force d'assumer cette situation, la société doit-elle les acculer à une solution de désespoir en les laissant en porter seules le poids, ou au contraire tâcher de les aider à le faire<sup>1</sup> ?

---

<sup>1</sup> Voir le beau livre de Jérôme LEJEUNE et Geneviève POUILLON, *Maternité sans frontières*, Paris, Éd. V.A.L., 1986.

b) Ce qui est tragique, c'est que, dans certains milieux, l'enfant est ravalé à la condition d'objet de consommation : on en veut un pour se faire plaisir (cf. 37). C'est comme une vidéo ou une voiture : si « ça » plaît, on le prend ; sinon, on avorte.

L'enfant atteint de malformation est pourtant membre à part entière de l'espèce humaine ; il mérite de vivre comme tout être humain. Si on l'élimine en raison de sa malformation, on éliminera ceux qui n'ont pas la couleur de peau ou le sexe espéré. Bref, ce n'est pas l'enfant handicapé qui n'est pas souhaité ; c'est son handicap.

c) Prenons l'exemple des *trisomiques*. De quel droit décider qu'ils seront malheureux ? Si .on interroge leurs parents, l'écrasante majorité de ceux-ci disent que ces enfants sont heureux : ils passent à côté de ce qui fait problème pour les gens « normaux » ! Bien plus, la plupart de ces parents se disent heureux de leur enfant, presque toujours pris en charge par les frères et sœurs (cf. 13). On a même vu des trisomiques être cause de rapprochement de couples branlants.

On a vu aussi un enfant réduit à une *vie végétative* transformer totalement la vie de ses parents qui, l'accueillant de tout leur cœur, se dépensent à présent pour qu'aucun enfant ne soit rejeté...

d) Cette question rejoint aussi les précédentes en ce sens que l'on peut se demander ce qui fait qu'une existence est *digne de l'homme*. Certes, il y a des cas tragiques et des vies dont, à vue humaine, on a du mal à discerner la signification. Mais n'est-il pas très présomptueux de déclarer que parce que nous ne la voyons pas, cette signification est inexistante ? Cela ne relèverait-il pas d'une option intellectuelle et morale qui ne peut se justifier rationnellement jusqu'au bout ? Et puis, où mettra-t-on le seuil à partir duquel une existence est indigne de l'homme ? En France, une femme s'est entendue conseiller d'avorter parce que l'enfant qu'elle portait risquait d'être stérile !<sup>1</sup>

**13. *Le diagnostic prénatal permet de dépister les mongoliens. Devant ce progrès de la science, a-t-on le droit de laisser vivre un enfant qui sera une croix pour ses parents et dont la vie ne s'épanouira jamais ?***

Vous connaissez la célèbre basse Ruggero Raimundi ? Le 23 novembre 1989, il racontait une chose étonnante à la *Radioscopie* de Jacques Chancel<sup>2</sup>. [En dehors du théâtre, Raimundi ne chante jamais. Il ne fait

<sup>1</sup> Voir un exemple, EPA, pp. 50 s., n. 9.

<sup>2</sup> Sous le titre « Pavane pour un enfant divin », Yvonne SOMADOSSO a consacré un magnifique billet à cette émission dans *Le Soir* (Bruxelles) du 20 décembre 1989. Voir EV 14 b.

qu'une seule exception : il chante pour son quatrième fils, Rodrigo, « qui est né avec un chromosome en plus ». Or, ce petit mongolien, les Raimundi - papa, maman et les trois grands frères - l'ont accepté, accueilli. « Pour ma femme et moi, maintenant, Rodrigo est un cadeau de Dieu. Un don du ciel. Il nous a permis de découvrir des profondeurs d'âme qu'on ne soupçonnait pas en nous [...]. Des trésors que dans les circonstances normales de la vie on ne " voit " pas, parce qu'on passe à côté. » Et avec sa sensibilité d'artiste, Raimundi ajoutait : « Aujourd'hui encore, quand ils entendent le mot *mongolien*, beaucoup de gens pensent que c'est à rejeter, à ne pas faire naître, ou à mettre dans des hôpitaux, des endroits spéciaux. Je crois que c'est une erreur épouvantable. Les enfants mongoliens, il faut les garder dans le cadre familial. Il faut les aimer, les enrober d'affection. Votre amour, ils vous le rendent au centuple, à la folie ! Vous ne pouvez pas imaginer mon bonheur quand je retrouve Rodrigo et que je chante pour lui. Il est là, il me sourit, il m'embrasse à n'en plus finir. C'est indescriptible. Rodrigo est terriblement attachant. Sans doute parce qu'il se sent accepté tel qu'il est... »

## Chapitre 3

### *La femme : épouse et mère*

#### **14. *La femme n'est-elle pas maître de son corps ?***

Sauf dans les régions où subsiste l'esclavage, aucun être humain ne peut devenir la *propriété* d'un autre (cf. 34), l'objet du droit d'un autre. Or, l'enfant non né n'est pas un organe de sa mère ; il est un être unique, distinct, avec son individualité génétique propre. Cet être unique suivra une évolution originale, sans solution de continuité. La femme ne peut disposer de l'existence de cet être à la manière dont le *pater familias* romain, à un moment donné, disposait de ses enfants<sup>1</sup>.

D'où un préalable à clarifier : il faut savoir vers quelle société on veut aller, quelle société on veut promouvoir ? Veut-on une société qui accueille *tout* être humain, dès que sa présence est discernable, ou bien une société qui restaure le privilège des maîtres et même la prérogative, pour ceux-ci, de disposer de la vie d'autrui ? Ce dernier type de société reposerait sur des bases très différentes de celles qui inspirent les sociétés démocratiques (cf.17, 42) ; il y serait admis que tous les êtres humains ne sont pas également respectables. [EV, 72 b]

#### **15. *Une fois que la femme a opté pour l'avortement, ne faut-il pas respecter la décision qu'elle a prise ?***

Si j'ai devant moi quelqu'un qui vient me dire qu'il veut se suicider, je puis adopter deux attitudes. [EV, 66 a b] La première consistera à l'aider à exécuter sa décision. La seconde consistera à essayer de comprendre les problèmes qui poussent cet homme au suicide, et à l'aider à les résoudre, donc à le dissuader de se suicider. De même, face à la volonté d'avorter. Comme on s'accorde à le reconnaître, le suicide et l'avortement - ainsi que l'euthanasie - ont ceci en commun : c'est qu'ils sont toujours un échec. Or un échec, on s'efforce de l'éviter (cf. 109). [EV, 58 c]

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, p. 53.

**16. Le droit d'avorter, le droit pour les femmes de disposer librement de leur corps n'est-il pas une revendication essentielle du féminisme ?**

Le comble du « machisme », c'est que les hommes fassent main basse sur l'intelligence et la volonté des femmes en amenant celles-ci à devenir un objet de consommation sexuelle<sup>1</sup>.

a) Ce même « machisme » intériorisé par les femmes incline du reste celles-ci à désirer leur « hormonisation », leur mutilation voire leur « dématernisation », c'est-à-dire la neutralisation de leur inclination maternelle<sup>2</sup>. Déjà, dans certains milieux, il en va pour la stérilisation comme il en va, dans plusieurs pays d'Afrique ou du Moyen-Orient, pour l'excision : les femmes qui sont stérilisées finissent par montrer du doigt celles qui ne le sont pas !

b) Sous la pression du mouvement néo-malthusien, les femmes du XX<sup>e</sup> siècle ont renoncé à l'« avantage comparatif » qu'elles détenaient depuis la nuit des temps par rapport aux hommes. En effet, depuis que le monde est monde, les femmes détenaient le secret de la fécondité. Au cours de ce siècle, elles ont consenti à se dessaisir de ce privilège, à *s'en aliéner*. Elles partagent avec les hommes la conduite de leur fécondité ou même abandonnent à ceux-ci le soin de la maîtriser.

**17. Une loi qui punit l'avortement est odieuse pour la femme et méconnaît ses droits.**

Les lois réprimant l'avortement ne contestent nullement les droits de la femme, mais elles mettent en relief le droit à la vie de l'enfant conçu, droit que l'on escamote aujourd'hui. Ce qu'affirment ces lois, c'est que nul ne peut disposer de la vie d'un innocent (cf. 60). Ces lois mettent simplement en œuvre le principe général caractéristique de toute société démocratique : l'égalité de droit de tous les êtres humains quant à la vie. [EV, 72 b] Dès lors, le caractère pénal de ces lois n'est que la *conséquence* d'un droit antérieur, inaliénable, de l'enfant non né. C'est la *violation de ce droit* qui appelle et justifie une sanction pénale.

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 124-126.

<sup>2</sup> *Idem*.

**18. La démocratie n'est donc possible que moyennant un minimum de moralité politique ?**

Dans toute société, il faut que les gens sachent ce qui favorise la vie ensemble et ce qui y fait obstacle. [EV, 17 s, 70 f] La malhonnêteté fait obstacle à la vie en bonne société ; il faut en dire autant du viol. Il en va de même en ce qui concerne le meurtre, surtout lorsque la victime ne peut pas se défendre. La loi ne peut empêcher la transgression ; mais elle la sanctionne ; elle *doit* la sanctionner. Dans une société démocratique, il peut y avoir des circonstances atténuantes ou aggravantes au meurtre ou au viol, mais nul n'a le *droit* de violer, ni celui de tuer un innocent, L'avortement ne peut être considéré comme un *droit* de la femme. Ce n'est pas parce que la loi dit que le viol et le meurtre sont des crimes ou des délits que ces actions odieuses *deviennent* des crimes ou des délits. C'est parce que ces actions *sont odieuses* que la loi les punit<sup>1</sup>.

**19. La libéralisation de l'avortement ne doit-elle pas être considérée comme une étape importante dans la longue marche des femmes vers leur libération ?**

a) Avec les enfants non nés, les grandes victimes de l'avortement sont les femmes, meurtries dans leur corps et dans leur âme ; les grands bénéficiaires des avortements, ce sont les hommes et ceux qui tirent un profit financier ou autre de ces opérations<sup>2</sup>. La revendication de l'avortement libéralisé, voire libre sans plus, met dramatiquement en lumière les tendances phallogocratiques de notre société (cf. 27).

b) Cette revendication montre une fois de plus que des femmes peuvent se rendre complices objectives des hommes qui s'ingénient à les exploiter. C'est en effet par un affreux paradoxe que des femmes s'associent à cette revendication. Ce sont en effet des hommes qui, insidieusement, mettent en avant de prétendus « droits » de la femme, alors qu'ils visent, eux, à maintenir sur celle-ci leur insouciante domination.

**20. La dignité de la femme n'est-elle pas mieux honorée là où lui est reconnu le droit d'avorter ?**

La libéralisation de l'avortement marque une *régression* grave dans la quête patiente des femmes pour faire reconnaître leur dignité.

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 32 s. ; 45 s. ; 87.

<sup>2</sup> Cf. EPA, p. 41, n° 8. Sur le traumatisme de l'avortement, voir Susan M. STANFORD, *Une femme blessée*, Paris, Le Sarmant-Fayard, 1989.

Grâce à cette libéralisation :

- les hommes créent des conditions leur permettant de disposer, à leur convenance, n'importe quand, de n'importe quelle femme ;
- dans le principe même, ils se déchargent de toute responsabilité vis-à-vis de l'enfant qu'ils ont pu engendrer ;
- ils se dispensent de promouvoir des mesures améliorant la situation de la femme dans la société ;
- les femmes deviennent des objets exploitables à qui, parfois, la stérilisation est offerte - ou imposée - en prime ;
- en elles s'exacerbe un conflit, largement attisé par les médias, entre travail, consommation, loisirs, maternité.

### **21. La libéralisation de l'avortement concerne-t-elle certaines catégories particulières de femmes ?**

Des études menées en France et en Angleterre montrent que ce sont surtout les femmes seules, et en particulier les adolescentes, qui recourent à l'avortement.

a) En Angleterre, en 1978, 65 % des femmes avortées étaient célibataires, veuves, divorcées ou séparées. Le phénomène n'est pas propre à l'Angleterre ; il se retrouve en France<sup>1</sup>.

b) L'expérience montre, en particulier, combien la libéralisation de l'avortement fait des ravages parmi les *adolescentes*, livrées sans défense, dès l'aurore de leur vie de femme, à toutes les exploitations, aux dégradations et aux humiliations<sup>2</sup>. En 1978, en Angleterre, 2,6 % des femmes avortées avaient moins de 16 ans.

c) La réflexion sur la libéralisation de l'avortement révèle ainsi non seulement la *vulnérabilité* extrême de l'*enfant*, mais plus encore, la vulnérabilité extrême de la *femme* dans la société. Par voie de conséquence, apparaît la nécessité impérieuse de ne pas déconnecter, dans les discussions, la promotion *intégrale* de la femme *et* la protection de l'enfant à naître. [EV, 99 a]

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, p. 19.

<sup>2</sup> Cf. EPA, p. 19 et le chapitre XIII.

## **22. *L'avortement n'apporte-t-il pas, malgré tout, un soulagement à la détresse des femmes ?***

Mis à part le cas atterrant de femmes qui sacrifient leur enfant parce qu'elles le considèrent comme un obstacle à leur carrière, à leurs vacances ou à leurs plaisirs, les futures mères en détresse attendent qu'on les aide, et non qu'on tue leur enfant. Ce n'est d'ailleurs pas en supprimant un enfant à naître qu'on modifie la situation de détresse de la femme (cf. 28). La majorité des femmes qui se font avorter sont des femmes seules. L'enquête déjà citée, menée en Angleterre (cf. 21), révèle que 65 % des femmes ayant avorté légalement étaient célibataires. L'avortement résout-il le problème de leur solitude ? Ne l'aggrave-t-il pas, au contraire, à terme ? Il faut se rendre compte que l'avortement libéralisé décharge la société d'aider la femme en difficulté. Dans son drame, celle-ci supportera seule la déchirure de son corps et de son âme ; elle sera renvoyée plus meurtrie encore à sa solitude. Car - pour ne rien dire du remords - il y a en quelque sorte la détresse « courte », qui incline à envisager l'avortement, et la détresse « longue », qui retentit après l'avortement.

De là, des mesures à prendre, préalablement à toute autre considération, en vue d'aider les femmes en difficulté et d'assurer à ces femmes, lorsqu'elles se trouvent enceintes, un « accompagnement » discret, efficace et chaleureux. C'est ainsi qu'elles pourront mener leur grossesse à terme dans les meilleures conditions possibles, avec la perspective de confier leur enfant à des parents adoptifs, si elles le souhaitent (cf. 111, 113). Bref, un des drames du monde actuel, c'est qu'il y a trop d'enfants sans parents et trop de parents sans enfants (cf. 124).

## **23. *Lorsque la détresse de la femme est extrême, l'avortement ne peut-il, cependant, être considéré comme un moindre mal ?***

a) La morale commune et le bon sens ont pour maxime qu'entre deux maux *inévitables*, il faut choisir le moindre, et que la fin ne justifie pas les moyens, c'est-à-dire que l'on ne peut faire un mal pour qu'il en résulte un bien. Cette maxime très simple s'applique certainement ici. On ne peut tuer un enfant dans l'espoir que cela améliore la situation de sa mère ou celle de la société.

b) L'argument selon lequel il y aurait *conflit de valeurs* ne s'applique pas non plus. La vie est en effet le premier des biens, la première des valeurs qui conditionne l'accès à toutes les autres valeurs. Le droit à la vie de

l'enfant passe avant tous les droits qu'a sa mère par rapport aux autres valeurs<sup>1</sup>. [EV, 68 b]

**24. Que faire lorsque la vie de la mère et/ou celle de l'enfant sont en danger ?**

Il s'agit là d'un problème qui est devenu heureusement rarissime dans la pratique. Les questions à ce sujet sont pourtant très fréquentes. À quels principes peut-on se référer ?

a) Une intention bonne ne suffit pas à changer la valeur morale d'un acte. Plus simplement : *la fin ne justifie pas les moyens*. [EV, 63 d, 75 a] Ainsi, on ne peut pas exécuter un innocent dans le but de sauver la Patrie. Sauver la Patrie est une fin bonne, mais cette bonté de la fin ne justifie pas qu'on y sacrifie un innocent. Les circonstances ne suffisent pas davantage à changer la valeur morale d'un acte. Elles peuvent tout au plus atténuer ou aggraver la responsabilité de celui qui le pose.

b) Le principe de solution à cette question est simple : *on ne choisit pas* entre la vie de la mère et celle de l'enfant. On ne peut sacrifier une vie innocente à une autre. Cependant, en faisant tout ce que l'on peut pour sauver la mère et préserver la vie de l'enfant, celui-ci peut périr à l'occasion de l'intervention. Ce que l'on veut par-dessus tout, c'est sauver les deux, mais, en faisant tout ce qui, humainement, est possible, il se peut qu'on aboutisse à une conséquence non voulue : que l'enfant périsse.

c) Vouloir provoquer la mort, même indirectement, d'un innocent ne saurait jamais être licite même dans un but pourtant bon, par exemple sauver la mère. Il peut toutefois arriver qu'une action, même bonne, comme soigner la mère d'un cancer, puisse entraîner une conséquence malheureuse, non voulue ni désirée, en l'occurrence la mort de l'enfant que porte cette mère.

d) En résumé, il peut arriver qu'en essayant loyalement de sauver quelqu'un on fasse une victime. On est en présence d'une situation semblable lorsqu'on recherche les victimes d'un éboulement. Ce qu'on veut faire, c'est d'abord sauver tout ce qui peut l'être.

Quand on fait un acte qui a un double effet, un effet positif et un effet négatif, on ne *veut* jamais l'effet négatif, *on s'y résigne ; on ne le désire pas, on le tolère* (cf. 23).

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, les chapitres II et IV.

**25. Promouvoir la femme dans la société comporte donc de prévenir l'avortement ?**

La femme est celle qui, la première, reconnaît dans sa chair la présence d'un nouvel être humain. C'est elle qui, la première, est invitée à l'accueillir librement. C'est elle qui, la première, propose aux autres de l'accueillir, eux aussi<sup>1</sup>.

Promouvoir la dignité de la femme, c'est donc aussi remettre en valeur le rôle irremplaçable de la mère dans la société. Au lieu de culpabiliser celles qui ont des enfants, ou de se répandre en discussions byzantines sur l'existence ou la non-existence de l'instinct maternel, il faut créer des conditions où les femmes ont vraiment la possibilité d'être mères, même si elles ne veulent pas ou ne peuvent pas renoncer à leur profession.

---

<sup>1</sup> Cf. Marie HENDRICKX, « Quelle mission pour la femme ? », in *Louvain* (Louvain-la-Neuve), n° 4, avril 1989, pp. 15 et s. Voir EPA, p. 120, n° 4.

## Chapitre 4

### ***Le viol***

#### ***26. L'avortement ne se justifie-t-il pas en cas de viol ?***

Remédie-t-on à une injustice grave en commettant une injustice plus grave encore ?

La femme violée doit être mieux défendue par le pouvoir judiciaire, qui doit dissuader les candidats violeurs. D'autre part, l'avortement induit un comportement peu respectueux de la femme et par là conduit à banaliser le viol (cf. 27 s.).

#### ***27. Face au nombre de viols, la possibilité d'avorter est une sécurité pour la femme.***

En 1990, il y a eu cent mille viols aux États-Unis. Cela représente 6 % d'augmentation par rapport à l'année précédente, et 12 viols à l'heure... La libéralisation de l'avortement crée une mentalité de violence où le plus fort a le droit pour lui, et où le plus faible ne peut pas résister au plus fort. Par là, elle conduit à banaliser le viol. C'est pourquoi, d'une façon générale, cette libéralisation tend inévitablement à exposer davantage encore les femmes à l'emprise des hommes, principaux bénéficiaires de ces législations (cf. 19).

On peut aussi citer l'histoire d'une jeune femme, arrivée en Belgique sans grands moyens. Avant de quitter son pays natal, elle avait été violée. Elle s'est trouvée enceinte et a décidé de garder l'enfant. Le violeur court toujours. Or plusieurs années après, cette femme a rencontré l'homme de sa vie ; elle s'est mariée et son mari a même reconnu l'enfant dont il n'était pourtant pas le père. Depuis, ce couple heureux a eu plusieurs enfants...

#### ***28. Ne peut-on observer qu'une des causes fréquentes de l'avortement, c'est que le père ne veut pas assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant ?***

Ce fait met en relief une certaine lâcheté masculine, et la complaisance discriminatoire de la loi vis-à-vis des hommes. Du reste, plus généralement,

une des causes fréquentes de l'avortement, c'est que le père ne veut pas assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant (cf. 19, 27).

Est-ce une raison pour encourager les femmes à avorter ? La loi, qui doit protéger l'enfant, doit également protéger sa mère et toute femme. Les femmes en difficulté n'attendent pas qu'on supprime leur enfant, mais qu'on les aide (cf. 22). Par notre attitude d'accueil, nous pouvons contribuer à faire de *toute* maternité une source de grande joie.

**29. Des situations exceptionnelles, comme le sida en Afrique, ou les viols en ex-Yougoslavie, ne justifient-elles pas des mesures exceptionnelles ?**

Il en va en matière de viol un peu comme en matière de sida. La lutte contre le *sida*, avec sa publicité tous azimuts pour le préservatif, sert d'autres causes que celle de la santé<sup>1</sup>. [EV, 88 c] Le malade du sida est parfois considéré moins comme une personne ayant besoin d'être soignée que comme un être dont d'autres se servent pour livrer une autre bataille. L'enjeu de cette bataille, c'est le dévergondage massif d'une jeunesse dont on abuse physiquement et psychologiquement ; c'est la transformation du monde en un immense lupanar.

De même pour le *viol*. Ainsi qu'on l'a vu récemment à l'occasion des viols commis en ancienne Yougoslavie, la lutte contre le viol sert d'autres causes que celle des femmes violées. Les victimes du viol sont moins considérées comme des personnes qui doivent être aidées que comme des êtres dont on se sert pour forcer la banalisation de l'avortement.

Dans les deux cas, fait-on valoir, « on n'a pas le choix » : ici, il y a « situation de détresse » ; là « situation d'urgence ». La liberté - assure-t-on - n'a plus de place : il faut s'incliner devant les pourcentages et devant les situations. Ces situations sont tellement contraignantes que tout devient soudainement permis.

---

<sup>1</sup>Voir notre article « Jean-Paul II et le sida », dans *Famille chrétienne*, n° 801, 20 mai 1993, pp. 14-16.

## Chapitre 5

# ***L'euthanasie***

### **30. *Comment se fait-il que la légalisation de l'avortement ouvre la voie à la légalisation de l'euthanasie ?***

La conception de la vie humaine dont s'inspirent les partisans de l'euthanasie est fondamentalement la même que celle des partisans de l'avortement. [EV, 15] Tous deux considèrent que ma vie et celle des autres n'ont de sens que dans le plaisir, l'intérêt ou l'utilité (cf. 15). Si l'autre fait obstacle à ma jouissance, s'il m'est inutile, je peux le supprimer ; si l'autre ne peut vivre une vie de plaisir, sa vie peut être supprimée (cf. 142).

Cette dernière remarque montre qu'il y a un lien réel entre l'eugénisme appelé aujourd'hui euphémiquement *orthogénisme* – et l'euthanasie : qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un infirme, leur existence n'est admissible que si elle ne dérange pas ou si elle fait plaisir.

On voit par là qu'une société hédoniste, c'est-à-dire qui maximalise la recherche du plaisir, dégénère fatalement en une société de violence et de mort (cf. 34-39 ; 142 s.).

### **31. *Certains affirment qu'on glisse facilement de l'avortement à l'euthanasie. Ne s'agit-il pas, malgré tout, de problèmes très différents ?***

a) Il faut constater un fait : dans les pays où l'avortement a été légalisé, surgissent rapidement des projets ou propositions de loi visant à autoriser l'euthanasie. En outre, parmi ceux qui militent pour l'euthanasie, on retrouve les gens qui ont milité pour l'avortement<sup>1</sup>. [EV, 63-65]

b) On sait aussi que pour légaliser l'avortement, on a presque toujours commencé par enfreindre la loi et défier les juges, cela *afin de* changer la loi. Cette tactique du *fait accompli* se retrouve à propos de l'euthanasie : on la pratique pour ensuite la légaliser. Ce processus de légalisation suit un schéma éprouvé. D'abord timidement exprimées, combattues, perdues de vue, les propositions refont surface avec une implacable insistance. Peu à

---

<sup>1</sup> Cf EPA, pp. 42 ; 96 ; 206.

peu, elles apprivoisent l'opinion publique et viennent à bout des réticences du législateur<sup>1</sup>. Elles finissent souvent par « triompher » grâce à la « tactique de la dérogation » (cf. 3, 65). [EV, 18 d]

c) L'histoire contemporaine nous montre aussi que les partisans de l'euthanasie ont parfois utilisé un autre parcours pour arriver à leurs fins. L'Allemagne nazie, par exemple, avait réglementé l'avortement ; elle le facilitait pour les races dites impures et s'y opposait pour la race aryenne. Mais c'est surtout la stérilisation à large échelle qui a préparé les esprits à admettre l'euthanasie (cf. 137).

### **32. Comment la société allemande a-t-elle été entraînée à organiser l'extermination en masse ?**

L'idéologie nazie a été préparée, en Allemagne, par des théoriciens exaltant la supériorité de la race aryenne. Cette soi-disant supériorité, essentiellement d'ordre biologique, fait de la race présentée comme la plus forte une race de seigneurs (cf. 69). Cette race « supérieure », avec le « surhomme » qui la caractérise, est, en morale, au-delà du bien et du mal.

Nous avons ici affaire à un *vitalisme irrationnel*, dont le corollaire inévitable est le *nihilisme* et la fascination de la mort (cf. 142 s.). La société tout entière est organisée en fonction de la protection de la pureté de la race, toujours menacée de dégénérescence par les faibles (cf. 55). C'est à partir de là que l'Allemagne hitlérienne a organisé, selon des critères discriminatoires, la stérilisation, l'avortement, l'euthanasie, la « solution finale ».

### **33. Des facteurs économiques n'ont-ils pas renforcé l'influence perverse de ce vitalisme irrationnel ?**

Après la Première Guerre mondiale, Hindenburg instaura en Allemagne une économie forcée, strictement réglementée. L'application de cette réglementation fut confiée à un réseau de bureaucrates omniprésents.

C'est notamment par cette voie que le Maréchal ouvrit la voie à Hitler - dont la pensée était, par ailleurs, pétrie de vitalisme irrationnel. Nommé chancelier par Hindenburg en 1933, Hitler trouvait à sa disposition l'appareil bureaucratique mis en place pour régenter l'économie. Et, profitant de l'organisation contrôlant la vie économique, il n'eut aucune peine à contrôler toute la société.

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 14 s. ; 57 ; chapitre VIII.

## Chapitre 6

### ***Le corps disponible***

#### **34. Notre droit tendrait-il à accueillir une conception du corps considérant celui-ci comme une chose ?**

Historiquement parlant, notre droit a franchi une étape décisive lorsqu'il a commencé à considérer que la personne humaine était une unité infrangible, indivisible, et qu'en conséquence, le corps humain est « indisponible ». Cette *indisponibilité* signifie que le corps ne peut faire l'objet d'une convention, d'une transaction, d'une vente, d'une instrumentalisation. [EV, 19]

La conscience de l'indisponibilité du corps a alimenté les mouvements militant pour l'abolition de l'esclavage<sup>1</sup>. Aussi bien considère-t-on à juste titre que ce serait un non-sens de réglementer l'esclavage.

C'est aussi la conscience de l'indisponibilité du corps que l'on retrouve à l'origine de la contestation de la traite des blanches. C'est encore cette conscience qui, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, est à la source des revendications ouvrières pour de meilleures conditions de travail : l'ouvrier n'est pas une machine. C'est cette même conscience de l'indisponibilité du corps qui est particulièrement affirmée dans certains mouvements féministes pourfendant le mythe de la femme-objet.

C'est pourtant cette distinction entre le monde des hommes et le monde des choses que certains remettent actuellement en cause. Cette mise en cause est la rançon fatale d'une conception étriquée de la liberté, qui réduit le corps à un objet de plaisir (cf. 61).

Cette mise en cause résulte aussi des pratiques dont s'enorgueillit la raison technicienne. En effet, plusieurs de ces pratique traitent bel et bien *comme des objets*, non pas simplement des tissus ou des organes du corps, mais *les corps eux-mêmes*.

---

<sup>1</sup> Ces réflexions doivent beaucoup à Vincent BOURGUET, « Penser l'esclavage aujourd'hui », dans *France catholique*, n° 2328 du 8 novembre 1991, pp. 23-25.

### **35. Peut-on citer des exemples montrant que le corps est traité comme un objet ?**

Quatre exemples suffisent à illustrer les pratiques portant atteinte à l'indisponibilité du corps.

D'abord la *fivete* (cf. 5), où l'embryon peut être donné, vendu, soumis à des expériences, détruit<sup>1</sup>. En plus de la *fivete*, nous avons aussi le *bébé donneur* : un enfant est conçu afin qu'on puisse prélever sur lui des cellules qui seront greffées sur un autre<sup>2</sup>. Outre les bébés donneurs, nous connaissons aussi les *mères porteuses*, où la femme s'engage à mettre son propre corps à la disposition d'un preneur de bail et à *livrer*, à terme échu, un autre corps, celui dont elle aura été porteuse, le tout moyennant certaines conditions contractuelles relatives aux corps comme aux choses. [EV, 14 a]

Quant à *l'avortement*, il consiste, lui aussi, à disposer discrétionnairement d'un corps comme on dispose d'un objet quelconque.

De toute évidence, le principe de l'indisponibilité du corps humain est aujourd'hui sérieusement battu en brèche, en pratique et en théorie<sup>3</sup>.

### **36. Quelles sont les conséquences qu'entraîne la mise en question de l'indisponibilité du corps ?**

Dans la mesure où ce principe est contesté, voire rejeté, la route est largement ouverte à de nouvelles formes d'*esclavage*<sup>4</sup>. L'enfant est considéré comme un « bien » (cf. 12, 97) auquel on a droit et même sur lequel on a droit de vie et de mort (cf. 14). Le pauvre peut être « cannibalisé », c'est-à-dire considéré comme un vivier à greffons ; ses organes « frais » font l'objet d'un marché. En échange d'un certain prix, le pauvre se sépare d'un organe de son corps ; il *l'aliène* ; il s'en aliène ; il en est aliéné. [EV, 63 b]

Enfin, on assiste même à une *cheptellisation* de la population humaine. Trop de corps nuisent aux *équilibres écologiques*, et il faut contingenter leur nombre pour empêcher que, devenus excessifs, les hommes ne détériorent le milieu ambiant (cf. 137). Il faut, assure-t-on encore, respecter les *lois de l'économie*, et éviter que les hommes, devenus trop nombreux, ne perturbent le bon fonctionnement du marché.

<sup>1</sup> Sur ce problème, voir notre ouvrage *Maîtrise de la vie, domination des hommes*, Coll. Le Sycomore, Paris, Éd. Lethielleux, 1986, spécialement pp. 53-100.

<sup>2</sup> Voir *Le Monde* du 18-19 février 1990 et du 6 juin 1991 ; *La Libre Belgique* du 8 juillet 1991.

<sup>3</sup> Cf. Jean-Louis BAUDOIN et Catherine LABRUSSE-RIOU, *Produire l'homme : de quel droit ? Étude juridique et éthique des procréations artificielles*, Paris, PUF, 1987, spécialement pp. 185-210 : « Du droit des personnes au droit des biens ».

<sup>4</sup> Pour une analyse détaillée, voir DTL, spécialement pp. 147-156 ; 173-178 et *passim*.

Bref, toute une dynamique est engagée. Puisque ces choses que sont les corps ne sont pas des personnes, on peut en disposer, avant comme après la naissance. La gestion du cheptel humain doit obéir aux mêmes règles que celles qui président à la gestion des autres biens matériels. [EV, 29, 42 a b, 43 a]

### **37. *La libéralisation de l'avortement n'est-elle pas la conséquence d'une nouvelle perception du corps humain ?***

Une conception étriquée de la liberté (cf. 61) ouvre immanquablement la voie à une conception appauvrie du corps. En dépit des apparences, nous assistons aujourd'hui à une dévalorisation de celui-ci. Cette dévalorisation est très perceptible dans le phénomène de la *cannibalisation* : on considère que le corps humain est un réservoir d'organes qu'on peut prélever en vue de greffes<sup>1</sup>. [EV, 15 c] Une fois déconnecté de la personne, le corps devient le lieu de l'amoralité. La corporéité n'est plus perçue comme la dimension de la personnalité grâce à laquelle l'homme est situé dans le monde et dans le temps, et grâce à laquelle il entre en relation interpersonnelle avec d'autres sujets.

Cela est particulièrement visible dans le comportement sexuel. Le corps est réduit à un objet de plaisir individuel. La relation sexuelle se banalise *parce qu'elle se dépersonnalise* et devient simple source de plaisir. Or, comme cette relation se dépersonnalise, les partenaires deviennent interchangeables. Ce qui compte, c'est la variation et la variété des plaisirs. La raison individuelle, qui calcule et compare les plaisirs, est aussi convoquée pour mettre au point les techniques les plus propres à satisfaire ceux-ci.

L'enfant lui-même est perçu selon une arithmétique des plaisirs (cf. 12). Il est perçu soit comme un corps gênant dont l'avortement viendra vite à bout ; soit comme un objet faisant plaisir aux partenaires ; soit même comme faisant plaisir à un seul de ceux-ci.

### **38. *Ne risque-t-on pas d'en arriver rapidement à considérer que le corps est une chose parmi d'autres ?***

Une conception dépersonnalisante du corps conduit forcément à une exploitation commerciale de celui-ci.

L'exploitation, directe ou indirecte, du plaisir sexuel individuel est devenue un puissant stimulant de l'activité économique, scientifique, technologique. Cela est évident pour la contraception et pour l'avortement,

---

<sup>1</sup> Voir DTL, pp. 122 ss.

sur lesquels veillent jalousement des lobbies spécialisés et même la mafia<sup>1</sup>. D'après le Fonds des Nations Unies pour la Population, la mise au point, avant commercialisation, d'un nouveau produit requiert un investissement qui est de l'ordre de 200 millions de dollars<sup>2</sup>. Cela donne une idée des intérêts qui sont en jeu.

Cela éclaire aussi les raisons pour lesquelles il convient d'élargir au maximum le marché de la contraception et de la contragestion (cf. 122). Tous les clients potentiels sont loin d'être devenus des consommateurs effectifs, et le passage de la première à la seconde catégorie sera facilité par la divulgation d'une morale hédoniste, la permissivité des mœurs, la pornographie, l'initiation au libertinage sous prétexte d'éducation sexuelle. À son tour, cette divulgation contribuera à celle, précoce, de maladies sexuellement transmissibles. Or, si celles-ci procurent aux firmes pharmaceutiques une clientèle élargie et sans défense, elles créent aussi des drames terribles chez les individus et dans les familles, et elles pèsent très lourdement sur le budget de toute la société. Ainsi, la jeunesse est vouée à la dépravation par des firmes d'un cynisme confinant à la démence, et la recherche scientifique, comme la Sécurité sociale, sont démunies devant l'ampleur du problème.

C'est donc fondamentalement la même logique qui, partant d'une conception restrictive de la liberté humaine, aboutit à considérer que l'on peut disposer du corps comme on dispose d'une chose. Le corps est *objet* d'aliénation. On oublie une vérité élémentaire, à savoir que c'est trop peu de dire que nous *avons* un corps, mais qu'il faut dire aussi que nous *sommes* un corps. Toute l'anthropologie n'est certes pas exprimée dans cette formule, mais celle-ci affirme quelque chose d'essentiel.

### **39. *N'y a-t-il pas eu des réticences de la part des firmes pharmaceutiques face aux recherches sur des produits contraceptifs ?***

Dans un ouvrage paru en 1979, Carl Djerassi explique que la pression exercée par des associations de consommateurs, mécontents des effets nocifs des programmes contraceptifs, risquait de décourager les firmes fabriquant ces produits<sup>3</sup>. Ces mêmes firmes risquaient aussi de renâcler devant les recherches visant à mettre au point de nouvelles préparations contraceptives.

L'analyse de cet auteur est d'autant plus intéressante qu'elle montre que l'intervention des pouvoirs publics devenait indispensable si l'on voulait

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, p. 41.

<sup>2</sup> Cf. DTL, p. 69.

<sup>3</sup>Cf. Carl DJERASSI, *The Politics of Contraception*, New York et Londres, Éd. W.W. Norton, 1979.

contourner l'impasse créée par les réticences des firmes privées. Avec une insistance inusitée, on invoqua donc les « problèmes démographiques » (cf. 82 s.) et on en tira argument pour prétendre que les pouvoirs publics devaient intervenir (cf. 97 s.).

L'« establishment contraceptif » devait trouver le « by-pass » grâce à la firme Roussel-Uclaf (cf. 77), qui a bénéficié de l'appui du gouvernement socialiste français pour la mise au point de la pilule abortive RU 486, sponsorisée également par l'O.M.S. (cf.95 s.).

Cette entente entre les pouvoirs publics et la célèbre multinationale germano-française tire les enseignements des déboires essuyés par des firmes pharmaceutiques nord-américaines. Elle montre combien peuvent être prises au sérieux les menaces de boycottage pesant sur les firmes privées produisant des drogues contraceptives.

## Chapitre 7

### *La législation*

#### **40. *La loi reflète les mœurs ; or l'avortement est entré dans les mœurs, donc l'avortement doit être légalisé.***

Ce qui est surtout vrai, dans ces matières, c'est que les mœurs suivent la loi : « En la modifiant, affirme Simone Veil, vous pouvez modifier tout le modèle (*pattern*) du comportement humain<sup>1</sup>. » Les meilleurs observateurs s'accordent à reconnaître qu'en France bien des femmes qui se font avorter auraient *trouvé une autre solution* sans la loi libéralisant l'avortement (cf. 49). Un État démocratique reconnaît les droits de ses membres à la vie, à la liberté, à la sécurité de leurs biens. Il ne s'arroge pas la prérogative de déclarer qui, parmi les innocents, a le droit de vivre ou peut être conduit à la mort. Il ne s'arroge pas non plus le droit de définir qui aurait le « droit » de voler, de violer ou celui de tuer. L'État qui agirait ainsi perdrait sa qualité démocratique, car intégrer dans la loi certaines infractions ne pourrait que favoriser la multiplication de ces mêmes infractions, au détriment des personnes et des biens. Mais telle est la fragilité de la démocratie, qu'elle peut même se donner des lois par lesquelles elle met sa propre existence en péril<sup>2</sup>. [EV, 101]

S'engager sur cette voie peut conduire fort loin, car là où l'on admet l'élimination des enfants non nés, on admettra vite - on admet déjà - celle des nouveau-nés déclarés anormaux, des malades incurables, des vieillards : « tous à charge de la société ».

#### **41. *Les lois libéralisant l'avortement n'ont-elles pas au moins l'avantage de limiter le nombre de ceux-ci ?***

a) Ce qui est grave, c'est *le fait qu'il y ait* des avortements, avec ou sans loi, et quel qu'en soit le nombre. Les lois qui libéralisent l'avortement *aggravent* cette situation (cf. 111), car les gens attendent spontanément de la loi qu'elle réponde à une exigence de justice, qu'elle ne soit pas en opposition avec un principe fondamental de morale, tel le respect dû à la vie. En outre,

---

<sup>1</sup> *Times*, 3 mars 1975.

<sup>2</sup> Cf. EPA, pp. 34 ; 55 ; 99 ss.

des lois libéralisant l'avortement *incitent* à l'avortement, l'anticipent, le banalisent, le font entrer dans les mœurs<sup>1</sup>.

b) Bien plus, ces lois sont les plus funestes de toute l'histoire de l'humanité, et ce pour au moins deux raisons :

- 1) Elles créent un espace juridique pour le crime.
- 2) Elles corrompent la jeunesse en rendant celle-ci incapable de distinguer le bien du mal et en détruisant en elle le sens de la justice la plus élémentaire.

**42. En démocratie, c'est la majorité qui décide ; le parlement peut donc changer la loi.**

Il est inexact que la démocratie se définisse essentiellement par l'application mécanique et aveugle de la règle de la majorité. [EV, 70 a] En 1931, en Italie, près de 99 % des professeurs d'université ont fait allégeance à Mussolini. Et Hitler a été consacré par la voie parlementaire.

Il est tout aussi inexact de prétendre que la démocratie, c'est une société où n'importe qui peut faire n'importe quoi, et où la liberté peut aller jusqu'à la licence. Les esclaves dans leurs cases avaient une « liberté » sexuelle totale.

Ce qui caractérise la démocratie est *antérieur à l'usage de la règle de la majorité*, sur base de laquelle fonctionne un régime de ce type. Cependant, la démocratie ne se caractérise pas *d'abord* par un mode de fonctionnement des sociétés. [EV, 70 a] Au sens moderne du mot, la démocratie se définit essentiellement par *un consensus fondamental* de tout le corps social portant sur le *droit de tout homme à vivre, et à vivre dans la dignité*. C'est d'abord ce droit qui doit être promu et protégé (cf. 61, 62). Par conséquent, c'est la nécessité de cette protection qui justifie le législateur à réprimer les agissements des individus qui s'arrogent le « droit » de disposer de la vie, de la liberté ou des biens d'autrui<sup>2</sup>.

Quand le consensus au sujet de ce droit fondamental est ébranlé, on risque de retourner aux privilèges, aux injustices et aux cruautés des siècles de fer. La porte s'ouvre à la barbarie. L'illusion majeure des Occidentaux, c'est de penser que parce qu'ils ont couvé toutes les formes contemporaines de barbarie, ils sont définitivement vaccinés contre leur retour triomphant.

En résumé, on ne peut assurer la protection légale à celui qui tue et priver de cette protection ceux qui en sont les innocentes victimes.

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 34 ; 57. Voir à ce sujet l'étude statistique, unique en son genre, éditée par Robert WHELAN, avec une introduction de Hubert CAMPBELL, *Legal Abortion Examined. 21 Years of Abortion Statistics*, Londres, Spuc Educational Research Trust, 1992.

<sup>2</sup> Cf. EPA, pp. 23 ss ; 28 ; 111.

#### **43. Pour se protéger, une société ne peut donc se passer d'interdits ?**

Il faut remarquer que, dans bien des cas, un interdit n'est jamais que le versant négatif d'une volonté positive de protéger une valeur ou des individus plus faibles. L'interdiction de voler est le revers de la volonté de protéger le bien d'autrui.

Dans toute société, il faut donc qu'on sache où se trouvent les transgressions, sans quoi on retourne à la jungle. Il faut qu'il y ait des interdits, des barrières, et qu'ils soient connus. Des clignotants doivent s'allumer. Les hommes étant ce qu'ils sont, ces interdits seront sans doute enfreints, mais on saura que l'on va contre un bien, que l'on transgresse ce bien (cf. 117).

Ce qui est pervers dans la libéralisation et la dépénalisation de l'avortement, c'est que la loi positive supprime les barrières. Plus grave encore : la transgression est présentée comme un droit... voire un bien (légitime) (cf. 18).

Il s'ensuit que des catégories entières d'individus humains sont soustraites à la protection de la loi. Est-ce de bon augure pour la société future ? [EV, 90 c]

#### **44. La loi n'était plus appliquée. L'État de droit n'était-il pas bafoué ?**

Pour qu'il y ait État de droit dans un pays, il ne suffit pas qu'y existe une législation quelconque et qu'elle y soit appliquée. Déjà pour les Grecs, la loi comme telle ne suffisait pas. Ils voulaient l'*eunomie* : la loi devait être bonne. [EV, 90 c]

Il arrive que le droit donne sa caution à la tyrannie et légalise le despotisme. Que la Chine ait ses lois et que celles-ci soient appliquées ne signifie pas que les Chinois vivent dans un État de droit. Il y a État de droit lorsque la loi est au service de la *justice pour tous* et non pour le groupe le plus fort ou le plus nombreux<sup>1</sup>. Si j'attends de la loi qu'elle protège *ma* vie et *ma* liberté, elle doit aussi protéger la vie et la liberté des autres, spécialement des plus faibles.

#### **45. Dans certains pays, on dénonce un « vide juridique ». Ce vide n'est-il pas inadmissible ?**

Là où existe toujours une loi réprimant l'avortement, certains magistrats, parfois à la suite de pressions, hésitent à l'appliquer. Il y a donc

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 25 s.

vide *judiciaire* - car la loi n'est pas mise en application - et non juridique - puisque la loi existe.

Ce vide judiciaire entraîne deux conséquences. D'une part, il *prive l'enfant* non né de la protection légale à laquelle il a droit (cf. 43). D'autre part, il *déprotège les femmes* face à l'impunité coutumière des hommes (cf. 27) et face à tous ceux qui ont intérêt à les inciter à avorter<sup>1</sup>.

**46. *Puisqu'il y a des avortements, ne vaut-il pas mieux les légaliser et en faire un acte médical, afin qu'ils se fassent « dans de bonnes conditions » ?***

Un acte médical ne se définit pas par l'usage d'instruments, de médicaments, d'installations hospitalières, ni par la mise en œuvre de connaissances ou de techniques, ni même nécessairement par le diplôme universitaire dont est porteur celui qui l'accomplit. L'acte médical se définit par une *finalité* : sauver la vie, améliorer la santé. Le passant qui fait la respiration artificielle à un noyé accomplit un acte médical. Le médecin qui collabore à la torture n'exécute pas un acte médical. Que le bourreau soit pris en relais par le médecin ne suffit pas à donner à un supplice la qualité d'acte médical.

De même, que l'avortement soit réalisé par un médecin, et que les techniques en soient perfectionnées, ne suffit pas à faire de l'avortement un acte médical<sup>2</sup>. De la massue à la bombe à neutron, les hommes n'ont cessé de faire des « progrès » dans l'art de tuer leurs semblables « de bonnes conditions » (cf. 53). En 1941, les médecins SS d'Auschwitz se félicitaient d'avoir « humanisé » l'extermination dans leurs camps : ils avaient remplacé l'oxyde de carbone par un gaz à base de cyanure (cf. 77). Les viols et les meurtres se font toujours dans de mauvaises conditions (au moins pour leurs victimes). Va-t-on organiser des centres où les viols et les meurtres se feraient dans de « bonnes » conditions (pour leurs auteurs), sous supervision médicale ?

**47. *Peut-on reprocher au législateur de définir les conditions à remplir pour que l'avortement soit autorisé ?***

Libéraliser l'avortement, c'est toujours, par le fait même, réglementer la mise à mort. Pour faire la besogne qu'il a décidée, le législateur doit bien envisager les modalités de ce cérémonial funèbre. La définition de ces

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, chapitre V.

<sup>2</sup> Cf. E. TREMBLAY, « Nature et définition de l'acte médical », dans *Laissez-les vivre*, Paris, Éd. Lethielleux, 1975, pp. 333-336.

modalités ne saurait cacher la décision, toujours antérieure, de procéder à l'exécution d'un être innocent.

Il serait donc absurde d'imaginer que, par un effet de rétroaction, la réglementation de l'avortement légitime l'avortement lui-même.

**48. *Le fait est qu'il y a des avortements clandestins. Alors, pour diminuer leur nombre, ne vaut-il pas mieux légaliser l'avortement ?***

a) Il est certain que le nombre d'avortements clandestins a été gonflé pour faire peur et pour faire changer la loi. Comment le sait-on<sup>1</sup> ?

- Par des déclarations de médecins qui ont pratiqué des avortements.

B. Nathanson, par exemple, estime que le nombre des avortements clandestins aux USA a été considérablement exagéré<sup>2</sup>.

- Par la constatation de l'effet de la loi sur les taux de natalité, qui chutent après la légalisation<sup>3</sup>.

b) L'expérience française - à côté de celle des autres pays où l'avortement a été libéralisé - montre que la loi Veil-Pelletier n'a pas fait disparaître les avortements pudiquement appelés « non recensés ». Selon certaines estimations, ceux-ci seraient même à peu près *aussi nombreux* que les avortements recensés. C'est-à-dire que leur nombre n'a pas diminué.

L'installation d'une mentalité abortive incite inévitablement les femmes à se faire avorter pour des motifs et à des moments non prévus par la loi (cf. 51). Donc clandestinement et « dans de mauvaises conditions<sup>4</sup> ». Cela se comprend aisément : puisqu'en démocratie, interdire n'a pas de sens si on ne prévoit pas de sanction, une dépénalisation contribue inévitablement à créer une mentalité abortive qui multiplie le nombre des avortements légaux *et* clandestins. C'est ainsi qu'en Union soviétique on en était parfois arrivé à des situations où il y avait plus d'avortements que de naissances.

**49. *Les juges n'ont-ils pas le pouvoir de faire respecter une loi libéralisant l'avortement ?***

Comme le montre l'expérience, l'application des lois libéralisant l'avortement est *pratiquement incontrôlable*<sup>5</sup> ; il est d'autant plus nécessaire de maintenir une législation préventive, dissuasive et même répressive :

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 16 s. ; 77-98 ; 136.

<sup>2</sup> Cf. EPA, p. 82.

<sup>3</sup> Cf. EPA, p. 136.

<sup>4</sup> Cf. EPA, pp. 15 s.

<sup>5</sup> Cf. EPA, pp. 15 s.

- *préventive*, car il faut prévenir une agression irréparable contre une vie humaine exposée à être éliminée par les plus forts ;

- *dissuasive*, car il faut dissuader la mère de prendre la décision d'avorter, et lui offrir des solutions alternatives, efficaces et chaleureuses (cf. 28, 47, 111) ;

- *répressive*, car dans une société démocratique, toute atteinte à la liberté d'autrui, et à plus forte raison à sa vie, doit être sanctionnée, en tenant compte éventuellement de circonstances atténuantes ou aggravantes.

**50. *N'y a-t-il pas une différence entre dépénaliser l'avortement, c'est-à-dire le faire tomber hors du code pénal, et le libéraliser, c'est-à-dire le rendre plus libre, plus facile ?***

Entre la *dépénalisation* de l'avortement et sa *libéralisation*, la distinction est très précaire<sup>1</sup>. Dépénaliser signifie que l'avortement échappe à la sanction pénale, ce qui ne signifie pas forcément qu'il soit permis. Des cas analogues, d'ordre mineur il est vrai, sont bien connus : on ne punit pas le vol d'un pain commis par un misérable affamé ; on ne le déclare toutefois pas permis. Mais, dans une société démocratique, où pour ainsi dire tout ce qui n'est pas interdit est permis, dépénaliser l'avortement signifie le déclarer impunissable, ce qui équivaut en pratique à l'autoriser, le libéraliser, c'est-à-dire en faire un droit rattaché aux libertés individuelles. Dépénaliser l'avortement signifie l'accepter, lui reconnaître droit de cité ; c'est le légaliser c'est-à-dire le couvrir de l'autorité de la loi. C'est donc priver l'enfant non né de tout protection légale concernant son existence même - protection dont la pénalisation n'est que la conséquence logique (cf. 17, 43-45).

On le voit : le *but visé est la libéralisation* : rendre facile l'accès à l'avortement. Le *moyen employé est la dépénalisation* : promulguer une loi autorisant l'avortement.

**51. *Dans les débats sur la légalisation de l'avortement, certains ont parfois demandé à l'État de déculpabiliser l'avortement. Que signifie ce terme ?***

Non contents de voir l'État légaliser l'avortement, certains attendent de ce même État qu'il le *déculpabilise*, c'est-à-dire qu'il lui ôte toute connotation évoquant une faute.

a) Le mot même qu'ils emploient révèle qu'ils perçoivent confusément que l'État, tel qu'il est conçu dans notre civilisation, déborde la mission qui

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 33 s. ; 59 ; 149.

lui est impartie quand il libéralise<sup>1</sup> l'avortement. Alors, ils n'hésitent pas à demander à ce même État une intervention qui implique non seulement une majoration de ses attributions à lui, mais un profond changement dans sa nature même. L'État à qui on demande de dire *ce qui est bien* et *ce qui est mal*, de dire qui peut vivre et qui peut être éliminé, est un État qui est poussé, par ses propres citoyens, vers une *dérive totalitaire*. La censure frappe ici non seulement l'expression de la vérité, mais la vérité elle-même. [EV, 18 b, 24 a]

b) On instaure ainsi une nouvelle *langue de bois*. C'est le triomphe du discours idéologique auquel doivent se plier la réalité et les conduites. À ce discours, on peut même éventuellement ne pas croire, mais c'est selon lui que l'on agit. Cette langue de bois provoque une perversion de la raison et de la conscience morale qui entraîne, à son tour, la destruction du sens de la justice (cf. 41).

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 33 s. ; 122.

## Chapitre 8

### ***Les acteurs : médecins et magistrats***

#### **52. *La pratique de l'avortement ne va-t-elle pas modifier l'image de la médecine ?***

La légalisation et la « médicalisation » de l'avortement amorcent un changement radical dans la conception du médecin et de la médecine<sup>1</sup>.

Le médecin qui se prévaut de la légalisation de l'avortement peut avoir l'impression de servir sa patiente en l'avortant. Il est pourtant loisible de s'interroger au sujet de son attitude :

- Ce médecin est-il encore inconditionnellement au service de la vie dès son origine ? N'exerce-t-il pas son art au service des *convenances des plus forts* ? Ne sacrifie-t-il pas aux intérêts de ceux-ci l'existence du plus faible<sup>2</sup> ?
- Le médecin ne risque-t-il pas d'exercer son art au gré des convenances de l'État ou de groupes dominants ? Ne devient-il pas un *mercenaire* soucieux, non de protéger la vie et la santé, mais de servir un patron, non un malade<sup>3</sup> ?
- On sait qu'existent aujourd'hui des médecins qui stérilisent, avortent (ce équivaut à infliger de terribles tortures au fœtus pour le mettre à mort) ou pratiquent l'euthanasie active, présentée parfois comme « suicide assisté ». Nous assistons à un changement *qualitatif* essentiel dans la *relation médecin-patient* (cf. 55)<sup>4</sup>.
- Bien plus, des études publiées récemment montrent que certains médecins projettent de s'associer au pouvoir, d'y participer, même d'assurer une « gestion étatisée de la vie ». Qui fera les frais de cette *technocratie* médicale ? Les nations dites développées ? Le tiers-monde ? Les pauvres<sup>5</sup> ?

D'où la nécessité pour chaque médecin de faire connaître sans ambiguïté sa position face au respect de la vie et sa position face au pouvoir

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, chapitre III.

<sup>2</sup> Cf. EPA, p. 41.

<sup>3</sup> Cf. EPA, pp. 37 ss. ; cfr. DTL, p. 165.

<sup>4</sup> Cf. EPA, p. 39.

<sup>5</sup> Cf. EPA, chapitre XIV.

politique. Et la nécessité pour les médecins serviteurs inconditionnels de la vie de s'organiser au plan international. Se faire connaître est indispensable pour être crédible.

**53. *Peut-on envisager un dédoublement de la personnalité chez les médecins ?***

R.J. Lifton, un des meilleurs spécialistes contemporains de la médecine nazie, cite à ce sujet le docteur Miklos Nyiszli, médecin prisonnier d'Auschwitz : « De tous les criminels et les assassins, le plus dangereux est l'assassin médecin » (cf. 46, 75). Et R.J. Lifton enchaîne : « Le médecin est dangereux, nous le voyons maintenant, par sa faculté de se dédoubler d'une façon qui investit de pouvoirs spéciaux son moi assassin, alors même qu'il continue à se prévaloir de sa pureté médicale<sup>1</sup>. »

**54. *Ne doit-on pas redouter une ingérence de la morale dans le domaine scientifique ?***

L'activité scientifique est un comportement typiquement humain ; à ce titre, comme tout comportement humain, elle est subordonnée à des normes morales. Comme tout homme, le savant est un être moralement responsable. Il faut dénoncer le mythe de l'autonomie de la science poussée jusqu'à l'amoralisme scientifique. Sinon, on en arrive à une situation dans laquelle, ou bien le savant tire argument de son savoir et de son savoir-faire pour s'imposer aux autres, ou bien il se met à la solde de chefs politiques qui se servent d'eux. Le gouvernement des hommes ne saurait revenir à une technocratie médicale.

**55. *Comment le médecin peut-il être conduit à subordonner les intérêts des individus aux intérêts de la société ?***

On observe une tendance croissante à *politiser* l'activité médicale. Que signifie, ici, politiser ? Le médecin est présenté comme celui qui connaît les lois de l'« ordre » et du « progrès » de l'existence humaine dans sa dimension biologique. C'est pourquoi, affirme-t-on, il doit contribuer à l'émergence d'un homme nouveau qui améliorera l'humanité générique, c'est-à-dire l'espèce (cf. 69).

Sur base de ces prémisses, le médecin est amené progressivement à se mettre au service du corps social (cf. 52) ; il n'est plus au service des individus. Ceux-ci sont évalués en fonction de leur utilité ou de leur nocivité

---

<sup>1</sup>Voir Robert Jay LIFTON, *Les médecins nazis. Le meurtre médical et la psychologie du génocide*, Paris, Éd. Robert Laffont, 1989, p. 502.

dans le corps social, qui seul importe. Il y aurait des catégories (cf. 56) d'êtres humains - définis, par exemple, selon des critères raciaux, médicaux, économiques, etc. - qui présenteraient une menace de dégénérescence pour l'ensemble de l'espèce (cf. 32).

**56. *La pratique de l'avortement ne va-t-elle pas modifier l'image de la magistrature ?***

La légalisation et la « médicalisation » de l'avortement annoncent un *changement radical* dans la conception de la magistrature et du juge :

- L'expérience montre que, dans les pays où l'avortement a été libéralisé, les juges n'ont pratiquement pas la possibilité de faire respecter la loi (cf. 49).
- Ce qui est plus grave encore, c'est que la plupart des législations libéralisant l'avortement transfèrent au médecin la compétence du juge. Nous sommes ici en présence d'un *nouveau cas d'aliénation*. Le juge est dessaisi de sa fonction primordiale : faire respecter la vie humaine, avant de faire respecter les biens.
- Il s'ensuit que les juges sont désormais mieux équipés pour faire respecter la propriété qu'ils ne le sont pour faire respecter la vie de certaines catégories d'êtres humains. Ils sont même mieux équipés pour protéger la vie d'un criminel que pour protéger celle d'un innocent! Si les juges sont « aliénés », c'est-à-dire privés de leur compétence pour faire respecter l'enfant non né, ils seront tout aussi démunis lorsqu'il s'agira de faire respecter la vie des vieillards, des incurables, des « gêneurs », etc.

**57. *Comment l'attitude du juge qui s'abstient de poursuivre peut-elle se répercuter sur la société politique ?***

L'attitude du juge qui s'abstient de réprimer l'avortement est toujours invoquée pour faire pression sur le législateur. Celui-ci incline alors à se substituer au juge dans l'appréciation des circonstances.

Le législateur ne s'arrête d'ailleurs pas en si bon chemin : il lui arrive de prier l'exécutif de suggérer aux magistrats de suspendre les poursuites.

Ainsi la législation sur l'avortement fait-elle apparaître combien est réel le *danger de confusion des pouvoirs* (cf. 58).

**58. La législation libéralisant l'avortement menacerait-elle la séparation des pouvoirs et, par là, la qualité démocratique de nos sociétés ?**

Le vote de lois libéralisant l'avortement a enclenché un processus qui rend précaire la séparation des pouvoirs, laquelle est un des critères essentiels de la qualité démocratique d'une société. Cette séparation reçoit, dans le droit occidental, un éclairage particulier provenant de la distinction entre droits de l'homme et loi positive.

Le *législateur* s'efforce d'élaborer des lois justes, c'est-à-dire respectueuses des droits inaliénables de l'homme. Il énonce des normes juridiques, formule des droits et des devoirs, stipule des peines sanctionnant la désobéissance. L'activité du législateur se situe donc à un niveau de généralité qui confère à la loi un caractère transpersonnel. Son rôle n'est pas de faire appliquer la loi.

Faire appliquer la loi, c'est le rôle du *juge*. C'est au pouvoir *judiciaire* qu'il appartient d'apprécier la responsabilité *subjective* de ceux qui sont prévenus d'infractions *objectives* à la loi. Le juge ne niera pas la réalité du crime, mais, dans la détermination de la peine, il tiendra compte des circonstances atténuantes ou aggravantes.

Le législateur qui légiférerait en fonction des intérêts de particuliers - individus, groupes, lobbies - ferait preuve de partialité, d'injustice, d'arbitraire, d'abus de pouvoir. Mais le juge qui se bornerait à une application mécanique et aveugle de la loi aboutirait, lui aussi, à l'arbitraire et à l'injustice.

On voit donc le risque que la législation sur le respect de la vie fait courir à la séparation des pouvoirs. S'il légiférait en fonction des intérêts d'une puissance étrangère, le législateur se rendrait coupable de haute trahison. Lorsque le législateur excède son pouvoir en majorant abusivement la sphère de sa compétence, le juge est ravalé au rang d'exécuteur des déterminations plus ou moins arbitraires du législatif. Faut-il dire que ce danger est exacerbé lorsque la loi est l'émanation directe de la volonté de l'exécutif ? La loi, et avec elle la magistrature, risquent alors de devenir des appendices de l'administration.

## Chapitre 9

# ***Le point de vue politique***

### **59. *Comment définir la dimension politique de l'avortement ?***

La libéralisation de l'avortement remet en question la « règle d'or », c'est-à-dire le principe qui sous-tend toute démocratie : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse » (cf. 114, 143). [EV, 76 b] Cette prescription n'est que la formulation par la négative du principe du respect absolu que nous devons à autrui. Toute dérogation à ce principe ébranle le fondement même de la démocratie. L'égalité primordiale entre les hommes, c'est l'égalité de tous face au droit à la vie. Tous les autres droits sont suspendus à celui-là (cf. 1). [EV, 72 b]

### **60. *N'y a-t-il cependant aucune possibilité d'exception à cette règle ?***

Il faut se rendre compte que lorsqu'on envisage un avortement, on envisage de supprimer une vie humaine. Ce point n'est plus contesté, même par la grande majorité des partisans de l'avortement (cf. 3). *La question ultime est donc de savoir s'il existe une raison qui permette de mettre à mort un innocent* (cf. 17, 68). [EV, 57 a, 77 c]

On pourrait par exemple alléguer qu'on a le droit de supprimer tous ceux dont la vie, selon nous, serait indigne d'être vécue (cf. 71). C'est ainsi que Karl Binding, un juriste allemand, a, au début du siècle, fabriqué un droit « légitimant » la suppression de ceux « dont la vie n'était pas digne d'être vécue » : malades, vieillards, handicapés, la liste pouvant être étoffée, et l'ayant été effectivement dès cette époque. [EV, 64 c]

### **61. *N'est-il pas essentiel pour une société démocratique de favoriser au maximum la liberté des individus ?***

Les démocraties occidentales sont toutes en train de dépérir parce qu'elles sont toujours en train de rechercher des compromis plutôt que de se préoccuper du bien commun et de la justice.

La volonté de libéraliser l'avortement s'explique par une conception forte étriquée de la liberté (cf. 37) qu'ont beaucoup de nos contemporains (cf. 118-121). Cette conception est tellement outrancière qu'elle ne laisse plus de place à l'idée d'égalité entre les hommes, ni par conséquent, à l'idée de devoir. [EV, 42]

a) Selon cette conception, la liberté consiste, pour chaque individu, à faire tout ce que bon lui semble, à accorder sa conduite à ce qui lui plaît. La conscience individuelle produit à chaque instant la norme morale qui lui convient dans telles circonstances. Cette conception de la liberté amène à considérer que, dans leur comportement, les hommes n'ont pas à se référer à un bien qu'ils devraient rechercher, ou à un mal qu'ils devraient éviter. C'est pourquoi, dans son encyclique *Veritatis Splendor*, Jean-Paul II rappelle que c'est la vérité qui doit orienter la liberté et non l'inverse, et que la vérité n'est pas une « création de la liberté »<sup>1</sup>. Il n'appartient pas à chacun de définir à sa guise le bien comme le mal. L'homme n'est pas la source ultime de la loi morale [EV, 20, 96]

b) C'est la raison pour laquelle, dans une société très marquée par l'individualisme de chacun, tout et n'importe quoi devient négociable, de l'avortement à l'euthanasie, en passant par toutes les formes de discriminations. Il n'y a plus de recherche, ensemble, du bien ; il n'y a plus d'effort convergent vers la justice. *L'idée même du bien commun est dénuée de sens : il n'y a de bien que particulier*. Dans la société, il n'y a plus de place que pour des compromis. Nous devons échanger nos points de vue avec fair-play, dans une tolérance totale (cf. 62) face à ce que chacun considère, présentement, comme bon ou mauvais.

Pour éviter au maximum les inconvénients de la vie avec d'autres individus, pour ne pas sombrer dans l'anarchie, il faut donc harmoniser les intérêts particuliers. Toutes les options sont « également respectables », mais cela n'empêche pas que, pour des raisons d'utilité ou d'intérêt, il faille s'en tenir à une morale purement « procédurale<sup>2</sup> ». [EV, 68 b] C'est le triomphe des comités d'éthique, où l'on procède au coup par coup, sans référence à des principes moraux normatifs s'imposant universellement. D'où l'appel à la tyrannie de la majorité (cf. 42) et à la tactique de la dérogation (cf. 3). Dans ce dernier cas en particulier, on transfère au droit les procédés de la *casuistique* : de même que celle-ci corrompt la morale, la tactique de la dérogation pervertit le droit. On rejette d'emblée toute référence aux principes généraux du droit pour accommoder celui-ci aux plaisirs et aux

---

<sup>1</sup> Ces thèmes sont centraux dans l'Encyclique *Veritatis Splendor* de JEAN-PAUL II. Voir en particulier tout le chapitre II, nos 28-83 et notamment le n° 35.

<sup>2</sup> Voir les discussions suscitées par l'œuvre de John RAWLS, *A Theory of Justice*, Oxford University Press, 1971.

intérêts de ceux à qui on veut plaire<sup>1</sup>. C'est le retour triomphant de la *sophistique*<sup>2</sup>. Ce qui est défendu ici et aujourd'hui pourra être permis là et demain, car la seule chose qui compte en tout temps et en tout lieu, c'est de déranger le moins possible les individus, et, pour ceux-ci, d'être aussi peu dérangés que possible.

c) Il n'y a dès lors plus d'espace pour une morale qui s'imposerait à tout le monde et qui sous-tendrait le tissu de la communauté humaine. En effet, avec une telle conception de la liberté, *tout est relativisé*. L'idée même d'une déclaration *universelle* des Droits de l'Homme est vidée de sens. Il n'y a plus que des individus, et l'exaltation paroxystique de la liberté de chacun garantit un avenir de divisions exacerbées entre les hommes. [EV, 18 d]

d) Les démocraties occidentales dépérissent parce que, au lieu de se référer à des valeurs – comme la vérité, la justice, la solidarité – elles sont gouvernées à partir de *consensus* provenant de déterminations purement « procédurales ». Nationales ou internationales, les assemblées politiques sont devenues pour ainsi dire des comités d'éthique élargis, où les plus forts s'efforcent de faire prévaloir un consensus accordé à leurs intérêts.

e) Il est dès lors impossible de créer une société plus juste et plus humaine là où, pour parvenir à ce but, on refuse de reconnaître à tous les hommes les mêmes droits fondamentaux.

f) Bref, cette conception ultra-individualiste de la liberté se retourne contre la liberté. Avec cette conception de la liberté, la dimension politique de l'existence humaine est totalement récusée et on sombre dans l'anarchie. L'anarchie c'est à la fois *l'absence de principes*, et *donc d'autorité légitime*, et *donc de gouvernement* veillant au bien commun. [EV, 72 c]

**62. La tolérance ne signifie-t-elle pas que toutes les opinions sont respectables, y compris celles qui préconisent l'avortement et l'euthanasie ?**

a) Les sociétés démocratiques qui ont émergé depuis l'époque moderne font toutes référence à l'universalité des Droits de l'Homme. C'est sur cette référence fondatrice que viennent se greffer les diverses prescriptions positives visant à garantir ces droits. [EV, 70 e] Le droit à la vie, à la liberté, à la propriété fait l'objet de dispositions légales *variables*, mais c'est toujours ces droits fondamentaux qui sont protégés. Il en va donc du pluralisme

<sup>1</sup> Cf. Pierre CARIOU, *Pascal et la casuistique*, Paris, PUF, 1993.

<sup>2</sup> Cf. EPA, pp. 89-101.

comme de la tolérance : il s'exerce toujours *dans le cadre* du respect des droits fondamentaux de l'homme (cf. 42). En ce sens, on comprend ce qu'est la *tolérance civile* : ce n'est rien d'autre que la reconnaissance et le respect des personnes (cf. 59). En ce sens aussi, l'État moderne est civilement tolérant et pluraliste<sup>1</sup>.

b) C'est à cette *tolérance civile* que font échec ceux qui *dérogent* (cf. 3, 61), par voie légale, au droit fondamental à la vie dû à tout être humain, et qui *s'arrogent*, en conséquence, le « droit » de disposer de l'existence des enfants non nés et des êtres déclarés « inutiles ».

c) On voit dès lors que c'est par un curieux paradoxe que la *tolérance civile* est aujourd'hui battue en brèche au nom de la *tolérance doctrinale* ou du *pluralisme doctrinal*. En effet, en vertu de ces derniers, il n'y a d'éthique que « procédurale » puisque toutes les opinions sont « également respectables » (cf. 61). Donc, si triomphe l'opinion selon laquelle « telle catégorie d'êtres humains n'est pas digne de vivre », les êtres humains catalogués à cette rubrique - elle-même définie à la majorité - pourront être éliminés légalement.

d) Cette conception de la *tolérance doctrinale* ou du *pluralisme doctrinal* signale donc, dans une société donnée, le *bannissement de la tolérance civile au nom de la tolérance doctrinale*.

### **63. Pourquoi l'État a-t-il un rôle à jouer à propos de l'avortement ?**

La qualité d'un État se mesure d'abord à l'estime en laquelle il tient la vie humaine. Lorsqu'ils entrent en société politique, les hommes attendent de l'État qu'il protège non seulement les biens et la liberté, mais d'abord la vie (cf. 42). La libéralisation de l'avortement va à contre-courant de cette dynamique. Cette libéralisation signifie non seulement qu'on refuse à des êtres humains la protection de la loi (cf. 41, 43) ; elle entraîne en outre la *destruction des solidarités naturelles* avant même qu'elles puissent s'épanouir. À terme, ce processus est destructeur de la famille et du tissu social (cf. 6, 123). [EV, 93 s.]

Les campagnes pour la libéralisation de l'avortement avaient déjà pour but, avoué pour certains, de détruire l'enfant *parce qu'il* est le maillon le plus faible de la chaîne familiale. L'enjeu ultime et principal des débats sur la bioéthique engagés à la suite de la mission d'études confiée au professeur

---

<sup>1</sup> Nous avons analysé ce problème dans *Droits de l'homme et technocratie*, Chambray, Éd. CLD, 1982, pp. 28-32, et dans *Démocratie et libération chrétienne*, Paris, Éd. Lethielleux, 1985, pp. 70 s.

Jean-François Mattéi, c'est la précipitation de ce processus de destruction de la famille.

Pionnière dans la légalisation de l'avortement, la France risque de ternir davantage encore son image au plan international, en faisant de la destruction de la famille la priorité d'un certain messianisme républicain. Cette forme de gallicanisme laïque ne peut que déboucher sur la destruction du tissu social, c'est-à-dire sur l'enfer (cf. 6, 123).

**64. *Le fait de s'en prendre à la vie d'innocents serait-il révélateur d'une perversion du pouvoir ?***

Le pouvoir totalitaire a ceci de particulier qu'il n'admet aucune limite venant de Dieu, ni aucun contrôle venant des hommes sur qui il s'exerce. Ce pouvoir utilise tous les moyens dont il dispose pour s'affirmer et pour s'étendre. Or *le pouvoir devrait être un service* : il est au service du bien commun et ordonné à la protection de tous les hommes, à commencer par les plus faibles. [EV, 52 c] Tous les grands mouvements sociaux qui se sont développés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ont contesté les abus de pouvoir commis par les plus forts contre les plus faibles.

Le signe le plus éclatant qui manifeste qu'un pouvoir, à l'origine légitime, dérive vers le totalitarisme, c'est que *ce pouvoir s'en prend aux innocents*. [EV, 58 c, 72 a] Lorsque cette dynamique est enclenchée, le pouvoir se dégrade en pure puissance et est dépourvu de toute légitimité. Un tel pouvoir est abusif : il doit être dénoncé et combattu ; il fait de la résistance active un devoir. [EV, 74 e, 89 c]

**65. *Si la menace du totalitarisme était réelle, ne serait-elle pas perçue par tout le monde et ne soulèverait-elle pas une levée de boucliers ?***

L'histoire contemporaine nous apprend que le totalitarisme s'installe tantôt par la force, tantôt par la ruse. Dans ce dernier cas, son installation se fait dans le strict respect de la célèbre « tactique du salami » : on finit par obtenir de l'adversaire, tranche après tranche, ce qu'il ne concéderait jamais si on lui demandait la même chose en bloc. La « tactique du salami » est donc proche de la tactique de la dérogation : *on grignote le respect dû à un principe* en chargeant la loi de multiplier et de banaliser les cas où le droit positif « justifie » qu'il y soit fait exception. On *consent à déroger*.

Le mal commence là où est promulguée une loi inique. Il est consommé là où telle loi est invoquée pour massacrer des êtres sans défense. [EV, 11 a] À ce moment, du reste, le processus peut repartir, et le catalogue des êtres massacrables peut enrôler de nouvelles victimes.

Or, si des gens ont été condamnés pour avoir *obéi à des lois iniques*, on oublie trop souvent que d'autres ont été condamnés pour être *intervenues en amont*, c'est-à-dire pour avoir *promulgué ces lois iniques* et les avoir rendues exécutoires. [EV, 68]

Dès lors, quand on en est arrivé à demander à l'État de dire quels sont les innocents qu'on peut éliminer, que la loi l'autorise et qu'un ministre ordonne les moyens d'y pourvoir, il est déjà trop tard pour se demander si on est encore en démocratie.

## Chapitre 10

### ***Vers l'ultranazisme ?***

#### ***66. L'avortement serait-il une méthode moderne de discrimination ?***

L'histoire abonde en exemples de discriminations (cf. 4). Elle enseigne aussi que la contestation de ces discriminations et des privilèges les accompagnant, a été un des moteurs poussant vers des sociétés plus démocratiques.

Or discriminer, c'est toujours invoquer des raisons pour lesquelles on voue des êtres humains à la servitude ou à la mort. Parfois, discriminer, c'est doubler une faiblesse objective par une faiblesse légale.

Le régime nazi a discriminé les juifs, les gitans, les « non-hommes » (cf.60). À Nuremberg, on a appelé ça « crime contre l'humanité » ; depuis lors, la mémoire des hommes a été délestée de ces souvenirs gênants<sup>1</sup>.

D'autres régimes ont discriminé les contestataires ou les opposants en les envoyant, par exemple, dans des asiles psychiatriques. Actuellement, on discrimine non seulement les enfants - voire les adultes - atteints de malformations ou de handicaps graves (cf.7, 67), mais aussi les pauvres (cf. 80-93).

La libéralisation de l'avortement légalise une discrimination nouvelle : celle dont peuvent être impunément victimes des êtres humains se trouvant dans un état extrême de faiblesse et de dépendance.

#### ***67. L'idéologie dont s'inspirent les partisans de l'avortement n'est-elle tout de même pas différente de l'idéologie nazie ?***

Il y a à la fois des différences d'expression et une profonde communauté d'inspiration. Les justifications explicites sont présentées dans des emballages différents, mais les pratiques auxquelles elles aboutissent sont finalement les mêmes (cf. 142). Qu'on invoque que quelqu'un soit juif, gitan, handicapé, enfant non né ou non désiré, adulte incurable : lorsqu'il s'agit de l'éliminer, les motifs invoqués diffèrent, mais l'horreur est la même.

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p. 265.

Qu'importe que les idéologies soient différentes si les pratiques sont pareilles ?

**68. Ne faut-il cependant pas concéder que si les pratiques sont les mêmes, les idéologies, elles, diffèrent ?**

Les idéologies forgées pour « légitimer » le nazisme et l'avortement ne recourent pas à la même formulation mais elles ont ceci en commun qu'elles « *légitiment* » des discriminations parfaitement arbitraires entre les êtres humains. [EV, 8 a]

D'où les points communs aux idéologues du génocide et aux partisans de l'avortement : dans les deux cas, l'autre n'est pas reconnu comme un être humain : dans les deux cas, la victime est innocente (cf. 60, 64). La grande différence est que les avorteurs tuent *le plus tôt possible*.

À cela il faut ajouter que, si l'on en croit les statistiques de l'O.M.S (cf. 2), les victimes annuelles de l'avortement sont incomparablement plus nombreuses que les victimes du génocide exécutées par les nazis.

**69. Quel lien y a-t-il entre les idéologues de la discrimination et les ingénieurs biomédicaux ?**

a) Les idéologues de la discrimination concoctent des pseudo-morales dans lesquelles ils expliquent à des ingénieurs médicaux complaisants que ceux-ci sont « justifiés » à éliminer des êtres ne répondant pas aux « normes » imposées par l'idéologie.

Ces idéologues précisent que les ingénieurs biomédicaux sont « fondés » à opérer des sélections implacables « pour le bien » de certains individus, de telle race, de la société ou de l'espèce - c'est selon.

Ainsi, après s'être évertué à faire échec à une ségrégation fondée sur les « classe sociales », notre siècle s'empresse-t-il actuellement d'instaurer une nouvelle ségrégation fondée sur des « classes génétiques ». [EV, 63 c]

b) Les idéologues de la discrimination apportent donc une pseudo-légitimation à de multiples *abus de pouvoir*. Méprisable est l'abus de pouvoir économique, politique, judiciaire. Plus méprisable encore est l'abus de pouvoir médical. Mais le plus méprisable de tous, c'est l'abus de pouvoir intellectuel et spirituel, car il blesse l'homme dans son intelligence, par laquelle il est le plus semblable à Dieu (cf. 140).

Les technocrates du nouvel ordre mondial sont coutumiers de ces formes raffinées d'abus de pouvoir.

**70. Ne retrouve-t-on pas ici, invoqués au profit de la société, des critères analogues à ceux qui sont invoqués au profit des couples ?**

Les arguments invoqués par les femmes, ou par les partenaires, en faveur de l'avortement se fondent sur l'intérêt, l'utilité, le droit au plaisir sans risque. L'efficacité doit être totale lorsqu'il s'agit d'éviter ce « mal » qu'est la procréation - conséquence éventuelle de ce « bien » qu'est le plaisir (cf. 122). Les plus forts peuvent donc accorder le droit à leurs convenances et « légitimer » l'avortement.

a) Les intérêts de la société humaine sont définis par les plus forts, concrètement par ceux qui réussissent et/ou qui s'imposent. Ceux qui ne réussissent pas font obstacle au bonheur de ceux qui réussissent. Ils menacent même leur sécurité. Les riches seraient menacés par les plus pauvres. Dès lors, estiment les riches, notre sécurité est le fondement de notre droit, et nous sommes justifiés à nous défendre contre les menaces venant des plus pauvres qui, par leur seule masse numérique, constituent un danger pour nous (cf. 137). Il faut donc endiguer leur prolifération par tous les moyens (cf. 107), d'autant qu'ils sont *insolvables* sur le marché mondial (cf. 97, 99).

b) C'est une démarche analogue qui s'est développée au bénéfice, si l'on ose dire, de la société (cf. 69). Cela s'est vérifié dès 1926, en URSS, où l'avortement a été légalisé pour que la population puisse être totalement soumise à l'exigence de planification impérative imposée par l'État. L'URSS fut ainsi le premier pays à légaliser l'avortement pour raison d'État.

c) Nous concluons en constatant qu'au contraire de ce qu'ils pensent, les riches sont une menace pour les pauvres.

**71. Le refus de tout risque précipite donc impitoyablement vers une spirale de la pure efficacité ?**

Intolérable pour les partenaires sexuels, le risque est également intolérable pour la société. C'est pourquoi, partant de la contraception, la logique de l'efficacité conduit à l'avortement puis à l'eugénisme (cf. 30), pour enfin déboucher sur l'euthanasie (cf. 31). [EV, 63 c]

Une idée commune est ici sous-jacente à ces différentes pratiques : quand on pose qu'une vie humaine ne répond pas à certaines « normes de qualité » et qu'elle ne vaut pas la peine d'être vécue, cette vie - conclut-on - peut être supprimée par les moyens les plus efficaces dont on dispose (cf. 123).

## **72. Peut-on parler, à propos de l'avortement, de « crimes imprescriptibles contre l'humanité » ?**

Après la Seconde Guerre mondiale, une fois mieux connue l'ampleur des atrocités nazies, on a dénoncé les « crimes contre l'humanité<sup>1</sup> ». À côté des crimes de guerre et des crimes contre la paix, c'est surtout ce chef d'accusation qui a été mis en avant au procès de Nuremberg.

À ces crimes se rattachent les meurtres, l'extermination en masse, le génocide, la torture, l'arrestation arbitraire, etc. Depuis la Convention adoptée le 26 novembre 1968 par l'Assemblée générale des Nations Unies, ces crimes contre l'humanité sont considérés comme *imprescriptibles*. Ils sont précisément imprescriptibles parce qu'ils doivent *toujours* être condamnés au nom d'une loi inscrite dans le cœur de l'homme et antérieure à toute législation positive. C'est au contraire cette législation positive qui est soumise à la sanction de la loi inscrite dans le cœur de l'homme.

Ce qui a été souligné à Nuremberg, c'est que les crimes nazis contre l'humanité ne peuvent être prescrits *parce qu'ils* ont été commis au nom de lois iniques. Iniques, ces lois l'étaient parce qu'elles ne respectaient pas les droits inaliénables de tout être humain. [EV, 90 d]

La *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* de 1948 tirera les enseignements et de cette guerre et de ce procès. Elle explicitera, elle *déclarera* les raisons ultimes pour lesquelles *il fallait* - et il faut toujours - lutter contre le nazisme, condamner ses crimes et prévenir sa reviviscence.

La libéralisation de l'avortement remet donc en question les principes mêmes sur lesquels a été fondée la condamnation du nazisme.

## **73. Est-il imaginable que l'on oublie de tirer les leçons, pourtant évidentes, qui découlent de l'expérience nazie ?**

Les hommes ont une capacité prodigieuse d'occulter le passé, y compris récent, même s'ils en ont souffert dans leur propre chair. On pratique la *damnatio memoriae* : la mémoire est condamnée, car le passé est perçu comme dangereux, étant donné que sa connaissance permettrait de juger le présent (cf. 76 s.).

Ainsi nous rendons-nous difficilement compte que c'est sous prétexte d'obéir aux lois du III<sup>e</sup> Reich et à des « ordres supérieurs » que des médecins et autres bourreaux nazis ont exécuté des masses d'innocents. On ne se rend pas davantage compte que ce qui nous a sauvés du nazisme, c'est que *des résistants ont désobéi à des lois parce qu'iniques*. Constatons aussi que,

---

<sup>1</sup>Voir Maurice TORELLI, *Le médecin et les droits de l'homme*, Paris, Éd. Berger-Levrault, 1983, pp. 236-238.

par un macabre retour de l'histoire, certains, qui ont survécu aux horreurs nazies grâce à ces résistants, s'emploient aujourd'hui à restaurer des lois iniques tout à fait semblables à celles auxquelles leurs libérateurs avaient refusé d'obéir, précisément pour les sauver...

Or, comme ces faits de l'histoire contemporaine sont occultés, on occulte évidemment aussi que l'histoire peut se répéter ou, si l'on préfère, se prolonger. C'est en effet au nom de lois non plus imposées par un tyran, mais votées par des parlementaires, que l'on exécute des innocents.

**74. *La fidélité à la mémoire des victimes suffit-elle à nous vacciner contre une nouvelle barbarie ?***

a) Parmi ceux qui s'emploient à faire approuver des lois injustes au nom desquelles on exécute des êtres sans défense, figurent des gens qui reprochent - à juste titre - aux bourreaux nazis d'avoir obéi à des lois criminelles. Hier, c'est-à-dire à Nuremberg, les accusés se retranchaient derrière la loi injuste pour tenter d'excuser leurs crimes ; aujourd'hui, on demande au législateur d'apporter à des crimes semblables la caution de la loi

b) La moindre des choses serait que nul n'invoque le sacrifice des innocents d'hier pour s'estimer autorisé à introduire, aujourd'hui, le principe de nouvelles discriminations légales entre les êtres humains. Le sacrifice des martyrs des totalitarismes anciens est une chose sacrée. Nul ne peut se retrancher derrière la mémoire de ces morts pour se prétendre immunisé contre les dérives totalitaires actuelles.

c) On voudrait qu'aucun de ceux qui ont souffert de la barbarie nazie ne rejette, ni en théorie ni en pratique, les arguments, toujours actuels, qu'ont invoqués - en leur faveur et contre leurs bourreaux - ceux qui ont attesté, par-delà toute distinction, que tous les hommes ont la même dignité, le même droit à la vie et à la liberté.

**75. *Comment expliquer cette inconséquence qui pousse à légaliser, aujourd'hui, des pratiques condamnées, hier, parce qu'illégitimes ?***

L'inconséquence analysée précédemment (cf. 73) est dramatique, car elle révèle que, dans certains milieux, on n'a pas perçu la malice profonde du nazisme. C'est la raison pour laquelle la porte est grande ouverte à l'*ultranazisme*. Nous entendons par là le nazisme porté à son stade suprême,

mondialisé et inscrit dans les pratiques, les lois, les institutions et même l'éthique<sup>1</sup>.

a) On n'a pas compris que cette malice ne résidait pas d'abord dans le *régime* qui caractérise le nazisme, mais bien dans la *nature profonde* de celui-ci. On n'a pas vu que l'essence du nazisme, c'est sa nature totalitaire, c'est-à-dire sa volonté de *détruire le moi*, aussi bien physique que psychologique. Le nazisme est hanté par la volonté d'infliger la mort (cf. 142).

b) Malgré les bruyantes dénégations de ceux qui les animent, les courants qui, après avoir fait légaliser l'avortement, s'emploient actuellement à légaliser l'euthanasie (cf. 30-32), s'inscrivent *objectivement* dans cette tradition, tout en consommant la perversion, c'est-à-dire en allant au-delà du nazisme. En effet, infliger la mort n'est pas simplement un « droit » que la société peut exercer sur ceux dont elle estime la vie indigne d'être vécue<sup>2</sup> (cf. 60) ; c'est aussi un « devoir » dont la même société doit garantir l'exécution pour ceux qui désirent « mourir dans la dignité », au motif que leur vie est indigne d'être vécue (cf. 30).

À la considération du droit de la société à infliger la mort aux êtres dont la vie est indigne d'être vécue, typique du nazisme (cf. 60), on adjoint donc ici celle, typique du libéralisme, du droit de l'individu à « mourir dans la dignité ».

c) Mais dans les deux cas de figure, et au-delà des travestissements idéologiques, l'acte d'infliger la mort est couvert par la loi et son exécution est confiée au personnel médical. Bref, la loi légitime le meurtre médical (cf.46, 53).

d) Pour ces mêmes raisons, lorsqu'un État accorde aux parents le « droit » de tuer leurs enfants, il finit vite par accorder aux enfants le « droit » de tuer leurs parents (cf. 30-32, 52).

Ainsi, dans ces différents cas, la « loi » est appelée à « légitimer » la « médicalisation » du meurtre (cf. 46, 53).

e) Cette alliance totalitaire entre le mensonge et la violence a été implacablement dénoncée par André Frossard : « Le menteur sait qu'il ment, le criminel cache ou nie son crime, et les systèmes politiques les plus diaboliquement injurieux pour l'espèce humaine se croient tenus de donner

---

<sup>1</sup> Voir EPA, pp. 179-187 ; DTL, pp. 265-268.

<sup>2</sup> Voir EPA, pp. 14, 132 ; DTL, pp. 127 s. Cf. R. J. LIFTON, *Les médecins nazis* (cité à la question 53), pp. 64 s.

le décor de la justice à leurs ignominies, et de singer le droit chaque fois qu'ils le violent<sup>1</sup>. »

**76. *L'évocation du passé peut être dérangeante pour certains. Mais pour ceux qui, aujourd'hui, mettent au point, fabriquent et distribuent des préparations abortives, n'est-il pas tout aussi dérangeant de constater l'efficacité de leurs produits ?***

a) Il est bien connu que les hommes inclinent facilement à faire état de « justifications », apparemment cohérentes, inspirant leurs conduites, alors qu'ils hésitent à regarder en face les motivations profondes qui les animent. Ce type de comportement est bien connu des psychologues qui parlent, à ce propos, de « rationalisation » d'une conduite. Les hommes peuvent, plus ou moins volontairement, s'occulter ou occulter aux yeux des autres, les vrais motifs qui animent leur comportement.

b) C'est ce qui se produit parfois chez certains propagateurs de l'avortement chimique. Selon que les circonstances y invitent, ils n'insistent pas trop sur les vertus essentiellement abortives de leurs préparations (cf. 96). En revanche, ils montent en épingle leur efficacité - réelle ou supposée - en cas de cancer du sein, d'endométrite, de tumeur cérébrale, de maladie d'Alzheimer, de dépression, etc.<sup>2</sup>

c) On le constate : cette « rationalisation » rappelle la *damnatio memoriae*, la condamnation de la mémoire (cf. 73). Ici, on occulte un passé embarrassant ; là, on occulte des motivations actuelles gênantes. Ces deux processus s'entrelacent souvent pour renforcer l'effet d'occultation.

**77. *N'est-il pas malgré tout peu vraisemblable que ceux qui ont mis au point et commercialisent des méthodes très performantes d'avortement chimique soient totalement insensibles aux leçons du passé ?***

Le phénomène de la *damnatio memoriae*, la condamnation de la mémoire, est caractéristique de tous les groupes qui ont mauvaise conscience (cf. 73, 76).

a) On gomme d'abord le passé parce qu'on en a honte. D'anciennes puissances impériales séquestrent encore des archives relatives à leurs

<sup>1</sup> Cf. André Frossard, *Défense du Pape*, Paris, Éd. Fayard, 1993, p. 48.

<sup>2</sup> Voir le dossier de Carlo GALLUCCI sur « La pillola maldetta », dans *L'Espresso* (Roma), 20 octobre 1991, pp. 156-165, spécialement p. 163.

conquêtes. Des colonies, devenues indépendantes depuis longtemps, ont détruit la presque totalité des documents relatifs à l'esclavage.

Mais on gomme aussi le passé parce qu'on en a peur du fait qu'il risque d'éclairer le présent et qu'il permet de le juger. Cette crainte est particulièrement fréquente dans les sociétés à forte connotation totalitaire. Mao Tsé-toung a purgé l'histoire de la culture chinoise parce que les Chinois de Chine communiste y auraient trouvé ample matière permettant de démystifier l'idéologie du Grand Timonier. La connaissance du passé et son évocation sont refoulées parce qu'elles permettent d'accéder à une *prise de conscience alarmante*. La réactivation de la mémoire, par rappel de l'histoire, est donc perçue comme déplacée, *impertinente* même, parce qu'elle peut démaquer brutalement les certitudes mensongères de la mauvaise conscience.

b) Dans le cas qui nous occupe, cette réactivation pourrait, par exemple, amener à se demander si un nouveau génocide n'est pas en train de se dérouler. Ce génocide n'aurait plus comme victimes celles visées par le nazisme « historique » ; serait surtout ciblée, aujourd'hui, l'immense multitude des pauvres. Observateur aussi perspicace que concerné, le docteur Baulieu affirme que, « en accord avec l'Organisation mondiale de la Santé, la firme Hoechst a décidé qu'aux pays du Tiers-Monde, qui représentent les vrais, les grands marchés, la pilule [RU 486] serait vendue à un prix très bas ou cédée tout à fait gratuitement<sup>1</sup> ».

c) Dans le cas du laboratoire Hoechst qui, avec Roussel-Uclaf, produit le RU 486 (cf. 95 s.), la crainte de cette représentation du passé a été finement analysée par le même docteur Baulieu. Dans une interview à la revue italienne *L'Espresso*, il notait : « Ce sont précisément les dirigeants de la filiale américaine de Hoechst qui ont infecté l'opinion de la maison-mère d'Allemagne. Hilger, son président, même s'il est un catholique bavarois, n'a jamais été contre la pilule [RU 486]. Mais aujourd'hui il a peur. Et ses craintes sont alimentées aussi par certains vieux fantômes du passé. La firme Hoechst est née après la guerre du démantèlement de la société IG-Farben, le géant industriel qui, entre autres, avait produit le gaz pour les camps d'extermination nazis. Hilger est terrorisé à l'idée que des groupes anti-avortement déclenchent une campagne pour accuser Hoechst de continuer à tuer comme au temps d'Hitler<sup>2</sup> » (cf. 46).

---

<sup>1</sup> Voir le dossier de C. GALLUCCI, cité à la question 76 ; notre citation se trouve à la p. 163.

<sup>2</sup> Voir le dossier de C. GALLUCCI, cité à la question 76 ; notre citation se trouve à la p. 161. Voir aussi l'entretien de M. Édouard SAKIZ avec le Dr J.Y. NAU dans *Le Monde* du 27 avril 1993 ; dans cet entretien, il est fait état de la crainte qu'inspire le boycottage du RU 486 aux USA, ainsi que de l'attitude du professeur Hilger. — Sur le rôle de la firme IG-Farben sous le régime nazi, voir Robert Jay LIFTON, *Les médecins nazis* (cité à la question 53) ; cf. l'index p. 602.

Si l'on comprend, certes, cette « terreur », on comprend moins, en revanche, les blocages qui en limitent la perception au président de la firme.

**78. *N'est-il pas choquant de suggérer un parallèle entre les bourreaux du régime nazi et les avorteurs d'aujourd'hui ?***

Les gens imaginent souvent que le nazi typique est un individu féroce et sanguinaire. Ce type de nazi a certes bel et bien existé, et des individus ignobles ont rivalisé dans le raffinement de l'humiliation, de la torture et de la mort infligées.

Mais le nazi classique n'était généralement pas un être brutal et cruel. Dans leur majorité, les nazis étaient des gens apparemment sans histoire, comme la majorité des gens d'aujourd'hui. Ils étaient simplement entrés tranquillement dans « le système ». De concession en concession, de lâcheté en lâcheté (cf. 65), et par intérêt, ils sont devenus fonctionnaires zélés du régime. En exécutant les ordres, ils exécutaient - croyaient-ils - leur devoir<sup>1</sup>.

Le péril majeur que la libéralisation de l'avortement fait peser aujourd'hui sur nos sociétés, n'est pas à chercher d'abord dans les agissements d'individus notoirement cyniques et impitoyables. Il se trouve dans le manque généralisé de courage face à la « banalité du mal<sup>2</sup> ».

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p. 267.

<sup>2</sup> Cf. DTL, pp. 266-268.

## Chapitre 11

# ***Les aspects démographiques***

### **79. *Que peut-on dire actuellement sur la population mondiale ?***

a) En juin 1994, la population mondiale était estimée à 5.609.000.000 habitants<sup>1</sup>.

b) À l'échelle mondiale, « la croissance se ralentit : elle n'était déjà plus que de 1,7 % en 1990 alors qu'elle était de 2,1 % un an plus tôt ; et le nombre absolu va diminuer peu après l'an 2 000, *compte tenu de la baisse de fécondité déjà enregistrée dans de nombreux pays en développement*<sup>2</sup> ». « Après s'être maintenue de manière stable à 1,7 % par an depuis 1975, on espère que la croissance de la population mondiale descendra à 1,6 % par an durant la période 1995-2000. Ce taux de 1,6 sera le plus bas depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Mais au-delà de 2000, on espère que l'augmentation de la population mondiale déclinera régulièrement jusqu'à 1 % durant la période 2020-2025. »<sup>3</sup>.

c) Le phénomène de la croissance spectaculaire de la population « s'est déployé à un rythme accéléré dans les pays du Sud au XX<sup>e</sup> siècle. Ce rythme a cependant commencé à baisser. Parce que la fécondité mondiale diminue à une vitesse qui n'est pas négligeable dans les pays du Tiers-Monde : 6,1 enfants par femme en 1962, environ 3,8 enfants par femme en 1990 »<sup>4</sup>. Pratiquement partout les indices synthétiques de fécondité (cf. 85) sont en baisse<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> D'après la revue *Population Today*, publiée par le Population Reference Bureau (Washington), vol. 22, n° 7-8, juillet-août 1994, p. 6.

<sup>2</sup> Guy Herzlich, « Le couple population-développement », dans *Le Monde* du 14 décembre 1993. Nous soulignons.

<sup>3</sup> *World Population Monitoring*, 1993, (Draft), publié le 23 février 1994 avec la référence ESA/P/WP.121 par la Division de la Population des Nations-Unies [New York]. La citation se trouve p. 67.

<sup>4</sup>Gérard-François DUMONT, « Révolutions démographiques », dans *Le Spectacle du monde* (Paris), n° 361, avril 1992, pp. 80 s.

<sup>5</sup> Sur ces questions, voir notre ouvrage *Pour comprendre les évolutions démographiques*, publié à compte d'auteur.

**80. Au moins un cinquième des hommes vivent dans une situation de pauvreté absolue, dans des conditions infrahumaines, indignes de l'homme. Dans l'intérêt de ces gens et de leur famille, ne vaut-il pas mieux les empêcher d'avoir des enfants ?**

a) Les *malthusiens* affirment qu'il y a disparité entre la progression *géométrique* de la population et la progression *arithmétique* des ressources alimentaires. Les *néomalthusiens* combinent cette thèse avec celle du droit au plaisir sexuel individuel sans risque de procréation. Les thèses *néomalthusiennes* - présentant la contraception, la stérilisation, l'avortement, etc., comme de nouveaux « droits de l'homme » - sont très fréquemment utilisées comme un leurre pour masquer les motivations *malthusiennes* de ceux qui considèrent que le contrôle strict de la population est un « devoir » aussi urgent qu'impérieux (cf. 88).

Ces thèses entrecroisées sont répandues dans le monde entier par ceux qui y trouvent leur intérêt<sup>1</sup>.

b) La pauvreté n'est pas une fatalité, ni la faim. Les *excédents alimentaires*, par exemple, n'ont jamais été aussi importants. Il en va de même pour *l'espérance de vie* à la naissance, qui n'a jamais été aussi élevée partout dans le monde. Mais il y a de graves problèmes de répartition, non seulement en ce qui concerne les ressources alimentaires, mais aussi en ce qui concerne, par exemple, les connaissances relatives à l'agriculture, la santé, l'hygiène, à la régulation naturelle des naissances, etc. - sans compter la corruption<sup>2</sup>. Ce qu'attendent les pauvres, c'est qu'on les aide à sortir de leur misère, non qu'on les y laisse croupir après leur avoir « offert » avortements et stérilisations.

c) La stérilisation en masse des pauvres, telle qu'elle se pratique actuellement, va avoir des conséquences terribles<sup>3</sup>. Une fois qu'ils seront vieux, ces pauvres seront toujours aussi pauvres, mais ils n'auront plus d'enfants sur qui compter. Ils seront abandonnés, et la violence exercée par la société accélérera leur mort, comme elle fait déjà mourir des gamins de rues qu'on refuse de prendre en charge.

d) Présentées aujourd'hui sous un nouvel emballage, les thèses de Malthus sont plus que jamais un instrument de rêve pour tous les

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p. 146.

<sup>2</sup> Cf. Francis GENDREAU (éd.), *Les spectres de Malthus*, Éd. Études et Documentation Internationales, Paris, 1991 ; cf. par exemple le ch. consacré au Bangladesh, pp. 273-278. Voir aussi l'ouvrage dirigé par Sylvie BRUNEL, *Tiers-Mondes*, cités plus loin à la question 82, note 2.

<sup>3</sup> Cf. DTL, pp. 157 ss.

réactionnaires opposés à toute réforme sociale. Les malthusiens d'aujourd'hui intoxiquent l'opinion internationale en lui faisant avaler l'idée que la pauvreté n'a sa cause ni dans les injustices sociales, ni dans les échecs économiques, ni dans l'incompétence politique, ni dans les aberrations idéologiques. Selon eux, la pauvreté a sa source dans la prolifération vertigineuse des pauvres eux-mêmes. Il va de soi que, dans la mesure où cette thèse, pourtant fautive, est inculquée et reçue, par l'opinion publique, comme une « évidence » aveuglante, les vraies requêtes relatives à la justice et au développement peuvent être ignorées et l'exploitation des pauvres peut se poursuivre sans scrupule.

e) Aujourd'hui, Malthus est ainsi devenu la bannière de tous ceux qui font obstacle à la justice sociale – entre les hommes comme entre les nations, à la fraternité universelle, à l'égalité, à la liberté pour tous, au respect des plus faibles, des plus pauvres, des handicapés, des malades, etc. Pour les malthusiens d'aujourd'hui, les pauvres, les faibles, les noirs, les indiens, etc. sont méprisables ; l'égalité de tous les hommes, le droit de tous à la liberté, l'accès de tous aux biens matériels, intellectuels, spirituels : autant d'objectifs inadmissibles et qu'il faut combattre. Prendre souci des faibles, promouvoir l'égalité de tous les hommes bouleverse, selon eux, l'équilibre voulu par la Nature, qui sélectionne les meilleurs et élimine les plus faibles.

En résumé, les idées malthusiennes inspirent les versions contemporaines de la morale, naturaliste et nietzschéenne, des seigneurs. En ce sens, ces idées sont totalement incompatibles avec le christianisme.

### **81. Faciliter aux pauvres l'accès à la stérilisation et à l'avortement, n'est-ce pas contribuer à leur bonheur ?**

Les riches semblent disposer d'un mystérieux engin appelé *eudémomètre*, appareil qui permettrait de mesurer le bonheur ; leur appréciation est en fait basée sur les statistiques relatives au revenu<sup>1</sup>. À partir de là, les riches estiment que la vie des pauvres n'a pas de sens parce qu'ils ont un faible revenu ; il faut donc - disent-ils - empêcher les pauvres d'avoir des enfants (cf. 10). La vie des pauvres vaudrait la peine si ces pauvres avaient accès au plaisir et à la richesse qui y ouvre la voie. On leur recommande donc l'avortement et la stérilisation, en leur faisant croire qu'ils seront moins pauvres et, qu'en prime, ils auront accès au plaisir.

Bien plus, il en va des nations comme des individus : il n'y a pas de pire humiliation pour une nation que la stérilisation massive de ses citoyens.

---

<sup>1</sup> Sharon L. CAMP n'a pas hésité à éditer un dépliant exposant *The Human Suffering Index* ; ce dépliant a été publié à Washington par le Population Crisis Committee, 1987.

Cette mutilation est hélas fréquemment assortie d'un mensonge puisqu'on « offre » au titre de « l'aide aux pays pauvres » ce qu'en métropole on impose parfois, à titre de châtiment, à des condamnés pour crimes sexuels.

## **82. *N'y a-t-il pas une terrible menace qui pèse sur l'humanité : l'« explosion démographique » du Tiers-Monde ?***

Cette idée remonte aux théories malthusiennes. [EV, 16 b] D'après Malthus (1766-1834), la population croît selon une progression *géométrique* et les ressources alimentaires selon une progression *arithmétique*. Cette théorie refait surface aujourd'hui sous une forme à peine modifiée : « Les gens sont pauvres parce qu'ils sont trop nombreux. » Cette affirmation est diffusée par les médias, qui s'ingénient à imposer comme une évidence aveuglante qu'« être nombreux c'est être pauvres ». [EV, 17 b]

Or il ne faut pas dire que les gens sont pauvres parce qu'ils sont trop nombreux, mais qu'*ils sont trop nombreux parce qu'ils sont pauvres* (cf. 83). Endiguer énergiquement la natalité afin de mettre un terme à la pauvreté, c'est prendre le problème à l'envers.

L'excès de population se mesure toujours *par rapport* à une situation précise, concrète, variable. La pauvreté s'évalue toujours à partir de la capacité de l'homme à faire face à son environnement : une nation est pauvre parce qu'elle ne sait pas nourrir sa population (cf. 92). En ce sens, c'est la pauvreté qui est cause de surpopulation, et non l'inverse ; la surpopulation est toujours relative à une situation donnée<sup>1</sup>. Or cette situation peut être *modifiée par l'intervention de l'homme, à condition qu'il y ait volonté morale et politique*. Il y a des cas où les gens sont tellement sous-équipés matériellement, intellectuellement et moralement qu'ils n'ont pas la possibilité de cultiver convenablement et que, de fait, ils sont, dans cette situation modifiable, trop nombreux. Mais justement, l'homme peut changer ces situations par l'organisation, l'enseignement, les équipements (cf. 137)<sup>2</sup>.

Ceci ne signifie pas que les phénomènes démographiques ne doivent pas être pris en compte : ici il y a déclin, là il y a croissance<sup>3</sup>. Les pouvoirs

<sup>1</sup> Cf. EPA, chapitre XIV.

<sup>2</sup> Sur les problèmes abordés dans cette section, voir EPA ainsi que DTL. – Voir aussi Sylvie BRUNEL, *Tiers-Mondes, Controverses et réalités*, Paris, Éd. Economica (Coll. Liberté sans frontières), 1987. Cf. en particulier la rubrique « La croissance démographique, frein... ou moteur du développement ? », par Jean-Claude CHESNAIS, avec Alain DESTEXHE, Claude ALBAGI et Alain GUILLOUX, pp. 119-177.

<sup>3</sup> Voir le remarquable dossier consacré à la *Démographie* par la revue *Défense nationale*, avril 1993, pp. 19-75. Ce dossier a bénéficié de la collaboration de Gérard-François DUMONT : « La population mondiale au XX<sup>e</sup> siècle » (pp. 19-35). Id., « Démographie et géopolitique » (pp. 37-54) ; Yves MONTENAY, « Les politiques de natalité dans le tiers-monde » (pp. 55-65) ; Jean-Didier LECAILLON, « Les démographes se trompent-ils ? » (pp. 67-74). Sur les phénomènes démographiques, on se reportera à l'ouvrage de Gérard-François DUMONT cité à la question 85, note 2. Outre cet ouvrage de référence, on peut également mentionner celui de Jacques VERON, *Arithmétique de l'homme*, Paris, Éd. du Seuil, 1993.

publics doivent donc se soucier de ce problème. Mais ici et ailleurs, il faut respecter le *principe de subsidiarité*, base de toute démocratie<sup>1</sup>. L'intervention des pouvoirs publics doit se faire dans le respect des droits fondamentaux de l'homme. Elle ne peut se faire par n'importe quel moyen ni à n'importe quel prix.

**83. Certains vont jusqu'à parler d'une « bombe démographique » prête à exploser.**

Aux yeux des idéologues de la sécurité démographique, être nombreux, c'est être pauvre. Mais la bombe du III<sup>e</sup> millénaire, c'est la pauvreté des pays du Tiers-Monde, non les pauvres. Ici comme ailleurs, il ne faut ni faire erreur dans le diagnostic ni confondre l'effet et sa cause (cf. 82, 137, 141).

a) On ne supprime pas les causes de la pauvreté en stérilisant les pauvres (cf. 82, 107) - pas plus qu'on ne remédie à la maladie et aux causes de mortalité en euthanasiant les malades (cf. 30 s.). Pour remédier aux causes de la pauvreté, *il est urgentissime que tous les enfants qui naissent reçoivent une éducation* qui leur permette, une fois devenus adultes, de faire face à leurs besoins, et il faut les y aider (cf. 82).

b) Il serait bien difficile de trouver des exemples historiques d'un développement qui aurait fait suite à une chute de la natalité.

c) Au Brésil, de 1960 à 1990, le taux de fécondité générale, c'est-à-dire le nombre annuel des naissances rapporté au nombre de femmes en âge de procréer, est passé de 6,3 à 3,13 ; le taux de croissance démographique est passé de 2,89 % à 1,8 %. Peut-on dire que, dans le même temps, la pauvreté ait diminué d'autant ?

**84. Cette crainte de l'essor du Tiers-Monde vise-t-elle certains pays en particulier ?**

a) Le rapport du *National Security Council*, appelé aussi *Rapport Kissinger* (cf. 100-102) explique que les pays en développement doivent être les premiers ciblés par les campagnes antinatalistes :

*« L'accent devrait être mis prioritairement sur les pays en développement qui sont les plus grands et qui croissent le plus rapidement, et où le déséquilibre entre le nombre croissant [d'habitants] et le développement*

---

<sup>1</sup> Selon le *principe de subsidiarité*, les pouvoirs publics doivent *aider* les individus et les corps intermédiaires, dont la famille, à prendre les initiatives qui leur reviennent, et non se substituer à eux. Sur la subsidiarité, voir notre ouvrage *Initiation à l'Enseignement social de l'Eglise*, Paris, Éd. de l'Emmanuel, 1992.

*potentiel entraîne les plus sérieux risques d'instabilité, d'inquiétude et de tensions internationales. Ces pays sont : l'Inde, le Bangladesh, le Pakistan, le Nigeria, Mexique, l'Indonésie, le Brésil, les Philippines, la Thaïlande, l'Égypte, la Turquie, l'Éthiopie, la Colombie.<sup>1</sup> »*

b) Si important qu'il soit, ce rapport n'est pas unique en son genre, et de nombreux autres documents confirment la constance de la détermination manifestée par les autorités nord-américaines.<sup>2</sup>

### **85. Du côté de l'Europe, comment se présente la situation démographique ?**

Pour assurer le renouvellement des générations dans les pays « développés », il faut que l'indice de fécondité soit de 2,1 enfants par femme. On calcule cet indice pour une année déterminée en additionnant les quotients de fécondité par âge. Ceci mérite d'être expliqué : on rapporte le nombre d'enfants nés pendant une année déterminée au nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée, et on additionne ces quotients partiels.

Par exemple, pour une région donnée, on rapporte le nombre d'enfants nés en 1990 au nombre de femmes ayant 15 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1990 ; on obtient alors un quotient partiel, appelé aussi quotient de fécondité par âge ou encore taux de fécondité partiel. On refait le même calcul, toujours pour les enfants nés en 1990 mais issus de femmes ayant 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1990, et ainsi de suite jusqu'à 49 ans. On fait alors la somme de ces

---

<sup>1</sup> Le document NSSM 200, connu sous le nom de *Rapport du National Security Council* ou de *Rapport Kissinger*, a pour titre *Implications of Worldwide Population Growth for U.S. Security and Overseas Interests*. Il a été élaboré en 1974 à la demande d'Henry Kissinger, alors Secrétaire d'État, et a été rendu public quinze ans plus tard. Nous avons attiré l'attention sur ce rapport dans DTL, p. 85. - Ce même rapport a fourni l'occasion d'un excellent dossier sur la *démographie*, paru dans *Le Temps de l'Église* (Paris), n° 8, avril 1993, pp. 28-43.

<sup>2</sup> Nous nous bornerons à mentionner quelques documents plus récents que le *Rapport Kissinger* : Gerald O. BARNEY (éd.), *Global 2000. The Report to the President*, avec un avant-propos de Jimmy CARTER, Arlington, VA, Seven Locks Press, édition de 1991 (1<sup>re</sup> éd. : 1980) ; Shanti CONLY, J. Joseph SPEIDEL, Sharon L. CAMP, *U.S. Population Assistance : Issues for the 1990s*, Washington D.C., Population Crisis Committee [aujourd'hui : Population Action International], 1991 ; Office of Population, Bureau for Research and Development, *User's Guide to the Office of Population, January 1993*, U.S. Agency for International Development, Washington D.C., 1993. Voir aussi le *Statement* présenté le 11 mai 1993 par Timothy E. WIRTH, représentant des USA au second Comité préparatoire à la Conférence internationale du Caire (5-13 septembre 1994), sur la population et le développement. Ce texte a été divulgué comme « Press Release » par la Mission des USA auprès de l'ONU et porte le n° 63-(93). - Betsy HARTMANN a consacré à ces questions un article remarquablement documenté : « Population Control as Foreign Policy », dans *Covert Action*, n° 39, hiver 1991-1992, pp. 26-30.

quotients de fécondité par âge, pour une année donnée, et on obtient ainsi l'*indice synthétique de fécondité* pour cette année<sup>1</sup>.

Pratiquement partout en Europe, cet indice de fécondité est *nettement en dessous du seuil nécessaire au remplacement des générations*<sup>2</sup>. Que l'on en juge : selon le *2012 World Population Data Sheet*<sup>3</sup>, publié à Washington par le Population Reference Bureau, l'indice de fécondité est de 2,0 pour le Royaume-Uni, 1,8 pour la Belgique, 1,4 pour l'Allemagne, 1,4 pour l'Espagne, 1,4 pour l'Italie, 2,0 pour la France, 1,3 pour la Pologne, 1,6 pour la Russie, 2,1 pour l'Irlande, 1,5 pour l'Ukraine. L'effondrement est particulièrement spectaculaire en Europe orientale.

### **86. Comment l'Europe en est-elle arrivée à un tel collapsus démographique ?**

Les causes de cette implosion démographique sont évidemment complexes. Il y en a en tout cas une qui mérite d'être soulignée. Pour faire accepter la contraception, l'avortement et la stérilisation dans le Tiers-Monde, l'Europe devait « donner l'exemple » chez elle. Le discours qu'elle adressait aux pays pauvres n'aurait pas été crédible si elle n'avait elle-même commencé à adopter et à légaliser ces pratiques chez elle. Dès 1973, l'agronome René Dumont écrivait : « Des mesures limitatives *autoritaires* de la natalité vont [...] devenir de plus en plus nécessaires, mais elles ne seront acceptables *que si elles commencent par les pays riches* et par l'éducation des autres<sup>4</sup>. »

L'exemple européen a provoqué des effets d'imitation dans le Tiers-Monde, mais il a surtout eu un « *effet de boomerang* » en Europe elle-même. C'est une nouvelle version de l'histoire de l'arroseur arrosé : l'Europe a été et continue d'être elle-même la première victime des pratiques « anti-vie » qu'elle voulait exporter vers le Tiers-Monde pour s'en assurer le contrôle.

### **87. Les États-Unis ne connaissent-ils pas, eux aussi, un effondrement démographique comparable à celui de l'Europe ?**

Malgré les apparences, du point de vue démographique, la situation des États-Unis est différente de celle de l'Europe. Tout d'abord, leur indice

---

<sup>1</sup> Sur cet indicateur synthétique, voir l'ouvrage exemplaire de Gérard-François DUMONT, *Démographie. Analyse des populations et démographie économique*, Paris, Éd. Dunod, 1992, pp. 129 s.

<sup>2</sup> Voir en particulier Gérard-François DUMONT, *La population de la France en 1992*, dossier publié à Paris, Association pour la Recherche et l'Information Démographiques (cf. question 2, note 1), mars 1993.

<sup>3</sup> Document publié chaque année à Washington par le Population Reference Bureau.

<sup>4</sup> René Dumont, *L'Utopie ou la mort*, Paris, Éd. du Seuil, 1973, pp. 49 s. (souligné dans le texte).

synthétique de fécondité (cf. 85) de 2,0 est sensiblement supérieur à celui de la Communauté européenne, où il n'est que de 1,51 (cf. 85). Il est en outre bien connu que cette fécondité diffère selon les groupes ethniques. Elle est, par exemple, plus élevée chez les Noirs ou les groupes d'origine latino-américaine qu'elle ne l'est chez les WASP, c'est-à-dire les « Blancs, Anglo-Saxons et Protestants ». Notons aussi que la pyramide des âges y est plus équilibrée et la proportion des jeunes plus élevée qu'en Europe<sup>1</sup>.

Il faut aussi relever que les mouvements en faveur de la vie humaine sont beaucoup plus actifs et mieux organisés aux USA qu'en Europe. Leur influence sur les médias est très importante ; les voix de leurs membres pèsent lors des scrutins ; ils ont démontré à plusieurs reprises l'usage redoutable qu'on pouvait faire du boycottage visant des firmes pharmaceutiques (cf. 39). Des présidents récents, comme MM. Reagan et Bush, ont dû compter avec eux.

### **88. *L'implosion démographique de l'Europe serait-elle de nature à préoccuper les États-Unis ?***

La *diversité* des questions démographiques, selon qu'il s'agit du Tiers-Monde ou de l'Europe, trouve son reflet dans l'*ambiguïté* rapports entre l'Europe et les États-Unis.

a) Les États-Unis et le monde anglo-saxon en général ont été pionniers dans le domaine de la contraception, de la stérilisation et de l'avortement. Les grandes thèses malthusiennes et néomalthusiennes continuent à être largement divulguées à partir de centres qui sont basés aux USA ou en Angleterre. Ces pays ont fait partager par l'Europe leur hantise de la « sécurité démographique », face au Tiers-Monde dont l'expansion est redoutée par eux.

Cette communauté d'intérêts pousse l'Europe et les USA à *faire front commun* pour endiguer la poussée démographique du Tiers-Monde et ils n'hésitent pas à recourir au levier des institutions internationales pour atteindre ce but. Ils cherchent même dans le nouvel antagonisme Nord-Sud le ciment d'une *cohésion* que ne leur assure plus le ci-devant antagonisme Est-Ouest.

b) Toutefois, au-delà de cette communauté d'intérêts, il apparaît de plus en plus clairement que les États-Unis, obsédés qu'ils sont par leur sécurité, veulent *prévenir l'émergence d'un nouveau rival* quel qu'il soit<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir *World Population. Fundamentals of Growth*, publié par le Population Reference Bureau (Washington), 1990.

<sup>2</sup> Ce souci de « Prevent the Re-Emergence of a New Rival » apparaît dans un mémorandum de 46 pages préparé par le Secrétariat à la Défense. Ce mémorandum a été présenté par le

Le Tiers-Monde en général est, à terme, un rival potentiel dont il faut contrôler l'émergence (cf. 84). Évoquons rapidement deux exemples :

- *la Chine* d'abord : elle « bénéficie » d'une « aide » au contrôle démographique dont l'ampleur et l'efficacité ont été récemment dénoncées (cf. 106 ; 125) ; cette « aide » provient non seulement des États-Unis, mais également du Japon, qui a peur de l'émergence d'un puissant rival.
- *le Mexique* ensuite : pays en développement aux marches de la métropole, il doit être surveillé de plus près ; il l'est en étant intégré à un « marché libre » regroupant les États d'Amérique du Nord.

Autrement préoccupante, cependant, est l'affirmation de la puissance européenne, avec l'organisation de l'Union européenne.

c) On peut dès lors se demander si l'Europe n'est pas en train de détruire elle-même sa capacité d'intervention en faveur du développement du Tiers-Monde. En consentant à son déclin démographique, l'Europe laisse les coudées franches aux États-Unis. Elle aurait pourtant pu offrir aux pays pauvres une solution alternative de partenariat - si elle ne s'était elle-même laissée piéger.

d) Il va donc de soi qu'en envisageant les choses de ce point de vue, les États-Unis ont toutes les raisons du monde de se réjouir de l'effondrement démographique de l'Europe. Pour les mêmes raisons, ils ont tout lieu d'être satisfaits de son *vieillesse*<sup>1</sup>, d'autant que celui-ci entraînera inévitablement des troubles sociaux dès le moment où seront mises en question les politiques d'aide sociale, de maladie-invalidité et de retraites - mises en question à vrai dire déjà largement amorcées.

Sous l'influence de leaders d'opinion peut-être stipendiés, la Communauté européenne, médusée, s'est empressée d'introjeter l'idéologie *néomalthusienne* du droit au plaisir, d'origine principalement anglo-saxonne. Mais l'intérêt des États-Unis, c'est que l'Europe elle-même, cédant aux comportements *malthusiens*, *endigue* (cf. 93, 96) *strictement, la croissance de sa propre population* (cf. 80). Les USA doivent donc rire sous cape en voyant l'empressement avec lequel les Européens intériorisent ces thèses qu'ils divulguent partout ! Comme exemple de colonisation idéologique, on n'a jamais fait mieux...

---

*New York Times* du 8 mars 1992 et résumé par Barton GELLMAN dans le *Washington Post* du 11 mars 1992, sous le titre « Keeping the U.S. First. Pentagon Would Preclude a Rival Superpower ».

<sup>1</sup> Dans sa livraison de mars 1993, la *Revue des Deux Mondes* a publié un dossier sur *La retraite et les retraités*. On remarquera en particulier l'article de G.-F. Dumont sur « Le vieillissement, un phénomène social majeur », pp. 104-124.

e) Le moment est donc venu, pour l'Europe et pour le Tiers-Monde, de se rappeler l'apophtegme que l'on attribue à Disraeli : « L'Empire britannique n'a pas d'ennemis permanents, ni d'amis permanents. Il n'a que des intérêts permanents. »

**89. Puisque la situation démographique de l'Europe est si grave, pourquoi les hommes politiques sont-ils si peu nombreux à s'en préoccuper ?**

Le manque d'attention dont font preuve la plupart des hommes politiques européens face aux problèmes démographiques est en effet sidérant. À cela, il y a différentes raisons. Tout d'abord, la plupart des hommes politiques envisagent les problèmes du respect de la vie humaine, *non en fonction du bien commun mais en fonction de leur électorat*. [EV, 72 c] Si prédominait chez eux le souci du bien commun, ils *privégeraient le long terme* et accorderaient aux problèmes démographiques la juste place qu'ils méritent. Mais les hommes politiques sont généralement plus sensibles au court et au moyen terme. Ils se soucient d'abord de leur bien particulier : leur réélection ; puis de plaire aux électeurs qu'il faut séduire en vue de la prochaine campagne.

Même les hommes politiques chrétiens, qui auraient des raisons spécifiques de se préoccuper de ces questions, font souvent preuve de mollesse dans ces matières. Les parlements nationaux et européens en ont montré mille exemples. Il est en particulier parfaitement *scandaleux* que des hommes politiques chrétiens aient apposé leur signature au bas de « lois » réglementant l'avortement. [EV, 69, 90 b c, 993 c, 95 c]

Enfin, on ne saurait perdre de vue que l'*ignorance cultivée* est la forme supérieure de servitude volontaire, bien qu'il faille reconnaître qu'elle trouve des rivaux redoutables dans la mauvaise foi, la corruption et le manque de courage<sup>1</sup>...

**90. Comment se présente le problème de l'avortement dans un pays comme le Japon, où celui-ci a été banalisé ?**

L'avortement est en effet couramment pratiqué au Japon et on estime qu'il y en a un demi-million chaque année<sup>2</sup>. Il faut cependant remarquer que cette banalisation de l'avortement n'éteint pas le sentiment de culpabilité

---

<sup>1</sup> Voir Alfred SAUVY, « Démographie et refus de voir », dans *L'enjeu démographique*, cité à la question 2, note 3.

<sup>2</sup> Sur la crise de la maternité au Japon, voir Muriel JOLIVET, *Un pays en mal d'enfants*, Paris, Éd. de la Découverte, 1993.

chez celles qui y recourent. Il existe même des cimetières d'enfants non nés où des figurines représentent les petites victimes d'avortement<sup>1</sup>.

Le Japon - où peu de femmes travaillent - est cependant en train de se poser de graves questions à propos de sa démographie. L'indice de fécondité y est de 1,5<sup>2</sup> et le vieillissement de la population s'accroît.

Jusqu'à présent, le Japon a prévenu ou contourné son déclin démographique en implantant certaines industries à l'étranger. Mais les dirigeants nippons se rendent compte que l'expansion du Japon risque d'être hypothéquée en raison des difficultés prévisibles à cause de sa dynamique démographique.

C'est pourquoi le Japon a pris récemment des mesures strictes pour empêcher les femmes de recourir à la contraception.

C'est aussi la raison pour laquelle Tokyo essaie de rappeler au Japon des émigrants japonais ou des fils d'émigrants japonais. Ce reflux migratoire a pour objectif de contribuer à résoudre le problème de la carence de main-d'œuvre dans l'Empire du Soleil-Levant.

### **91. A-t-on une idée des conséquences de l'effondrement de la fécondité dans les pays développés ?**

Ces conséquences seront multiples et plusieurs, dès à présent, sont prévisibles. D'une façon générale, un déséquilibre démographique entre le Nord et le Sud ne saurait être perçu comme rassurant pour l'avenir de la société humaine. L'effondrement démographique du Nord entraînerait certainement un affaiblissement généralisé dans la vitalité de l'ensemble de l'humanité.

Deux conséquences méritent cependant d'être mises en relief, car elles concernent l'avenir de l'Europe et en particulier de l'Europe occidentale :

a) La première, c'est que l'effondrement démographique de l'Europe va conforter des populations extra-européennes dans leurs *tendances migratoires*, malgré l'« aide » qui vise à les fixer dans leurs pays d'origine. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les rapports entre l'Europe et le Maghreb. Alors qu'en Europe la force de travail se contracte, la population maghrébine, plus jeune et plus féconde, exercera une pression de plus en plus grande sur l'Europe, en particulier l'Europe latine. Cette population sera soit sous-employée dans sa région d'origine ; soit embauchée dans les circuits de production européens. Dans les deux cas, les problèmes risquent d'être d'autant plus délicats à gérer que la l'expérience du passé

<sup>1</sup> Cf. *Europe Today* (Bruxelles), n° 111, 23 mars 1993, p. 8.

<sup>2</sup> D'après le *World Population Data Sheet of the Population Reference Bureau, Inc.*, 1993, Washington D.C. - Sur l'indice de fécondité, voir à la question 85.

récent montre que l'Europe ne s'est pas empressée de favoriser l'intégration des travailleurs maghrébins déjà établis sur son territoire<sup>1</sup>.

b) La deuxième conséquence est de loin la plus grave ; c'est aussi la moins facilement perceptible par le grand public. Cette conséquence, sur laquelle Pierre Chaunu a souvent insisté, c'est *l'exténuation de la tradition* culturelle et scientifique<sup>2</sup>. En effet l'homme est, en fin de compte, le seul et unique vecteur de culture et de savoir. La culture, la science, les morales, les religions ne se transmettent qu'à l'intervention des hommes qui les enrichissent sans cesse. La *mémoire de l'humanité* est une mémoire vivante, c'est-à-dire créatrice et inventive. Les documents écrits, les « monuments » divers sont des réalités mortes si personne n'est là pour les interroger, dialoguer avec eux et pour aller plus loin (cf. 142). Le risque majeur que court l'Europe, c'est que, faute d'hommes, la culture s'y étiole. En l'absence des nombreux échanges que stimule une population nombreuse et dense, la culture et la science courent un double risque mortel : celui de la stagnation répétitive d'abord, celui du naufrage ensuite.

Enfin, si l'Europe sombre démographiquement parlant, son naufrage pétrifiera le Tiers-Monde dans le sous-développement et/ou le placera sous la tutelle discrétionnaire des États-Unis.

## **92. Par leur nombre, les hommes ne sont-ils pas devenus une nuisance pour l'environnement ?**

Il est clair que l'homme a une capacité fantastique de détruire l'environnement. [EV 10 c]

a) Si tous les hommes consommaient autant et aussi anarchiquement que les habitants des pays riches, la planète serait vite grillée.

b) La mise à feu des puits de pétrole, dans la région du Golfe, a attesté que cette capacité destructrice peut aller jusqu'à la démence<sup>3</sup>. À terme, le saccage de l'Amazonie n'est pas moins préoccupant.

c) Des effets aussi désastreux, encore qu'à une échelle moindre, sont produits là où les ressources naturelles sont exploitées selon des méthodes archaïques inefficaces, dommageables pour l'environnement.

En revanche,

---

<sup>1</sup>Voir à ce sujet Bichara KHADER, *Le grand Maghreb et l'Europe. Enjeux et perspectives*, Paris, Publisud, 1992.

<sup>2</sup> Voir par exemple Pierre CHAUNU, *Trois millions d'années*, Paris, Éd. Robert Laffont, 1990. Ce point est également souligné par Hannah ARENDT dans *Condition de l'homme moderne* [1958], Paris, Éd. Calmann-Lévy, réimpression 1988, p. 43.

<sup>3</sup> Cf. DTL, pp. 20, 32.

a) Les progrès de l'agronomie, par exemple, attestent heureusement que l'homme a aussi une étonnante capacité à bien gérer l'environnement et les ressources naturelles. De l'aveu même de la FAO, les problèmes d'alimentation sont moins des problèmes techniques que des problèmes politiques et donc moraux (cf. 82,128).

b) De surcroît, c'est l'éducation et l'enrichissement de la population qui permettent une régulation des naissances et non l'inverse.

c) Enfin, respecter l'écosystème, c'est d'abord respecter le cœur de l'environnement, c'est-à-dire l'être humain. Comment peut-on respecter un éléphant ou un bébé phoque si l'on ne respecte même pas la chair de sa propre chair ?

Ce qui se produit trop souvent, c'est que, mus par l'appât effréné du gain, des gens détruisent les équilibres naturels, puis, avec un rare cynisme, déclarent qu'il y a trop de monde sur la planète et que cette « surpopulation » pollue l'écosystème (cf. 137) : on détériore l'Amazonie, puis on dit qu'il y a trop de monde au Brésil<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p 51. Dans *Les spectres de Malthus*, ouvrage cité à la question 80, note 2, sont étudiés les cas de divers pays du tiers-monde dont les situations démographiques sont régulièrement montées en épingle. Parmi ces pays figurent le Togo, la Nouvelle-Guinée, le Gabon, l'Équateur, les îles de la Société, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Zaïre, le Mozambique, le Guatemala, le Viêt-nam, l'Indonésie, le Nigeria, le Ghana. Le cas du Bangladesh, souvent présenté comme particulièrement « dramatique », est analysé par B.K. JAHANGIR et B. HOURS (pp. 273-278). De cette étude, il ressort à l'évidence que les nombreux pauvres du Bangladesh ne sauraient être considérés comme les boucs émissaires des malheurs qui frappent ce pays. Ils sont largement victimes de la corruption, de l'incompétence et de l'absence de souci du bien commun parmi les dirigeants.

## Chapitre 12

### ***Les organisations internationales***

**93. On évoque souvent une campagne émanant de gens riches et puissants qui s'emploient à limiter la population mondiale pauvre afin de ne pas être obligés de partager leurs richesses. N'est-ce pas une vision un peu sombre de la société et de l'avenir du monde ?**

Il suffit de lire des publications spécialisées, accessibles au grand public, pour se rendre compte des moyens énormes déployés par les pays riches afin de « contenir », c'est-à-dire d'endiguer la population pauvre<sup>1</sup>. Des publications de même provenance exposent également, avec une clarté impitoyable, la scandaleuse concentration des richesses. On assure cependant que le Sud ferait peser une menace sur le Nord (cf. 82 s., 96).

Sans nier la complexité des problèmes, on peut dire que l'*aide* au Sud est souvent *conditionnée* par l'acceptation de campagnes anti-natalistes culturellement et moralement choquantes<sup>2</sup>. [EV 16 c] Certains proposent même que le Tiers-Monde accepte le contrôle de sa population en échange d'une renégociation de sa dette ! Les riches mettent décidément plus d'ardeur à lutter contre les pauvres que contre la pauvreté (cf. 99) !

---

<sup>1</sup> Voir par exemple *Inventory of Population Projects in Developing Countries Around the World, 1991-1992*, publié par l'United Nations Population Fund, New York, 1993.

<sup>2</sup> Voir par exemple *Population and the World Bank. Implications from eight Case Studies*, Operations Evaluation Department, Washington DC, The World Bank, 1992. À propos du Sénégal, par exemple, on lit à la p. 58 de cette publication : La « recommandation [invitant la Banque mondiale à concentrer son action sur l'aide à apporter au Gouvernement (sénégalais) pour qu'il développe une politique démographique d'ensemble] fut acceptée et finalement exécutée en faisant du suivi d'une telle déclaration politique une condition pour libérer la seconde tranche du troisième ajustement structurel du prêt" [...]. Une autre conséquence de la bonne acceptation de cette politique et du rôle de la Banque Mondiale a été "le développement d'un Projet de Ressources Humaines pour le Sénégal, approuvé par le Conseil d'Administration en avril 1991. Une condition de la négociation était la libération des restrictions portant sur la prestation de services de planification familiale. [...] Une condition d'approbation était l'adoption officielle du Programme National de Planification Familiale ». Voir aussi l'étude de la même Banque Mondiale, *Sub-Saharan Africa : From Crisis to Sustainable Growth*, Washington DC, The World Bank, 1989, p. 6.

**94. Comment se fait-il que de telles publications soient si mal connues ?**

Ce qui est consternant, c'est que les gens - y compris les hommes politiques - sont souvent désinvoltes lorsqu'il s'agit de s'informer et de critiquer l'information. Cela ne les empêche cependant pas de se prononcer et de décider à propos de matières délicates qu'ils ne prennent guère la peine d'étudier.

**95. Peut-on établir l'existence de cette campagne en citant quelques faits ?**

Un premier fait nous est fourni par le Fond des Nations Unies pour la Population dans son rapport de 1991<sup>1</sup>. Ce rapport recommande la large divulgation des méthodes contraceptives chimiques, mécaniques ou chirurgicales. Le RU 486 n'est guère mentionné explicitement, mais il y est fait allusion lorsque sont évoquées les « nouvelles approches à la contraception post-coïtale » (cf. 96). Il est précisé que les obstacles juridiques s'opposant à la divulgation de ces méthodes doivent être écartés.

Le second fait nous vient de l'Organisation mondiale de la Santé<sup>2</sup>. Dans un rapport de 1992, cette agence spécialisée de l'ONU explique pourquoi et comment elle sponsorise des recherches sur la reproduction humaine<sup>3</sup>. Il ressort clairement de ce rapport que l'OMS couvre de son autorité et appuie de ses ressources la mise au point de drogues de grande divulgation destinées à contrôler la population des pays pauvres. Parmi ces drogues figurent des préparations qui ont la capacité de provoquer un avortement précoce (cf. 96).

Quoique ces institutions s'en défendent, elles patronnent bel et bien la pratique de l'avortement et rattachent celui-ci aux méthodes de contention de la natalité (cf. 39). [EV 73 c]

**96. Est-ce dans ce cadre qu'apparaît la pilule abortive RU 486 ?**

De l'aveu même du docteur Baulieu, à qui est attribuée la préparation du RU 486, cette pilule abortive a été mise au point avec l'appui de l'OMS<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p. 67.

<sup>2</sup> Cf. DTL, p. 74.

<sup>3</sup> Voir *Reproductive Health : a Key to a Brighter Future. Biennial Report 1990-1991. Special 20<sup>th</sup> Anniversary Issue*, Genève, World Health Organization, 1992.

<sup>4</sup> Voir Étienne-Émile BAULIEU, *Génération pilule*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1990. Sur le RU 486, voir Janice G. RAYMOND, Renate KLEIN, Lynette J. DUMBLE, *RU 486. Misconceptions, Myths and Morals*, Cambridge MA, Institute on Women and Technology, IWT, 1991.

L'OMS fait d'ailleurs référence à ce type de préparation lorsqu'elle parle de « contraception post-coïtale » (cf. 95).

Le même docteur Baulieu explique, du reste, qu'une des « justifications » du programme de recherches ayant abouti au RU 486, c'est la « contention », c'est-à-dire l'endiguement de la population pauvre du Tiers-Monde (cf. 76).

**97. Cela signifierait-il que des institutions spécialisées de l'ONU, et peut-être l'ONU elle-même, seraient impliquées dans des campagnes anti-natalistes dans les pays pauvres ?**

La grande préoccupation qui apparaît actuellement dans ces institutions internationales, c'est l'organisation d'un marché mondial (cf. 137)<sup>1</sup>. Dans le marché planétaire dont certains rêvent, l'homme n'est plus simplement producteur et consommateur. Il est un produit comme un autre. L'homme est produit selon des critères d'utilité, d'intérêt, de plaisir, de solvabilité (cf. 99). [EV 64 c]

Dans des publications récentes de ses institutions spécialisées, l'ONU - avec la Banque Mondiale<sup>2</sup> - porte une attention de plus en plus grande à l'essor de ce marché planétaire<sup>3</sup>.

C'est selon les convenances de ce marché que l'homme est admis ou non à l'existence et à la transmission de la vie. N'est vraiment homme que l'individu *solvable*, capable de consommer et de produire.

**98. On a peine à croire qu'une institution aussi prestigieuse que l'ONU offre une caution à des politiques de « contention » démographique comportant la pratique de l'avortement.**

Depuis la *Charte de San Francisco* (1945), on sait que l'ONU est une organisation *inter-étatique* composée d'États souverains. Or, en matière démographique et médicale, les institutions spécialisées de l'ONU se comportent de plus en plus *comme* si l'ONU était une organisation *supra-étatique*, c'est-à-dire ayant autorité sur les États souverains qui en sont membres<sup>4</sup>.

En se gardant bien d'en faire la théorie, l'ONU est en train de mettre en pratique une nouvelle version de la doctrine de la « souveraineté limitée ». Elle abandonne peu à peu son rôle d'organe de dialogue et de concertation pour se transformer en organe directif qui tend à limiter la souveraineté de ses États-membres.

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p. 60.

<sup>2</sup> Cf. DTL, p. 58.

<sup>3</sup> Cf. DTL, pp. 60, 133.

<sup>4</sup> Cf. DTL, p. 82.

Il s'agit là d'un *abus de pouvoir* caractérisé. Par le biais de la politique démographique qu'elles discutent, suggèrent, mettent en œuvre, les institutions spécialisées de l'ONU induisent une mutation dans la nature même de cette organisation<sup>1</sup>. Elles tendent à faire de l'ONU une autorité *supra-nationale* au service d'un grand *marché* mondial, d'un « nouvel ordre mondial »<sup>2</sup>.

Des indices convergents et inquiétants portent à croire que l'ONU, avec ses agences spécialisées, est en train de se transformer en une immense machine que manipulent les États les plus riches du monde, et d'abord les États-Unis, pour mettre sur pied et exercer, à leur profit, un *gouvernement mondial*<sup>3</sup>.

### **99. À qui profite cette mutation ?**

Cette mutation profite tout d'abord à tous les riches du monde entier : les riches des pays développés et ceux des pays du Tiers-Monde. « Milliardaires de tous les pays, unissez-vous ! »

Ces riches du monde entier ont des *intérêts particuliers* en vertu desquels il peut y avoir des tensions entre eux. Mais ils ont surtout des *intérêts communs* à défendre, et c'est pourquoi ils s'organisent en une sorte de *nouvelle nomenklatura* pour faire front commun face au « danger » que présentent, à leurs yeux, les pauvres de partout (cf. 70).

Alors, au terme d'une confusion tragique, au lieu de s'attaquer à la pauvreté - ce qui exigerait des sacrifices de leur part -, ils s'en prennent aux pauvres (cf. 83, 93, 103).

### **100. Cette mutation est-elle profitable à certaines nations particulières ?**

Le rapport du National Security Council, préparé en 1974 sous la direction d'Henry Kissinger, offre sur ce point des lumières troublantes (cf. 84). Tenu secret jusqu'en 1989, ce rapport estime indispensable pour la sécurité des États-Unis, de mettre en œuvre une politique de contrôle démographique dans les pays du Tiers-Monde (cf. 137). À côté de la pilule et de la stérilisation, mention est également faite de l'avortement (cf. 101).

Le rapport fait en outre subtilement remarquer que

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p. 79.

<sup>2</sup> Cf. DTL, p. 79.

<sup>3</sup> Voir par exemple à ce sujet William F. JASPER, *Global Tyranny... Step by Step. The United Nations and the Emerging New World Order*, Appleton, Wisconsin, Western Island Publishers, 1992. Cf. également James PERLOFF, *The Shadows of Power. The Council on Foreign Relations and the American Decline*, même éditeur, 1990.

« Les États-Unis peuvent minimiser la suspicion de céder à une motivation impérialiste, qui se trouverait derrière l'appui qu'ils donnent aux activités populationnelles. Pour cela, il faut répéter fréquemment que la position nord-américaine découle d'une double préoccupation, à savoir :

- a) le droit de chaque couple à déterminer librement et de façon responsable le nombre d'enfants, et l'espacement entre ceux-ci, ainsi que l'accès à l'information, à l'éducation, et aux moyens pour agir ainsi, et
- b) le développement fondamental, social et économique de pays pauvres, dans lesquels la rapide croissance de la population est à la fois une cause qui contribue à et qui est la conséquence d'une pauvreté répandue »<sup>1</sup>.

### **101. Le Rapport Kissinger parle-t-il de l'avortement ?**

- a) On lit notamment dans ce *Rapport* :

« Bien que les agences participant à cette étude n'aient pas de recommandations spécifiques à proposer concernant l'avortement, on considère que les questions suivantes sont importantes et qu'elles doivent être considérées dans le contexte d'une stratégie globale de la population.

#### *Avortement*

### **1. Pratiques mondiales de l'avortement**

Certains faits concernant l'avortement doivent être appréciés :

- Aucun pays n'a réduit la croissance de sa population sans recourir à l'avortement<sup>2</sup>.
- On estime que trente millions de grossesses sont interrompues annuellement par recours à l'avortement à travers le monde. [...] (Suit une brève typologie des législations.)
- Les lois sur l'avortement, dans beaucoup de pays, ne sont pas appliquées strictement [...]. Le manque de personnel médical et d'installations ou des attitudes conservatrices parmi les médecins et les administrateurs d'hôpitaux peuvent efficacement diminuer l'accès à l'avortement, spécialement pour les femmes économiquement ou socialement démunies [...]

<sup>1</sup> Notre citation se trouve à la p. 115 du *Rapport*. Voir également, dans le même *Rapport*, les pp. 22, 101, 117, etc. Cf. DTL, p. 85.

<sup>2</sup> Sur ce point, voir Stephen D. MUMFORD et Elton KESSEL, « Role of Abortion in Control of Global Population Growth », dans *Clinics in Obstetrics and Gynecology*, t. 13, mars 1986, pp. 19-31.

## **2. La législation des USA et leurs politiques relatives à l'avortement**

[...] *Le programme de l'AID (Agence nord-américaine pour le Développement international).*

*La partie prédominante du programme d'assistance de l'AID a été concentrée sur les méthodes de contraception ou de prévision. Cependant, l'AID a reconnu que, dans les conditions des pays en développement, les méthodes de prévision ne sont pas seulement fréquemment difficiles à obtenir, mais que souvent elles échouent à cause de l'ignorance, du manque de préparation, d'un mauvais emploi ou d'une absence d'emploi. À cause de ces dernières conditions, un nombre croissant de femmes, dans le monde en développement, a eu recours à l'avortement, habituellement dans des conditions dangereuses et souvent fatales. En réalité, l'avortement, légal et illégal, est devenu maintenant la méthode la plus répandue de contrôle de la fertilité utilisée dans le monde aujourd'hui. Dès lors que dans le monde en développement, la pratique de plus en plus répandue de l'avortement est souvent conduite dans des conditions précaires, l'AID s'est efforcée, par le moyen de recherches, à réduire les risques de santé et autres complications qui sont causés par les formes illégales et précaires d'avortement. Un résultat a été le développement du Kit de Régulation menstruelle, qui est un moyen simple, peu coûteux, sûr et efficace de contrôle de la fécondité, qu'il est facile d'utiliser dans les conditions des pays sous-développés.*

[Suivent alors des considérations concernant les restrictions, apportées par l'administration américaine de l'époque, à l'utilisation des fonds de l'AID relativement à l'avortement. Ces considérations se terminent comme suit :]

*Les fonds de l'AID peuvent continuer à être utilisés pour de la recherche concernant l'avortement, dès lors que le Congrès a spécifiquement choisi de ne pas inclure la recherche parmi les activités prohibées.*

*Un effet majeur de l'amendement et de la détermination politique est que l'AID ne sera plus impliquée dans le développement ultérieur ou la promotion du Kit de Régulation menstruelle. Cependant, d'autres donateurs : ou d'autres organisations pourront s'intéresser à promouvoir avec leurs propres fonds la dissémination de cette prometteuse méthode de contrôle de la fécondité<sup>1</sup>... »*

**b)** Cette détermination des États-Unis a été confirmée en 1993 et exprimée avec plus de clarté encore par Timothy E. Wirth, représentant des USA, dans le texte cité plus haut (cf. 84) :

*« Le Président Clinton est profondément engagé à placer la population au premier rang des priorités internationales de l'Amérique. [...] Le gouvernement*

---

<sup>1</sup> Ces citations sont extraites des pp. 182-184 du *Rapport* cité à la question 84.

*des USA croit que la Conférence du Caire [5-13 septembre 1994] manquera à ses devoirs si elle ne développe pas des recommandations et des lignes de conduites concernant l'avortement. Notre position consiste à appuyer le choix reproductif, y compris l'accès à l'avortement sûr.<sup>1</sup> »*

### **102. Y aurait-il un rapport entre la politique démographique des USA et la mutation que l'on observe dans la nature de l'ONU ?**

On constate d'abord que la plupart des recommandations qu'on trouve dans le *Rapport 1991* du FNUAP apparaissent déjà dans le document établi en 1974 sous la direction d'Henry Kissinger (cf. 84, 100). On apprend aussi que l'Agence nord-américaine pour le Développement international (USAID) a aidé des organismes privés et publics à réaliser efficacement des programmes de planning familial.

De là à penser que le gouvernement des USA utiliserait ces divers organismes pour mettre en œuvre son programme d'endiguement démographique, il n'y a qu'un pas, que certains ont déjà franchi<sup>2</sup>. D'autres vont donc encore plus loin : pourquoi, se demandent-ils, les USA n'utiliseraient-ils pas également, dans le même but, d'autres organismes - tels par exemple la Banque mondiale, le Fond des Nations Unies pour la Population, l'Organisation mondiale de la Santé, et l'ONU elle-même - pour mener leur politique dans ce domaine ?

### **103. Comment expliquer que les démocraties occidentales fassent cause commune avec les États-Unis pour endiguer la croissance démographique du Tiers-Monde ?**

Ainsi que le révèlent les statistiques publiées par les institutions spécialisées de l'ONU, les démocraties occidentales font largement cause commune avec les USA dans la mise sur pied d'un programme mondial de contention de la natalité dans le Tiers-Monde.

Ces démocraties se posent par là en alliés objectifs d'un projet impérial dont les USA se réservent la maîtrise ultime (cf. 88)<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> *Statement* présenté le 11 mai 1993 par Timothy E. WIRTH, représentant des USA au second Comité préparatoire à la Conférence internationale du Caire (5-13 septembre 1994), sur la population et le développement.

<sup>2</sup> Voir, par exemple, dans le *Rapport Kissinger*, les pp. 113 s., 121 s., 150, 159, 164-66. DTL étudie en détail les questions que nous touchons ici. On complétera par William F. JASPER, *Global Tyranny... Step by Step*, Appleton, Wisconsin, Western Islands, 1992.

<sup>3</sup> Voir James KURTH, « Hacia el Mundo Postmoderno », dans la revue *Facetas*, février 1993, pp. 8-13 ; l'original anglais, publié par National Affairs, Inc., a paru dans *The National Interest*, livraison de l'été 1992.

Cette alliance objective s'explique sans doute en partie par le fait que beaucoup de dirigeants des démocraties européennes ignorent, sinon l'existence, du moins la signification et l'ampleur de ces campagnes.

Mais cette alliance s'explique aussi par fait que les riches du monde entier - y compris les bourgeoisies du Tiers-Monde - considèrent de leur intérêt de faire un front commun pour endiguer ensemble la « menace » qu'à leurs yeux les pauvres constituent pour leur sécurité<sup>1</sup>.

Alors, ces riches considèrent que leur sécurité est le fondement de leur droit, et ils ne reculent devant aucun moyen pour protéger la citadelle d'égoïsme dans laquelle ils se calfeutrent (cf. 137).

#### **104. *L'attitude de ces riches est-elle partagée par tous les citoyens des USA et des démocraties occidentales ?***

Aux États-Unis plus encore qu'en Europe, les mouvements pour le respect de la vie humaine sont de plus en plus actifs et ils s'organisent de mieux en mieux (cf. 87). Grâce à eux s'opère une prise de conscience analogue à celle qu'on a observée au XIX<sup>e</sup> siècle à propos de la question sociale. À ce moment, une minorité de citoyens s'est sensibilisée à la misère imméritée de la classe ouvrière. À présent, un nombre de plus en plus grand de citoyens, et dès lors d'hommes politiques, se sensibilisent au mépris immérité dont la vie humaine est victime partout dans le monde.

Tant au plan national que mondial, ces groupes « conscientisés » s'organisent et articulent leurs actions. Leur efficacité s'accroît de façon remarquable sur divers plans. Au plan économique, ces groupes ont appris aux grandes firmes pharmaceutiques produisant des drogues abortives et/ou stérilisantes que l'arme du boycott était à prendre très au sérieux. Au plan politique, ces mêmes groupes ont amené les derniers présidents des USA à couper les subventions gouvernementales destinées à financer des campagnes d'avortement dans le Tiers-Monde, et à nommer à la Cour Suprême des juges connus pour leur détermination à mettre le droit au service de la vie des innocents. Le Président Clinton qui, sur ces points, a rompu avec ses deux prédécesseurs, devra de plus en plus tenir compte de ces groupes.

---

<sup>1</sup> Voir le livre de l'*Exode*, 1, 8-21.

**105. Pour les nations occidentales, n'y a-t-il pas quelque incohérence à exporter des produits abortifs, tout en continuant à se poser en champions de la démocratie et du développement ?**

Il faudrait que les nations occidentales, si promptes à se poser en « modèles » pour le monde entier, s'expliquent une bonne fois sur la manière dont elles parviennent à concilier la double mission qu'elles s'arrogent : celle, d'une part, qui consiste à se poser en paladins de l'aide au développement<sup>1</sup> et en hérauts des droits de l'homme partout et pour tous dans le monde, et celle qui consiste, d'autre part, médicaliser<sup>2</sup>, au profit de l'*establishment*, les problèmes politiques, économiques et sociaux, en offrant à ce même *establishment* l'arme absolue contre les « indésirables ».

Cette ambiguïté hypothèque, aux yeux du monde, la crédibilité des nations concernées. À quel titre, par exemple, un État qui couvre la production d'une pilule abortive pourrait-il toujours se targuer d'être le parangon de la démocratie, voire le phare pour les pays du Tiers-Monde ? Comment un État qui couvre la distribution de ce produit (ou d'autres similaires) pourrait-il encore être pris au sérieux lorsqu'il prétend se « repentir » au souvenir de ses anciennes errances ?

**106. En dernière analyse, quels sont les vrais responsables et les vrais instaurateurs du totalitarisme contemporain ?**

Cette question cruciale doit en effet être soulevée. On peut par exemple franchement s'interroger sur la bonne foi de certains gouvernements occidentaux qui mettent à la disposition des dirigeants chinois des armes anti-vie dont tout le monde sait pertinemment, qu'en raison même du régime politique en place, Pékin en fera un usage coercitif et généralisé<sup>3</sup>. Comment douter que ces gouvernements-là trempent dans le totalitarisme et que les mains de leurs responsables soient tachées de sang ?

Bien plus, comment douter que ces mêmes gouvernements soient en outre capables de caviarder les organisations internationales et de se servir de celles-ci pour imposer leur conception très particulière du « nouvel ordre économique mondial<sup>4</sup> » (cf. 98) ?

---

<sup>1</sup> Cf. le livre étonnant de Graham HANCOCK, *Lords of Poverty. The Power, Prestige, and Corruption of the International Aid Business*, New York, The Atlantic Monthly Press, 1989.

<sup>2</sup> Cf. DTL, pp. 157-172.

<sup>3</sup> Cf. l'ouvrage de J. S. AIRD, cité à la question 124, note 1.

<sup>4</sup> Cf. DTL, pp. 85 s. ; 128-131 ; 207.

**107. Somme toute, si aucune action pour la vie humaine n'est entreprise au plan mondial, ce qui se profile, c'est une nouvelle guerre ?**

Pendant des décennies le monde a été divisé en deux blocs, et on a vu s'affronter l'Est et l'Ouest. Ce « bibloquisme » n'est pas mort, mais il est aujourd'hui relégué au second plan ; il est supplanté par un affrontement Nord-Sud, une guerre des riches contre les pauvres. Dans cette guerre actuellement en cours sont mises en œuvre des armes nouvelles, au premier rang desquelles figurent les armes biomédicales, dont la mise en œuvre a été « justifiée » par une lecture partisane des données démographiques. Ces armes nouvelles doivent apporter la *solution finale* à la menace des pauvres sinon à l'existence de la pauvreté. C'est pourquoi là où la contraception ne donne pas l'effet escompté, on lui préférera la stérilisation et l'avortement.

Il en va ici comme il en va pour les partenaires en quête de plaisir : les moyens visant à empêcher la procréation doivent être d'une efficacité sans faille (cf. 70, 122). C'est pourquoi l'avortement et la stérilisation s'inscrivent inévitablement dans la logique de cette guerre nouvelle et silencieuse.

**108. N'est-il pas excessif de parler de guerre à propos de l'avortement ?**

Les guerres traditionnelles tuent des hommes en vue de conquérir des territoires, d'acquérir des avantages divers, de protéger des intérêts, d'assurer la libre circulation, d'accéder à des ressources, etc.

Avec la libéralisation de l'avortement, supprimer l'enfant non né est présenté comme la condition pour que d'autres hommes vivent et soient heureux. On tue, et on fait dire à la loi qu'il est *juste* de tuer, parce que c'est ainsi qu'on fait prévaloir son droit. Ici l'homme est perçu comme l'obstacle par excellence au bonheur de l'homme. C'est pourquoi cette guerre est plus impitoyable que toute autre, et donc plus meurtrière. C'est la plus grande guerre de l'histoire, et la plus injuste (cf. 122 s., 139). Comment la société humaine pourrait-elle sortir indemne d'un tel carnage<sup>1</sup> ?

---

<sup>1</sup>Sur ces questions, voir Tony ANATRELLA, *Non à la société dépressive*, Paris, Éd. Flammarion, 1993.

## Chapitre 13

# ***Prévention – Répression – Adoption***

### ***109. N'y a-t-il pas au moins un point sur lequel partisans et adversaires de l'avortement sont d'accord ?***

Tous sont d'accord pour dire que l'avortement est toujours un *échec* (cf. 15), un peu comme le suicide. Face à un acte dont on sait d'avance qu'il sera un échec, deux attitudes se présentent. D'une part, on peut se résigner à cet échec, en prendre son parti, et même le réglementer. D'autre part, on peut stimuler l'action convergente des hommes de bonne volonté pour *prévenir* cet échec. Celui-ci n'a en effet rien de fatal : il est *évitable*.

### ***110. Au lieu de réprimer l'avortement, ne vaudrait-il pas mieux le prévenir ?***

Il est clair qu'il faut créer des conditions permettant à toutes les mères de porter l'enfant qu'elles attendent dans le meilleur climat possible. C'est ce que certains législateurs se sont efforcés de faire depuis des années, en réclamant des soins de santé, des consultations prénatales, des services de logement, une éducation appropriée, des allocations familiales, etc.

Cependant, même les lois que l'on présente comme répressives parce qu'elles punissent l'avortement, ont finalement le même objectif : *prévenir* celui-ci en offrant une protection juridique à l'enfant non né (cf. 17).

Une comparaison avec la sécurité routière est éclairante : les pouvoirs publics ont raison d'organiser des campagnes de prévention des accidents, et ces campagnes portent heureusement des fruits. Mais ces mesures préventives ne dispensent pas de poursuivre les chauffards, parce qu'ils mettent en danger la vie de tiers.

### ***111. Les législations libéralisant l'avortement n'ont-elles pas un rôle préventif ?***

Comment nier qu'il est indispensable de créer des conditions qui dissuadent les mères de recourir à l'avortement ? Cependant, les législations libéralisant l'avortement sont, par leur nature même, *incitatives* (cf. 41). Les législations antérieures avaient une fonction largement *préventive* : la

menace de la sanction pénale avait un effet dissuasif certain (cf.49). Il est réconfortant de constater aujourd'hui que des mesures positives, se traduisant par un accompagnement chaleureux, l'accueil, l'adoption, une fiscalité appropriée, contribuent à prévenir l'avortement.

Il faut néanmoins constater que, du rôle préventif, les lois libéralisant l'avortement ne conservent guère qu'un entretien préalable, purement formel sinon inexistant. On sait ce qui se passe alors : on fixe rendez-vous pour pratiquer l'avortement (cf. 110).

### **112. Est-il donc nécessaire de maintenir la répression de l'avortement ?**

L'enfant non né a besoin d'une protection juridique efficace, et c'est à cette protection qu'œuvrent notamment des hommes ou des femmes politiques<sup>1</sup> et des juristes<sup>2</sup>. Il faut que le droit de tout être humain à la vie soit garanti par la loi et que le non-respect de ce droit soit puni (cf. 110). Il faut donc laisser vivre, et sévir contre ceux qui empêchent les autres de vivre.

Cependant, si la dissuasion est nécessaire et indispensable, elle est aussi insuffisante. Il faut en outre aider les femmes en détresse et même créer des conditions telles que l'attente d'un enfant soit le moins possible une cause de désarroi.

Il ne faut donc pas confondre les objectifs : dissuader et aider. Quelqu'un reprochait un jour à Mère Térésa de Calcutta de ne pas scolariser assez les petits enfants dont elle s'occupe. « Je leur donne à manger », répondit-elle ; « à vous de faire le reste ». Donner à manger, permettre de vivre : c'est la tâche primordiale, qui ne dispense pas des autres. Le problème n'est dès lors pas seulement d'aider *certaines enfants* à échapper à l'avortement, mais de créer une société où *tous les enfants* puissent être accueillis. Il faut punir les chauffards, mais il faut prévenir les accidents de la route.

### **113. L'adoption offre-t-elle une « alternative » à l'avortement ?**

a) Si une mère ne se sent pas la force d'aimer et de rendre heureux son enfant, il y a tant et tant de couples et de femmes qui pleurent pour adopter un enfant, l'aimer et le rendre heureux...

---

<sup>1</sup> On notera à ce propos l'action courageuse de Christine BOUTIN, député de Yvelines, qu'illustre bien son ouvrage : *Pour la défense de la vie*, Ed. Téqui, 1993.

<sup>2</sup> Cf. EPA, pp. 27, 51.

b) Beaucoup de couples regrettent de ne pouvoir avoir d'enfants et désirent en adopter. Par ailleurs, beaucoup de femmes renonceraient à l'avortement si elles étaient mieux informées des possibilités de laisser leur enfant, dès sa naissance, à une famille qui le reconnaîtrait et l'aimerait comme sien. Faciliter les formalités pour faire adopter et pour adopter contribuerait donc à prévenir l'avortement, comme contribuerait à le faire la création d'une mentalité accueillante pour tous les enfants abandonnés, quelle que soit leur origine. [EV 63 d, 93 b]

## Chapitre 14

# ***L'Église et la natalité***

### **114. *Que dit l'Église à propos de l'avortement ?***

Il faut d'abord que les chrétiens se souviennent de la « règle d'or », attestée dans toutes les grandes traditions morales de l'humanité<sup>1</sup> et reprise par plusieurs des plus grands philosophes<sup>2</sup>. Cette « règle d'or » est réaffirmée, reprise et portée à sa perfection dans l'Évangile : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse » (cf. 59, 143)<sup>3</sup>. [EV 76 b]

Il faut aussi que les chrétiens se rappellent que, selon l'Écriture, *les assassins n'entreront pas dans le Royaume de Dieu*<sup>4</sup>. [EV 40 b]

Il faut enfin qu'ils sachent que l'avortement n'est pas un manquement parmi d'autres au respect dû à la vie humaine, mais qu'en raison de la faiblesse extrême de la victime, c'est un « crime abominable »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> « Ce que tu tiens pour haïssable, ne le fais pas à ton prochain » (Tradition judaïque) ; « Telle est la somme du devoir : ne fais pas aux autres ce qui, à toi, te ferait du mal » (Tradition hindouïste) ; « Ne blesse pas autrui de la manière qui te blesserait » (Tradition bouddhiste) ; « Ne pas faire aux autres ce que l'on ne veut pas qu'ils vous fassent » (Tradition confucianiste) ; « Nul de vous n'est un croyant s'il ne désire pour son frère ce qu'il désire pour lui-même » (Tradition islamique), etc. Cf. A. FOSSION, *Passion de Dieu, Passion de l'homme*, Bruxelles, Éd. De Boeck, 1985, p. 22.

<sup>2</sup> En philosophie, la « règle d'or » est au centre de la morale de Kant (1724-1804) : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. » Et, comme les grandes traditions morales de l'humanité, Kant met en relief la portée universelle de cette règle : « N'accomplis d'action que d'après une maxime telle qu'elle puisse comporter en outre d'être une loi universelle, telle donc seulement que la volonté puisse se considérer elle-même comme constituant en même temps par sa maxime une législation universelle. » Cf. Emmanuel KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction de Victor Delbos, Paris, Éd. Delagrave, 1959 ; les citations se trouvent aux pp. 150 s. et 159 (souligné dans le texte).

<sup>3</sup> Voir par exemple Mt 5, 38 ; 7, 12 ; 22, 34 ; Lc 6, 31 ; Jn13, 34 s.

<sup>4</sup> Cf. Gn 4, 10 ; Ex 20, 13 ; Dt 5, 17 ; Sg 2, 24 ; Rm 1, 29-32 ; 1 Tim1, 9 ; Jn 8, 39-44 ; 1 Ped 4, 15 ; 1 Jn 3, 12-15 ; Ap 21, 8 ; 22, 15. Voir *Gaudium et spes*, 27.

<sup>5</sup> Cf. *Gaudium et Spes* 51 ; Canon 1398. — L'enseignement de l'Église sur l'avortement est exposé aux nos 2270-2275 du *Catéchisme de l'Église catholique* publié à Paris, Éd. Mame/Plon, 1992.

**115. Sur le respect de la vie humaine, et en particulier sur le respect de l'enfant non né, ne constate-t-on pas que beaucoup de chrétiens sont en désaccord ouvert avec l'Eglise ?**

Le respect de la vie humaine est fondamental dans la définition de l'identité chrétienne<sup>1</sup>. Reconnaître la valeur infinie de tout individu humain est essentiel à toute morale chrétienne, quelle qu'en soit la formulation. Reconnaître cette valeur, c'est la *condition pour entrer* en morale chrétienne. Il ne s'agit pas d'un choix qui serait laissé à la discrétion de chacun à l'intérieur de l'éthique chrétienne. Cette vérité, objectivement fondée, est pour ainsi dire le portique de toute la morale chrétienne.

**116. Ne risque-t-on pas de reprocher aux chrétiens d'aujourd'hui un manque de courage aussi lamentable que celui qu'on a reproché à certains chrétiens d'hier ?**

Un jour viendra - et il ne saurait tarder - où l'on reprochera leur silence ou leur aveuglement à certains chrétiens, devenus alliés objectifs, ou même complices actifs, de ceux qui ont déclaré la guerre aux plus faibles (cf. 89). Pour eux, le jugement de l'histoire sera plus sévère qu'il l'est pour les condamnés de Nuremberg ou pour les chrétiens que l'âtre fumée de Dachau n'a pas pris à la gorge - précisément, parce que nul, désormais, n'est censé ignorer qu'il y a eu Nuremberg et qu'il y a eu Auschwitz et Dachau<sup>2</sup>.

**117. L'Église catholique devrait tenir compte de l'évolution des mœurs et y adapter sa conception du péché.**

Si l'Église pardonne les péchés, elle ne les autorise pas pour autant. Le Christ lui a délégué le pouvoir de pardonner aux pécheurs repentis, non de nier l'existence du péché. Grâce à Dieu, des pécheurs qui reconnaissent leur péché, il y en a toujours eu, et ils jalonnent l'histoire de l'Église.

L'élément neuf qu'a fait apparaître le débat sur l'avortement, c'est qu'à présent on *nie* le péché. On nie la transgression (cf. 43) de la *morale naturelle* d'abord, et de la *loi divine* : en déclarant bien ce qui est mal, l'homme usurpe la place de Dieu et se substitue à lui (cf. 18, 51)<sup>3</sup>. Non seulement il refuse de voir et de reconnaître le mal qu'il fait, mais ce mal, il le déclare bien pour lui. Le pardon que Dieu propose à l'homme devient dès lors sans objet. Ainsi, en

---

<sup>1</sup> Cette thèse a été magistralement mise en lumière par Jean-Marie HENNAUX, dans *Le droit de l'homme à la vie, de la conception à la naissance*, Bruxelles, Éd. de l'Institut d'Études Théologiques, 1993.

<sup>2</sup> Cf. EPA, p. 72.

<sup>3</sup> Cf. EPA, pp. 33 ; 62 ; 91.

s'aveuglant lui-même sur sa faute, l'homme se ferme au salut que Dieu lui offre. C'est peut-être ça le péché contre l'Esprit. [EV 24, 104 c]

### **118. Pourquoi l'Église refuse-t-elle la contraception ?**

Il y a toujours intérêt à distinguer soigneusement les problèmes. La contraception artificielle a pour but de *prévenir* efficacement une grossesse ; l'avortement a pour but de *détruire* un enfant conçu (cf. 122).

L'Église demande aux couples de ne pas dissocier radicalement sexualité et procréation parce qu'elle tient que la relation conjugale est un acte humain, irréductible à un comportement purement instinctif. Plus précisément, l'Église n'approuve pas les moyens de *contraception artificiels* parce que, d'une manière générale, ceux-ci détournent la sexualité d'une de ses fins essentielles. Cependant, dans le même temps, l'Église encourage les chrétiens à grandir, avec la grâce, dans la pratique de leur liberté et de leur responsabilité. Sexualité, liberté, responsabilité sont donc englobées dans une vision intégrée de l'homme. Reconnaissons-le : les requêtes de l'Église dans ces domaines sont exigeantes, comme l'est tout l'Évangile.

### **119. Ne faut-il pas distinguer soigneusement la contraception hormonale de la stérilisation ?**

a) Il faut tout d'abord ne pas perdre de vue que beaucoup de produits contraceptifs sont également antinidatoires, c'est-à-dire abortifs (cf. 122). Ceci relevé il faut constater que la plupart des méthodes contraceptives classiques ont en principe un *effet temporaire*, alors que la stérilisation se veut *définitive*, les techniques de réversibilité étant, comme on le sait, très aléatoires<sup>1</sup>.

b) Mais c'est justement le caractère temporaire et provisoire de la contraception qui crée un problème particulier. Le mécanisme psychologique qui intervient ici est bien connu de ceux qui sont attentifs au comportement humain. La contraception dissocie la procréation de la volupté, mais non pas, proclame-t-on, pour refuser définitivement la transmission de la vie, mais pour la renvoyer éventuellement à plus tard. La volupté est là, avec sa potentialité génératrice, mais cette potentialité est suspendue, et, psychologiquement parlant, la procréation est *différée* ou *ajournée*.

c) Une chose est que les époux recourent à des moyens honnêtes pour postposer une naissance lorsque des circonstances particulières justifient

---

<sup>1</sup> Sur les aspects psychologiques des problèmes abordés dans cette question, voir Marie-Magdeleine CHATEL, *Malaise dans la procréation*, Paris, Éd. Albin Michel, 1993.

cette décision ; c'est même, le cas échéant, une façon pour eux d'exercer la paternité responsable. Tout autre chose est cependant de s'installer dans une attitude habituelle d'ajournement de la procréation. Une telle attitude n'est en effet pas sans risque, car en pratique chacun sait par expérience que reporter une action à plus tard peut parfois signifier ne pas agir du tout. On connaît par exemple ce qui se passe chez certains fumeurs qui affirment désirer cesser de fumer : s'ils remettent sans cesse leur décision, ils finissent par ne jamais renoncer au tabac. L'exemple des étudiants universitaires est encore plus éloquent : certains reportent incessamment leur décision de se mettre à travailler pour l'examen et ils finissent par partir trop tard.

d) En matière de contraception, des mécanismes psychologiques analogues interviennent. Des couples jeunes dissocient volupté et procréation, en affirmant que c'est pour *différer* cette dernière. Or à mesure que le temps passe, ces couples voient s'insinuer en eux une perplexité croissante : « Ne devenons-nous pas trop âgés pour avoir des enfants ? » Et dès que la femme approche de 35 ans, une autre considération la confirme dans sa perplexité psychologique. On lui explique qu'à son âge croît le risque de mettre au monde un enfant anormal.

Ainsi se trouve contractée la période de fécondité effective des couples pratiquant la contraception. Alors que la fécondité de la femme s'étend naturellement de 15 à 49 ans environ, la période de fécondité des couples recourant à la contraception se rétrécit à quelques années et parfois disparaît totalement.

Il est donc évident que la banalisation de la contraception est une des causes majeures de l'effondrement démographique des pays dits développés.

**120. Qui dit parenté responsable dit contraception. Or, l'Église est opposée à la contraception...**

La transmission de la vie associe l'homme et la femme à l'action créatrice de Dieu. Elle est un acte d'amour parce qu'elle prolonge l'acte d'amour posé par un Dieu qui est tout Amour et par là totalement libre. [EV 43 a] Aux yeux de l'Église, la sexualité humaine est *moins* instinctive que ne le donne à penser la morale hédoniste. Elle est du domaine de la liberté et de la responsabilité humaine ; elle ne peut être déléguée à des techniciens ni abandonnée à des techniques (cf. 122).

### **121. L'Église met les gens dans la nécessité de recourir à l'avortement parce qu'elle est opposée à la contraception.**

Le courant néomalthusien a inculqué dans l'opinion publique l'idée selon laquelle la *contraception* était la même chose que la *procréation responsable* ou que la *limitation des naissances*. Cette identification procède d'un abus de langage scandaleux.

a) L'Église considère que la paternité et la maternité responsables sont inscrites dans le dessein de Dieu<sup>1</sup>. L'Église y est *favorable* et c'est pourquoi elle encourage les méthodes *naturelles* de régulation des naissances. Mais l'Église refuse le moyen qu'est la contraception *artificielle*. [EV 97 c] Pourquoi ?

D'abord parce que - sans envisager ici les conséquences démographiques (cf. 125 s.) - cette contraception se fait toujours au préjudice d'un membre du couple : parfois de l'homme (ex. vasectomie) ; le plus souvent de la femme (ex. hormonisation, stérilet, stérilisation)<sup>2</sup>. Force est d'ailleurs de constater à ce propos que, dans la Communauté européenne, les vaches sont bien mieux protégées contre l'hormonisation que ne le sont les femmes...

Ensuite, la contraception artificielle chasse la liberté vraie du champ de la sexualité humaine. Or la sexualité humaine n'est pas purement instinctive ; elle est responsable et maîtrisable.

b) La volonté des époux d'éviter la procréation par la contraception artificielle, et à plus forte raison par la stérilisation, repose sur un discours implicite facile à reconstituer. Tout se passe comme si l'époux disait à son épouse, habituellement principale concernée : « Chérie, je t'aime, mais pas comme tu es, c'est-à-dire féconde. Je t'aime à *condition* que tu sois inféconde, voire même stérile. Il faut que tu te modèles à mon désir pour que je puisse te prendre quand je veux. » C'est du reste contre ce type de discours larvé que des femmes commencent à s'insurger<sup>3</sup>.

c) Plus brièvement, l'Église recommande aux couples de respecter le lien essentiel entre sexualité et amour. Ce lien suppose durée, c'est-à-dire engagement et fidélité (cf. 135). La procréation s'inscrit dans le cadre de ce projet concerté de vie conjugale.

Ce que beaucoup ont de la peine à comprendre, c'est que *l'Église veut sauver la liberté* comme dimension constitutive de l'existence humaine. Cette

<sup>1</sup> Voir *Gaudium et spes*, nos 50 et s. ; *Donum vitae*, n° 5.

<sup>2</sup> Cf. DTL, pp. 307 s.

<sup>3</sup> Cf. A.-M. DE VILAINE, L. GAVARINI, M. LE COADIC (éds), *Maternité en mouvement. Les femmes, la reproduction et les hommes de science*, Montreal, Éd. Saint-Martin, 1986.

liberté ne saurait être réduite à l'absence de contraintes physiques ou morales ; elle n'est pas abandon aux poussées égoïstes de l'instinct débridé. Cette liberté est capacité de consentir à des valeurs (comme le bien ou la justice) que peut découvrir la raison ; elle est capacité de s'ouvrir à autrui, c'est-à-dire de l'aimer.

La moindre des choses serait de reconnaître que la position de l'Église est cohérente et qu'elle prend au sérieux la liberté et la responsabilité de l'homme, ainsi que la dimension corporelle de l'amour humain.

### **122. Le meilleur moyen de prévenir l'avortement n'est-il pas une contraception efficace ?**

a) Les partisans de l'avortement ont acclimaté l'opinion publique à l'idée selon laquelle la prévention de l'avortement s'identifiait à la contraception. Or l'habitude de la contraception engendre une mentalité abortive : si la pilule rate, on recourra facilement à l'avortement de rattrapage. [EV 13 b]

C'est là un fait reconnu et tout à fait compréhensible<sup>1</sup>. La mentalité contraceptive consiste en effet à séparer totalement dans les rapports sexuels humains, la fin *unitive*, c'est-à-dire le bonheur des époux, et la fin *procréative*, c'est-à-dire la transmission de la vie. Il en résulte d'une part que l'union physique est perçue comme un *bien* que l'on désire et, d'autre part, que la procréation est un *risque* qu'il faut éviter, ou même un *mal* qu'il faut écarter (cf. 70, 123).

La séparation totale entre l'union sexuelle et la fécondité, c'est-à-dire la contraception, est pourtant présentée comme la plus grande victoire de la femme en quête de libération (cf. 19). Or il faut se rendre compte que la contraception n'est intéressante que dans la mesure où elle est *totale*ment sûre. Dans la mentalité contraceptive, cette séparation doit être aussi efficace et aussi sûre que possible. D'où deux conséquences : d'abord la responsabilité du comportement sexuel et de ses conséquences - la transmission de la vie - est déléguée à la technique (cf. 120) ; ensuite, en cas d'échec contraceptif, on recourra à l'avortement de rattrapage.

b) Cependant, la chose la plus grave à faire remarquer maintenant, c'est que *la contraception se confond de plus en plus avec l'avortement*<sup>2</sup>. En effet, beaucoup de pilules actuelles ont la capacité de produire trois effets distincts.

- Le premier est *contraceptif*, c'est-à-dire qu'il prévient la fécondation.

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 81 ; 166-168.

<sup>2</sup> Cf. DTL, pp. 76 s.

- Le second est un effet de *barrage* : en modifiant la composition du mucus cervical, la substance « contraceptive » empêche les spermatozoïdes de passer dans l'utérus et dans la trompe pour y rencontrer l'ovule.
- Le troisième est *antinidatoire* (ou « contragestif »), c'est-à-dire qu'il provoque un avortement précoce.

Les deux premiers effets sont *préventifs* ; ils s'exercent a priori ; ils empêchent qu'un être soit conçu. Le troisième est *consécutif* ; il s'exerce a posteriori ; il détruit l'être conçu. Mais, pour des raisons physiologiques évidentes, un seul de ces effets est produit. Tantôt la pilule agit *a priori* ; tantôt elle agit *a posteriori*. Ou bien la conception n'a pas eu lieu, et l'effet est préventif ; ou bien la conception a eu lieu, et l'effet est antinidatoire ou « contragestif ». Toutefois, quel que soit le cas, on n'a pas le moyen de savoir exactement ce qui se passe.

Il en résulte, du point de vue biologique et moral, que la femme, ne sachant jamais vraiment où elle en est, se trouve totalement dépossédée de toute responsabilité morale, tant vis-à-vis de l'enfant qu'elle a pu concevoir que vis-à-vis de son partenaire. *L'efficacité totale* jointe à *l'ignorance totale*, dans laquelle elle est tenue signale sa *totale aliénation* : elle est l'objet d'un processus chimique déterminé, impitoyable.

c) En conclusion, on n'est donc pas logique avec soi-même lorsqu'on affirme être *pour la contraception et contre l'avortement*, puisque beaucoup de préparations présentées comme contraceptives sont aussi, le cas échéant, abortives. Il s'ensuit que pour en finir avec le fléau de l'avortement, il faut abandonner la contraception et promouvoir les méthodes naturelles qui favorisent la parenté responsable.

### **123. Quelles sont les conséquences qu'entraîne la dissociation entre sexualité et procréation dans l'union conjugale ?**

La dissociation radicale entre les deux fins de l'union conjugale entraîne deux conséquences. D'abord, elle met en péril l'existence même de la cellule familiale, notamment en favorisant l'amour libre avant le mariage. Ensuite, elle conduit insensiblement à un état d'esprit qui refuse la vie et est même hanté par la mort (cf. 142 s.). Comme la procréation est un *mal* qu'il faut éviter à tout prix, il faut inévitablement mettre à mort celui qui fait obstacle au seul *bien* que l'on recherche dans l'acte conjugal : l'union charnelle avec le plaisir qui y est lié (cf. 107, 122).

## Chapitre 15

# ***L'Église et la démographie***

### **124. *En quoi la contraception pratiquée par certains couples a-t-elle une dimension politique ? N'est-ce pas une affaire purement privée ?***

a) Ce qui est politiquement préoccupant, c'est que la séparation radicale entre sexualité et procréation permet l'intervention d'un tiers - par exemple d'un médecin, mandaté ou non - dans la relation interpersonnelle la plus intime. Le contrôle du comportement sexuel des époux, c'est-à-dire la fécondité, risque d'être transféré à une nouvelle classe de technocrates ou à l'État. Les exemples de la Chine et du Viêt-Nam sont hélas bien connus, mais on néglige d'y réfléchir. La Chine, en particulier, va jusqu'à fixer des fourchettes durant lesquelles les femmes, dûment munies du permis de procréer, sont autorisées à accoucher. La transmission de la vie doit se soumettre au calendrier général de la production nationale. Le nombre des naissances admises obéit à des quotas variables selon les sexes, des critères eugéniques et divers autres paramètres, que définissent des technocrates impitoyables<sup>1</sup>.

On néglige également de réfléchir à d'autres exemples tout aussi dérangeants, comme ceux du Brésil<sup>2</sup> ou du Mexique. Selon une étude mentionnée par l'IPPF (peu suspecte en la matière !), plus de 40 % des femmes brésiliennes en âge de procréer et utilisant la contraception seraient stérilisées<sup>3</sup>. Panorama semblable au Mexique. Pour la seule année 1982, une des démographes mexicaines les plus renommées relève que 1.358.000

---

<sup>1</sup> Le cas de la Chine a été étudié par l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de la démographie de ce pays, John S. AIRD, *Foreign Assistance to Coercive Family Planning in China. Response to Recent Population Policy in China* [by Terence Hull], 1992 ; on doit au même grand spécialiste *Family Planning, Women, and Human Rights in the People's Republic of China*, mémoire *pro manuscripto*, Taïpei, Meeting on Family and Demography in Asia and Oceania, septembre 1995.

<sup>2</sup> Cf. DTL, p. 157. Voir également Délcio DA FONSECA SOBRINHO, *Estado e População. Uma história de Planejamento familiar no Brasil*, Rio de Janeiro, Éd. Rosa dos Tempos et FNUAP, 1993. Sur l'attitude des USA et du gouvernement militaire brésilien, voir pp. 91-100. On se reportera enfin à Carlos PENNA BOTTO, « Explosão demográfica » dans la *Revista marítima brasileira* (Rio de Janeiro), vol. 113, janvier-mars 1993, pp. 103-113.

<sup>3</sup> Voir la revue *Open File*, publiée à Londres par l'IPPF (Fédération internationale pour la Planification familiale), novembre-décembre 1996, p. 15.

femmes ont été stérilisées<sup>1</sup>. Dans une publication très officielle, le gouvernement mexicain lui-même révèle des données relatives à 1992. Cette année-là, parmi les femmes utilisant une méthode contraceptive, 17,7 % portaient un DIU (Dispositif intra-utérin) et 43,3 % étaient stérilisées<sup>2</sup>.

b) Ainsi notre société est-elle témoin de deux nouvelles formes d'*aliénation*.

On y trouve beaucoup d'enfants sans parents et de parents sans enfants (cf. 22). Les enfants nés hors mariage, de la même mère mais de pères différents, sont majoritaires dans plusieurs pays d'Amérique latine. Privés de l'affection d'une famille, ils deviennent des délinquants, « dealers » de drogue, des criminels ; ils se prostituent. C'est le drame des gamins de la rue. On observera à ce propos que si les enfants nés hors mariage sont l'expression d'un aspect significatif des phénomènes démographiques dans le Tiers-Monde, il est urgent d'y travailler à revaloriser la famille.

D'autre part, s'il n'est pas rare que des enfants soient aliénés de leurs parents, il est de plus en plus fréquent que les époux soient *dessaisis* de cette conséquence naturelle de leur comportement qu'est la procréation. Nous assistons ici à l'éclosion d'une situation *inverse* de celle dénoncée par Marx. Pour celui-ci en effet, la *proles*, la progéniture, était la seule richesse du prolétaire, celle dont il n'était pas privé. Les prolétaires décrits par Marx étaient aliénés du produit de leur travail, non de leurs enfants<sup>3</sup>. Les couples du XXIe siècle, risquent, eux, d'être aliénés de leur progéniture (cf. 132).

### **125. Avec sa morale, l'Église n'a-t-elle pas une lourde responsabilité dans la croissance démographique mondiale ?**

a) Il faudrait tout d'abord remarquer que des pays comme l'Inde ou la Chine, où les situations démographiques sont - nous dit-on - sérieuses et complexes, ne suffoquent pas sous l'influence de l'Église et de la morale chrétienne<sup>4</sup>. Indira Gandhi a subi une défaite électorale retentissante en 1977 parce qu'avec son fils Sanjay elle avait voulu imposer aux Indiens des mesures anti-vie, notamment la stérilisation coercitive<sup>5</sup>. Les Indiens se sont rendu compte que ces mesures étaient intolérables parce qu'inhumaines, et ils n'ont pas eu besoin de l'Église pour faire cette découverte.

<sup>1</sup> Cf. María-Eugenia COSIO-ZAVALA, *Changements de fécondité au Mexique et politiques de population*, Paris, Éditions de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, 1994 ; voir le Tableau IV.11, p. 151.

<sup>2</sup> *Programa Nacional de Población* publié par le « Poder Ejecutivo Federal », México DF, 1995 ; voir le Cuadro II.5, p. 24.

<sup>3</sup> Hannah ARENDT a consacré plusieurs pages remarquables aux rapports entre travail et procréation dans l'ouvrage cité à la question 91, note 1. Voir par exemple pp. 133, 152 s.

<sup>4</sup> Voir les ouvrages de John S. AIRD, cités à la question 124, note 1.

<sup>5</sup> Cf. le *Britannica Book of the Year, 1978*, publié à Chicago par l'Encyclopaedia Britannica, p. 434.

b) L'Église ne nie d'ailleurs nullement l'existence de questions démographiques mondiales ; elle dit même qu'elles doivent être examinées sérieusement. Mais ce qu'affirme surtout l'Église, c'est que les problèmes posés tant par la croissance que par l'implosion démographiques sont *de nature d'abord morale*. Plus exactement, leur solution est rendue difficile en raison des « structures de péché », qui provoquent d'innombrables distorsions dans le processus de développement. C'est cette affirmation qui dérange et que beaucoup refusent.

Pour l'Église, le sous-développement et la pauvreté ont leur source dans l'égoïsme, le matérialisme, les injustices, l'incompétence, la paresse, la corruption, les déséquilibres dans la répartition des richesses, la mauvaise organisation, etc. Mais l'Église ajoute aussitôt qu'à ces problèmes il y a des solutions, et que ces solutions s'appellent : droits de l'homme, respect, justice, paix, solidarité, amour.

### **126. Pourquoi beaucoup rejettent-ils le message de l'Église sur la misère du Tiers-Monde ?**

Face aux pauvres, les riches ont mauvaise conscience et, selon un processus classique, ils sont à la recherche d'un bouc émissaire pour expliquer les dysfonctionnements de la société actuelle.

Ils considèrent alors que les pauvres sont responsables de leur pauvreté (cf. 83). En même temps, ces riches se ferment à tout discours qui les amènerait à voir qu'une des causes majeures de la misère se trouve dans la dureté de leur cœur. Le drame, c'est qu'ils refusent de changer de vie, de se convertir

### **127. La morale conjugale de l'Église n'est-elle pas nataliste ?**

La morale conjugale de l'Église est fondamentalement ouverte à l'accueil de la vie, mais cela ne signifie pas que l'Église soit nataliste à tout crin (cf. 121). Dans son enseignement constant, l'Église recommande la parenté *responsable* (cf. 130). L'Église ne demande pas aux chrétiens d'avoir le plus d'enfants possible, mais elle demande aux chrétiens d'avoir autant d'enfants qu'ils peuvent raisonnablement et généreusement en accueillir et en élever, dans les circonstances même où la vie les a placés<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p. 308.

**128. D'après certains spécialistes, la position de l'Église en matière de contraception et de démographie va engendrer des conséquences dramatiques, et notamment des famines.**

De l'avis même de la FAO et du FNUAP, dont on connaît l'action pour le contrôle démographique, il y a actuellement plus qu'assez de nourriture pour alimenter la planète (cf. 80, 82, 102). Le problème essentiel n'est ni d'ordre démographique ni d'ordre agronomique ; il est de nature morale, politique et organisationnelle (cf. 92).

Cela n'empêche pas certains démographes ou agronomes alarmistes de préconiser le « permis de procréer », comme il existe en Chine. Quand on fait remarquer que cette idée était déjà proposée par Hitler dans *Mein Kampf*, il y a des gens qui deviennent furieux. C'est pourtant la vérité, et ils feraient mieux d'en tirer les conclusions...

**129. Pourquoi instaurerait-on un « permis de procréer » dans les pays riches, où la dénatalité prend des proportions inquiétantes ?**

La réponse à cette question est donnée avec toute la clarté voulue par des partisans de la planification démographique. Que disent-ils en substance ? Il faut d'abord faire admettre l'avortement, voire le permis de vivre dans les pays riches (cf. 143). Ensuite, on se prévaut de l'exemple de ces pays pour faire admettre ces pratiques et les généraliser dans le Tiers-Monde<sup>1</sup>. Aussi bien, pourquoi un pays qui n'hésite pas à tuer ses propres enfants hésiterait-il à tuer ceux des autres (cf. 86, 103) ?

Qu'à long terme ces pratiques soient suicidaires pour les pays riches ne semble guère préoccuper ceux-ci... Destinées au Tiers-Monde, ces campagnes suicidaires finissent par se retourner contre les pays riches, qui les ont lancées (cf. 86). Cet effet de boomerang se répercute jusque dans le Tiers-Monde lui-même, où ce sont les minorités les mieux formées, donc les plus précieuses pour stimuler le développement, qui ont accès à la panoplie antinataliste.

**130. Où se trouve la source de l'enseignement de l'Église sur la population ? N'est-ce pas dans une morale conjugale nataliste ?**

Ce que dit l'Église sur les questions *démographiques* se trouve surtout dans son *enseignement social*, qui, sur ce point, reçoit de la *morale conjugale*

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p. 166.

un éclairage particulier<sup>1</sup>. Du reste, comme nous l'expliquons (cf. 23) cette morale conjugale est orientée vers la parenté responsable.

Cependant, beaucoup ne perçoivent pas que la morale sociale chrétienne est *aussi exigeante* que la morale conjugale de l'Église<sup>2</sup>. Or ce que dit d'abord l'Église dans son enseignement social, c'est que ce n'est pas l'homme qui est fait pour le marché ; c'est le marché qui est fait pour l'homme. La vie de l'homme ne peut être organisée principalement voire exclusivement en fonction des impératifs du marché tel qu'il est conçu par l'idéologie libérale.

L'Église ajoute que les problèmes de développement et de population résultent de l'égoïsme général de ceux qui refusent de mettre en cause leur style de vie, de se convertir (cf. 126), et qui dès lors sont conduits à mettre en question le droit des plus démunis à la vie (cf. 137).

**131. *L'Église ne néglige-t-elle pas complètement les problèmes démographiques, lorsqu'elle énonce ses beaux principes concernant le développement ?***

L'Église dit qu'il est inadmissible que, dans l'étude du développement, on monte en épingle l'importance du facteur démographique et qu'on veuille agir d'abord sur celui-ci sans vouloir changer les autres en profondeur. Il est inadmissible qu'on soit beaucoup moins disposé à toucher à d'autres paramètres. Quels paramètres par exemple ? Les dépenses excessives pour les armements et des bureaucraties pléthoriques ; insuffisantes pour l'aménagement du territoire, l'agriculture, la santé ; dérisoires pour l'éducation. Toute autre considération mise à part, la guerre du Golfe, par exemple, a coûté un milliard de dollars par jour.

**132. *En matière de démographie, les moralistes catholiques ne sont-ils pas de mauvaise foi ? En effet, ils disent que le développement entraîne la chute de la natalité, mais ils occultent que cette chute de la natalité est obtenue, dans les pays développés, par des méthodes que l'Église condamne.***

---

<sup>1</sup> L'enseignement donné par Jean-Paul II sur la vie pendant les dix premières années de son pontificat a fait l'objet d'un recueil de plus de huit cents pages ! Voir GIOVANNI PAOLO II, *Dieci anni per la vita*, édité par Giovanni Caprile et présenté par Carlo Casini, Soc. Coop. « Centro Documentazione e Solidarietà », r.l., s.l.n.d. (Rome, 1988). Voir aussi *Le droit à la vie*, Solesmes, Éd. de Solesmes (Coll. L'enseignement des papes), 1981 et, dans la collection « Ce que dit le pape », aux Éd. du Sarmant-Fayard : *De la sexualité à l'amour* (n° 15) ; *Se préparer au mariage* (n° 7) ; *L'euthanasie* (n°11). La référence principale, et d'une importance historique, est ici, évidemment, l'encyclique *Evangelium Vitae* (1995).

<sup>2</sup> C'est ce que souligne Jean-Paul II dans son encyclique *Veritatis Splendor*, n° 95-101.

a) Il est certain que c'est en partie à cause de méthodes condamnées par l'Église que la démographie régresse dans les pays riches. La meilleure preuve que ces techniques sont mauvaises, et que l'Église a le droit et le devoir de les condamner, c'est justement que les pays où on les emploie le plus sont tombés *en dessous* du taux de fécondité nécessaire au remplacement des générations<sup>1</sup>. Dans les pays riches, ce taux est de 2,1 enfants par femme en âge de procréer (cf. 85). On voit bien que ces méthodes sont mauvaises par les résultats auxquels elles conduisent. Si on continue à les appliquer comme on le fait, les nations où on les utilise à large échelle vont disparaître<sup>2</sup>. De 1960 à 1990, le nombre d'enfants par femme en âge de procréer est passé de 2,37 à 1,45 en Allemagne ; de 2,41 à 1,26 en Italie ; de 2,57 à 1,60 en Belgique. En France, il est passé de 2,56 à 1,62 en dépit de l'importance de l'immigration. Laquelle, à son tour, pose différents problèmes<sup>3</sup>. Exagère-t-on lorsque, dans ce cas, on parle de *suicide* d'un peuple ?

Qu'on n'attende donc pas de l'Église qu'elle approuve ces méthodes ! Il vaut mieux prendre acte des ravages qu'elles font dans les pays où elles sont largement appliquées ; elles ne sont donc pas bonnes.

b) En revanche, il est tout à fait juste de dire que, dans un pays où il n'y a absolument aucune protection efficace des pauvres, la pauvreté exacerbée accroît formidablement le désir d'avoir de très nombreux enfants, *parce que c'est le seul moyen de survivre*. Tous ceux qui travaillent sur le terrain savent que les pauvres gens disent souvent : « Il y aura au moins l'un ou l'autre de mes enfants qui me nourrira et me soignera quand je serai vieux ».

Comment ne pas donner raison à l'Église ? Celle-ci dit que dans les sociétés qui ne protègent pas les couches pauvres de la population, c'est la pauvreté elle-même qui pousse à cette conduite de survie chevillée à l'affection d'un enfant. La raison profonde et du reste *unique* qui inspire cette conduite, et qui a été parfaitement identifiée par... Marx, c'est que l'enfant est la seule richesse du pauvre (cf. 124). Avoir de nombreux enfants, c'est le seul recours dont disposent les pauvres pour subsister dans l'avenir.

Quand il n'y a pas de sécurité sociale, qui va nourrir les personnes âgées, si ce n'est leurs enfants ? Et comme ces enfants sont eux-mêmes victimes d'un taux de mortalité très élevé, parce qu'ils sont mal soignés et ne mangent pas assez, il faut en faire beaucoup pour survivre.

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, pp. 33. – Voir d'autres données à la question 85.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet la percutante Communication à l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris, présentée le 18 octobre 1993 par Gérard-François Dumont sous le titre *De « l'explosion » à « l'implosion » démographique ?*

<sup>3</sup> Cf. Eurostat (1993), tableau E 10, p. 98. – Selon des données d'Eurostat, « par rapport à 1975, près de sept millions d'élèves en moins fréquentent aujourd'hui les écoles primaires des pays de la CE ». Voir *Europe Today* (Bruxelles), n° 111, 23 mars 1992, p. 1.

Il est dès lors parfaitement logique de dire que quand on lutte efficacement contre la pauvreté, cette recherche d'assurance - venant de la progéniture - perd sa raison d'être. Cette situation nouvelle diminue dès lors le désir et le besoin d'avoir une descendance nombreuse.

c) Les moralistes catholiques n'ont donc aucune raison de se cacher une telle situation. Ils doivent au contraire la dénoncer et contribuer à y porter remède. À ceux qui lui demandent d'approuver leurs méthodes « modernes », l'Église recommande : « *Constatez vous-mêmes où mène ce que vous faites. On vous a dit que ces méthodes étaient mauvaises ; voyez : la Nature elle-même vous montre que vous vous faites du mal et que vous faites du mal à autrui.* »

d) L'Église n'a cependant jamais prétendu qu'il serait facile d'obtenir une régulation des naissances, dans une population donnée, par des méthodes honnêtes (cf. 121). Elle souligne néanmoins un fait régulièrement occulté : à savoir que *lorsqu'on emploie des méthodes malhonnêtes et inhumaines, on va à la catastrophe*. Ou bien ça ne marche pas, ou bien on (se) tue.

On finirait donc par se demander si le reproche d'hypocrisie ne doit pas être envoyé à une autre adresse.

### **133. N'est-ce pas rêver que d'imaginer que les méthodes naturelles puissent être largement répandues et utilisées ?**

Pour l'Église, l'apprentissage des méthodes naturelles de contrôle de la natalité doit faire partie de l'éducation de base à laquelle tout homme et toute femme ont droit (cf. 100, 110). C'est par la généralisation de ces méthodes que l'on peut espérer arriver à une natalité équilibrée dans le respect de la spécificité de la sexualité humaine, des personnes et des couples. [EV 88 b]

Les moyens faciles divulgués actuellement par la société de consommation ont pour caractéristique de déclencher des bouleversements démographiques catastrophiques (cf. 132) et d'être agressifs pour les conjoints qui les emploient (cf. 121). En outre, comme le confirment les pratiques actuelles, ces moyens faciles exposent la reproduction humaine à une planification impérative privant les couples de toute liberté responsable.

Il est consternant de voir que la Chine, bastion d'un totalitarisme révolu, soit citée avec éloge par des contracepteurs occidentaux pour l'efficacité barbare de ses campagnes anti-vie (cf. 124, 128).

**134. *N'est-ce pas de la naïveté - sinon de la provocation - de la part des chrétiens, que de préconiser le recours aux méthodes naturelles ?***

La situation mondiale, où la violence est à l'œuvre sous les formes les plus diverses<sup>1</sup>, presse les chrétiens d'étudier, d'affiner et de faire connaître les méthodes naturelles de maîtrise de la fécondité<sup>2</sup>. Celles-ci ont l'immense avantage d'être moins « agressives » et moins astreignantes pour la femme (cf. 16, 121). En conséquence, elles respectent davantage l'harmonie du couple. Elles prédisposent en outre les couples à exercer leur liberté responsable dans la société politique et la vie économique<sup>3</sup>. [EV 97]

Ces méthodes naturelles, trop souvent méconnues et décriées, ont du reste prouvé leur capacité de faire fléchir la croissance de la population, là où ce problème se pose. Mère Térésa a reçu de Rajiv Gandhi une des plus hautes distinctions de l'Inde parce que, à Calcutta, elle avait réussi là où les techniciens de la « contraception moderne » avaient échoué (cf. 125).

**135. *Les discussions concernant les méthodes naturelles renvoient donc à une réflexion de fond sur le développement humain ?***

Si l'idéal du développement humain est conçu comme la course à la consommation et à la facilité, les méthodes dites « modernes » de contraception vont bien entendu dans ce sens (cf. 20).

a) Toutefois, ainsi qu'on l'a déjà relevé, ces méthodes ont eu et ont pour résultat une chute catastrophique de la natalité et un vieillissement de la population (cf. 132). Les *effets* qui en résultent se font déjà sentir dans les pays dits développés, et ils commencent déjà à être perceptibles dans certains pays du Tiers-Monde. Cet affaïssement démographique et ce vieillissement créeront inévitablement de graves difficultés, notamment d'ordre social et économique, aux prochaines générations. Elles exacerberont en outre les tensions occasionnées par l'émigration.

b) En revanche, si l'idéal du développement est plutôt envisagé comme *l'éducation des personnes à la responsabilité*, à la fraternité, à la générosité, alors la maîtrise de la fécondité peut très bien être obtenue en dehors des méthodes que l'Église réprouve (cf. 134).

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, pp. 231-236.

<sup>2</sup> Cf. DTL, pp. 170 ; 306-308. Voir Joseph RÖTZER, *La régulation naturelle des naissances*, Paris, Éd. Médiaspaul, 1987.

<sup>3</sup> Cf. DTL, pp. 170-172.

c) Les hommes ont donc le choix entre des moyens de responsabilité et des moyens qui font violence (cf. 121). La discussion relative aux méthodes admises ou rejetées par l'Église, nous conduit donc à reposer le problème de *la qualité du développement* humain et elle nous conduit, *en conséquence*, à reposer le problème de la *qualité des relations* au sein du couple.

### **136. Quel est alors le cœur de cet enseignement social de l'Église sur la démographie ?**

Tout l'enseignement social de Jean-Paul II est un appel à la *solidarité* de tous les hommes, aussi bien dans l'espace que dans le temps. Il y a assez d'aliments (cf. 128), assez de ressources, assez de savoir et de savoir-faire pour sortir les pauvres de leur misère. Mais il faut qu'il y ait volonté efficace de partager et d'élever le niveau de vie des pauvres pour qu'en conséquence ils fassent eux-mêmes fléchir leur fécondité. [EV 91 b]

De plus, aux yeux de l'Église, l'abaissement de la natalité ne peut se faire que par une attitude responsable, ce qui exclut le mensonge, la coercition ou la violence<sup>1</sup>. Pour elle, les questions démographiques ne peuvent être résolues que dans le respect de la dignité de chaque être humain. Tout ce qui ressemble à une *police démographique* doit être rejeté avec mépris.

---

<sup>1</sup> Cf. DTL, p. 308.

## Chapitre 16

### **Résumé et conclusions**

#### **137. Pourquoi les idéologues de la sécurité démographique accordent-ils une grande attention aux problèmes écologiques ?**

Dans ses différentes formulations, l'idéologie de la sécurité démographique<sup>1</sup> reprend, en la modernisant, la doctrine bien connue de *l'espace vital*. C'est, entre autres, au nom du droit de la race aryenne (cf. 32) à l'espace vital qui lui était - prétendument - indispensable, que l'État nazi s'est lancé dans des guerres à fins expansionnistes.

a) Lorsque les idéologues de la contraception et de la contragestion assortissent leurs discours de mises en garde concernant « la détérioration du milieu ambiant » et « l'épuisement des ressources naturelles »<sup>2</sup>, il y a lieu de redoubler de vigilance (cf. 92). Parallèle au discours sur la démographie, le discours sur l'écosystème est régulièrement appelé à la rescousse du discours antinataliste. Il risque de dissimuler les mêmes mobiles et d'être appelé à « légitimer » les mêmes programmes d'endiguement de la population pauvre.

Comme du temps de Malthus, on met une sourdine à la capacité qu'a l'homme d'apporter un « plus » à la nature, et on assure que le « cheptel humain » (cf. 36) doit être strictement contenu dans des limites que des technocrates besogneux s'emploient à définir.

b) Les puissants du monde entier mettent ici œuvre, à leur profit, la doctrine de l'espace vital que leurs précurseurs invoquaient en faveur de la race (cf. 31 s.). Cependant, cette invocation du droit à l'espace vital va ici plus loin qu'elle n'allait au début du siècle. En effet, les riches et les forts entendent non seulement *préserver* leur bien-être *actuel*, mais ils font valoir en quelque sorte, en faveur de leurs descendants, un *droit de préemption* sur toutes les ressources naturelles ainsi que sur les moyens qui permettent de les traiter (cf. 92, 103). Sachant que les pauvres n'auront pas la capacité d'y

---

<sup>1</sup> Cf. EPA, pp. 189-208.

<sup>2</sup> Cf. DTL, pp. 57-86.

ajouter de la valeur, les riches s'en réservent d'avance l'usage. Ils font en quelque sorte main basse sur l'avenir.

c) Cette conception de *l'espace vital* permet en particulier aux États-Unis de réinterpréter l'idée qu'ils se font de leur *frontier*<sup>1</sup>. On entend par là une zone en mouvance constante, atteinte par des explorateurs. Ceux-ci entendent s'y substituer aux « indigènes » - parfois en les tuant - afin de s'approprier le bénéfice de ressources naturelles que, selon eux, les « indigènes sont incapables d'exploiter convenablement ». Cette *frontier* s'est déplacée vers le Sud (où elle est à l'origine de la guerre de Sécession) et vers l'Ouest ; elle s'est aussi déplacée vers le Sud-Ouest par l'annexion de territoires appartenant au Mexique. Mais cette *frontier* ne cesse de se déplacer jusqu'à nos jours, en particulier vers le sous-continent latino-américain, considéré - depuis Monroe - comme le « jardin » des États-Unis. Un « jardin » qui ne cesse de s'étendre, sous contrôle renforcé.

d) Les pays riches étendent leur « *droit de préemption* » au *savoir et au savoir-faire*. Ils gardent jalousement pour eux les secteurs de pointe. En se prévalant, par exemple, du GATT, ils sélectionnent soigneusement les connaissances qu'ils sont disposés à partager. Les États-Unis se sont retirés de l'Unesco lorsqu'ils se sont aperçus que les pays du Tiers-Monde réclamaient un « nouvel ordre mondial » de l'information. Avec eux, les autres pays riches savent qu'une population nombreuse, *si elle est bien formée*, est source de développement parce qu'elle est propice aux échanges, Mais comment oublier que tous les totalitarismes s'emploient à appauvrir ces échanges, figeant par là les peuples dans le sous-développement ?

e) Ainsi apparaît la connexion étroite qui existe entre les campagnes de *contrôle de la vie* humaine et la *mentalité conservatrice*. Les puissants de ce monde considèrent que leur sécurité est le fondement de leurs droits (cf. 70) : non seulement de leur droit à contrôler l'ensemble de la population mondiale, mais à contrôler l'ensemble des ressources, y compris intellectuelles. Or cette hantise de la sécurité engendre, chez les individus comme dans les sociétés, une avarice d'un type nouveau et une inhibition de la créativité. Cette avarice-ci consiste à invoquer la mondialisation de la société humaine et du marché, pour soustraire aux pauvres la disposition de leurs ressources naturelles (cf. 100). Les riches et les forts veulent perpétuer le présent ; ils ne font que de la *prévision*. Ils font même de la mauvaise prévision parce qu'à force de souligner qu'un enfant *coûte*, ils perdent de vue que viendra normalement un jour où il *rapportera*. Comme tous les avares, les riches pensent l'avenir comme la consolidation frileuse de leur bien-être actuel. Ils refusent de faire la moindre *prospective*, car celle-ci les amènerait

---

<sup>1</sup> Cf. Peter BAUER, *The Development Frontier*, Harvard University Press, 1991.

à mettre généreusement en question les pratiques d'aujourd'hui au nom d'un monde plus juste et plus solidaire qu'on voudrait voir éclore demain (cf. 136).

**138. La dépénalisation de l'avortement et la libéralisation qui en est la conséquence pratique font donc peser des menaces sérieuses sur notre société ?**

La philosophe Simone Weil (1909-1943) écrivait à Bernanos : « Lorsque les autorités temporelles et spirituelles ont mis une catégorie d'êtres humains en dehors de ceux dont la vie a un prix, il n'est rien de plus naturel à l'homme que de tuer. Quand on sait qu'il est possible de tuer sans risquer ni châtement, ni blâme, on tue ; ou du moins on entoure de sourires encourageants ceux qui tuent. Si par hasard on éprouve d'abord un peu de dégoût, on se tait et bientôt on l'étouffe, de peur de manquer de virilité<sup>1</sup>. »

**139. Ne serions-nous pas témoins de l'exécution d'un programme scientifique d'ingénierie sociale ?**

Les moyens dont on dispose actuellement pour détruire la vie humaine ou pour en tarir les sources sont incomparablement plus efficaces que ceux dont disposaient les régimes totalitaires fasciste, nazi et communiste. Le temps viendra rapidement où s'imposera à tous, avec la fulgurance des faits, ce qui est déjà pour beaucoup une évidence, à savoir que les dégâts faits actuellement par les organisations s'en prenant à la vie humaine dépassent de très loin ceux faits par Hitler et Staline réunis. Cela est tout à fait normal, car nous avons affaire actuellement à de véritables *managers* exécutant un programme d'*ingénierie sociale*, dont l'objet est de programmer scientifiquement la destruction de futurs-éventuels-ennemis.

**140. Avec près de six milliards d'habitants n'a-t-on pas atteint les limites de la capacité porteuse de la terre ?**

a) Comme la « surpopulation », la « capacité porteuse » de la terre est une notion totalement relative (cf. 82, 137). Les limites de la « capacité porteuse » de la terre sont rigoureusement *indéfinissables* parce qu'elles sont, rigoureusement parlant, *indéfinies* : il est impossible de les déterminer.

---

<sup>1</sup> Cité, avec plusieurs autres textes tout aussi intéressants, par Jacques VERHAEGEN dans le riche recueil qu'il a organisé sur la *Licéité en droit positif et références légales aux valeurs*, Bruxelles, Éd. Bruylant, 1982. Les extraits se trouvent pp. 158-167 ; notre citation se trouve p. 166.

Pourquoi est-il impossible de les déterminer ? Tout simplement parce qu'il est heureusement impossible d'assigner une limite quelconque à la capacité d'intervention de l'homme dans le monde.

b) Sans aucunement forcer le paradoxe, on peut donc dire, avec l'économiste Sheldon Richman, qu'en fin de compte, il n'y a pas de ressources naturelles (cf. 92, 137)<sup>1</sup>.

Les Indiens du Texas ont vécu pendant des siècles sur des gisements de *pétrole* qu'ils n'ont pas su exploiter. Tant qu'il était simplement là, le pétrole était une chose. Il n'est devenu *ressource naturelle* qu'à partir du moment où les hommes s'y sont intéressés, en ont fait une source d'énergie et la base d'innombrables produits chimiques.

Le *titane*, découvert à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'est devenu une ressource naturelle qu'à partir de 1947, lorsque sa légèreté, sa dureté et sa résistance à la corrosion ont commencé à être exploitées dans l'industrie aérospatiale et sous-marine, et plus tard en chirurgie. De tous les éléments chimiques qu'on trouve sur terre, c'est un des plus abondants : il vient en 9<sup>e</sup> position. Ce qui en a fait une *ressource naturelle*, c'est le génie de l'homme.

Le *silicium* a été découvert à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après l'oxygène, c'est l'élément chimique le plus abondant sur terre, où il se présente notamment sous la forme de sable. Utilisé traditionnellement pour la céramique, il est largement employé en métallurgie. Cependant, depuis quelques décennies à peine, il est à la base de la révolution électronique. Plus récemment encore, sous la forme de fibres optiques, il a révolutionné les méthodes de diagnostic médical ainsi que les télécommunications.

Les « motoristes » s'appliquent à mettre au point des *moteurs* d'avions *moins gourmands*. Lorsqu'ils produisent un moteur consommant 30 % de kérosène en moins que le même moteur de la génération précédente, ces motoristes augmentent d'autant les réserves de pétrole.

Le *vent* est utilisé depuis des siècles par les Hollandais, d'abord pour assécher les polders (c'est-à-dire des territoires conquis sur la mer) et pour mouliner le blé, ensuite pour produire de l'électricité.

Les recherches en *agronomie* et en *zootechnie* ne cessent de progresser (cf. 104, 126). Dans les pays du Tiers-Monde, seuls les tenants d'une vision archaïque de l'agriculture et de l'élevage continuent à gérer la terre comme si les hommes étaient du cheptel (cf. 36) et comme si les rendements des sols étaient qu'ils ont toujours été.

c) Considéré comme un pays sous-développé dans les années 1950, le *Japon* a compris très tôt que la ressource primordiale - et pour ainsi dire unique - dont il disposait, c'est l'homme. C'est pourquoi il a réalisé - et

---

<sup>1</sup> Cf. Sheldon RICHMAN, « Population is no Threat to Progress », dans *Freedom Daily* (Washington), juillet 1993, pp. 18-23.

continue de réaliser - un effort exemplaire dans l'éducation et la formation professionnelle de sa jeunesse.

d) En conclusion, on peut dire que *la ressource principale, et même unique, de l'homme, c'est son intelligence et sa volonté libre*, par lesquelles se manifeste le plus explicitement sa ressemblance avec Dieu. Grâce à ces dons éminents, l'homme a la capacité d'améliorer constamment son rapport à la nature, d'apporter aux éléments de celle-ci un surcroît de valeur, de transformer des matériaux en biens, de mieux organiser la société. C'est faire injure à sa dignité que de présenter l'homme comme un consommateur prédisposé à détruire le milieu ambiant, ou comme un prédateur programmé pour défendre son espace vital. [EV 34 c, 42 a b, 43 a]

#### **141. En définitive, faut-il renoncer à parler de surpopulation ?**

Un ami américain avec qui nous discutons cette question arrivait à une conclusion simple qui mérite d'être partagée<sup>1</sup>. [EV 16 a]

a) Qu'est-ce que la *surpopulation* ? C'est le déséquilibre entre le nombre d'hommes et le volume des biens disponibles. Qu'est-ce que la *pauvreté* ? C'est le déséquilibre entre le nombre d'hommes et le volume des biens disponibles. Les mots « surpopulation » et « pauvreté » ont une signification identique chaque fois qu'ils sont employés pour *décrire* la même situation sociale. Ils comportent cependant des *jugements* fort différents. En fait, le mot « surpopulation » est devenu un terme *péjoratif* pour désigner la « pauvreté ».

b) Lorsqu'on évoque la situation des « pays pauvres », on incline à les aider à produire plus de biens et à mieux les distribuer. Ce qui est préconisé, c'est le développement éducatif et économique ainsi que la justice sociale (cf. 115).

Lorsqu'on parle de ces mêmes pays en termes de « surpopulation », la solution que l'on propose - et qu'on a le culot d'appeler « aide » ! - consiste à stériliser les gens, à faire avorter les mères, parce que ces hommes et femmes sont présentés comme la cause des problèmes sociaux qu'ils connaissent (cf. 83). Cela dispense de mettre en question leurs conditions de vie.

---

<sup>1</sup> Cf. Michael SCHWARTZ, « Overpopulation and the War on the Poor », exposé à la Third International Conference of the Family of the Americas Foundation in Caracas, Venezuela, October 1985 ; texte *pro manuscripto*.

c) Lorsqu'on parle de « pauvres gens », notre cœur s'émeut ; nous nous insurgons contre les situations d'injustice dont ces pauvres sont victimes ; nous nous mobilisons et voulons exprimer notre *solidarité* (cf. 63).

Lorsqu'on parle de « surpopulation », les riches sentent leur *sécurité* menacée (cf. 70, 137). Le souci élémentaire de justice fond comme neige au soleil. Au lieu de vouloir exprimer notre solidarité (cf. 10), nous nous persuadons - moyennant une bonne dose de mauvaise foi - et nous persuadons les malheureux - en les piégeant sur leur capacité de jugement - que c'est « pour leur bien et celui de la société humaine » qu'ils doivent accepter la contraception organisée, la stérilisation en masse et l'avortement (cf. 69, 80).

Bref, plus soucieux de leur sécurité que de solidarité, les riches invoquent la « surpopulation » pour « justifier » la coercition exercée sur les pauvres.

#### **142. La « culture de la mort » serait-elle une caractéristique de notre siècle ?**

a) Au cours du XX<sup>e</sup> siècle se sont répandues des idéologies considérant que la Raison s'incarnait dans l'État, dans la « race supérieure », dans le Parti (cf. 67-69). L'État, par exemple, « avait raison » d'exiger une soumission totale des individus, et il était « raisonnable » pour les individus de se soumettre totalement à l'État, qui les transcendait. Se présentant comme incarnant la Raison, l'État, la Race ou le Parti étaient fondés à dire qui pouvait vivre et qui devait mourir : l'État, la Race ou le Parti étaient maîtres de la vie et de la mort (cf. 60). Les sbires du régime nazi - par exemple - arboraient une tête de mort sur leur uniforme ; c'était un raccourci de leur programme. Le régime, dont ils étaient à la fois instruments et expressions, attendait d'eux qu'ils méprisent leur vie en la mettant inconditionnellement à la disposition de l'État et qu'ils méprisent tout autant la vie d'autrui.

Les idéologies totalitaires sacralisant l'État, la Race ou le Parti présentaient ce point commun qu'elles enseignaient aux individus à se libérer de toute attache matérielle, intellectuelle, de toute référence morale. Ils étaient au-delà du bien et du mal (cf. 32, 51) et le service de l'État, de la Race ou du Parti requérait de l'individu qu'il fût disposé à se vider de lui-même jusque dans la mort. Exposer ma vie à la mort et infliger la mort à autrui étaient ainsi l'expression paroxystique de la liberté souveraine *au service* de la Cause : celle de l'État ou de la Race ou du Parti.

De ces idéologies, et de l'idéologie néo-libérale dont nous allons parler, Hegel (1770-1831) est en même temps une source et une clé d'interprétation<sup>1</sup>.

b) Dans ses expressions paroxystiques actuelles, le courant néo-libéral ne peut se comprendre que s'il est mis en situation dans le cortège funèbre des idéologies totalitaires que le XX<sup>e</sup> siècle a vu défiler. Pour ce nouveau courant idéologique en effet, l'affirmation par excellence de la liberté souveraine de l'individu se trouve dans la consommation effrénée, c'est-à-dire dans la possibilité de gaspiller, ce qui signifie détruire sans avoir de compte à rendre à quiconque. Consommer, gaspiller, c'est aussi une manière de se libérer de toute attache matérielle, de toute référence morale ou juridique. C'est une manière d'affirmer la souveraineté du moi.

Or, ainsi que nous l'avons vu, cette affirmation de la souveraineté du moi amène l'individu à vouloir disposer de la vie d'autrui (cf. 8s., 70). Je dispose de la vie de l'enfant, ou de celle du handicapé, ou de celle du vieillard grabataire, ou de celle du pauvre, s'ils *me* sont inutiles. [EV 64 c] En revanche, je produirai « *de l'enfant* » si les caisses de la Sécurité sociale risquent d'être vides au moment où j'atteindrai l'âge de la retraite (cf. 30). J'admettrai des pauvres à l'existence si par leurs bas salaires ils me permettent de consommer et de gaspiller, c'est-à-dire de m'affirmer comme maître (cf. 97).

c) Nous atteignons peu à peu la *limite possible* de cette évolution. C'est ce qu'atteste le glissement de la dérive *agressive*, décrite ci-dessus, à la dérive *suicidaire*, personnelle et collective, observée dans la société occidentale riche (cf. 129)<sup>2</sup>. [EV 66 a b] Celle-ci veut affirmer sa souveraine liberté de deux façons complémentaires. Elle brûle son passé en rendant impossible, faute d'hommes qui le recueilleraient, la transmission-tradition de son patrimoine (cf. 77, 91). Elle brûle son avenir en refusant de le peupler et en le sacrifiant totalement au présent (cf. 137).

---

<sup>1</sup> Pour comprendre l'influence de Hegel sur ces idéologies, on pourra se reporter à Alexandre KOJEVE, *Introduction à la lecture de Hegel*, Paris, Éd. Gallimard, 1968, spécialement les pp. 529-575, consacrées à « L'idée de la mort dans la philosophie de Hegel ». On y lit notamment : « L'acceptation sans réserves du fait de la mort, ou de la finitude humaine consciente d'elle-même, est la source dernière de toute la pensée hégélienne [...]. D'après cette pensée, c'est en acceptant volontairement le danger de mort dans une Lutte de pur prestige que l'Homme apparaît pour la première fois dans le Monde naturel ; et c'est en se résignant à la mort, en la révélant par son discours que l'Homme parvient finalement au Savoir absolu ou à la Sagesse, en achevant ainsi l'Histoire. Car c'est en partant de l'idée de la mort que Hegel élabore sa Science ou la philosophie " absolue ", qui est seule capable de rendre philosophiquement compte du fait de l'existence dans le Monde d'un être fini conscient de sa finitude et disposant parfois d'elle à sa guise » (cf. 540).

<sup>2</sup> Voir le livre de Claude GUILLON et Yves LE BONNIEC, *Suicide. Mode d'emploi*, Paris, Éd. Alain Moreau, 1988.

Les individus caractéristiques de cette société brisent les solidarités naturelles (cf. 63), synchroniques (entre individus ou sociétés contemporains) et diachroniques (entre individus ou sociétés reliés par des générations), au motif qu'ils n'ont à répondre que devant eux-mêmes de leur propre vie et de leur propre mort. [EV 43 a] Ils se donnent donc des institutions et des « droits » accordés à l'affirmation de ce qu'ils considèrent comme l'expression souveraine de leur liberté : donner et même se donner la mort.

Georges Bataille, qui sur ce point dépasse Sade, résume parfaitement ce *nihilisme* : « La vie était la recherche du plaisir, et le plaisir était proportionnel à la destruction de la vie. Autrement dit, la vie atteignait le plus haut degré d'intensité dans une négation de son principe.<sup>1</sup> »

d) C'est donc par la même « culture de la mort » que s'expliquent non seulement les régimes lugubres que notre siècle a connus, mais aussi l'obstination à légaliser l'avortement et l'euthanasie, ainsi qu'à banaliser la stérilisation de masse. [EV 43 c] L'expansion du sida trouve là une de ses explications les plus évidentes. La racine commune de toutes ces manifestations de la « culture de la mort », c'est le nihilisme (cf. 32), lui-même fondé sur la révolte contre la finitude<sup>2</sup>. [EV 21 a] Les hommes donnent la mort et même se donnent la mort parce qu'ils croient impossible que soit comblé le désir d'un au-delà, désir pourtant gravé à la fine pointe de leur âme. Alors ils croient se libérer de ce désir par cette jouissance souveraine qu'ils cherchent dans la mort. Or, la mort ainsi conçue est en réalité l'expression suprême du *désespoir*. Selon la nouvelle idéologie libérale, c'est en fin de compte ce désespoir qu'il faut faire partager par les pauvres si l'on veut les mater.

Y a-t-il au monde, spécialement pour les chrétiens, une tâche plus exaltante et plus joyeuse que celle qui consiste à montrer pourquoi il faut préférer *le choix de la vie*<sup>3</sup> ?

### **143. Au lieu de s'inscrire dans la « culture de la mort », les manipulations génétiques ne sont-elles pas orientées au service de la vie ?**

a) Divers projets ou propositions de loi sont actuellement discutés, concernant les manipulations génétiques. Une chose frappe d'emblée, dans ces discussions : il y est fait appel, une fois de plus, à la tactique de la

<sup>1</sup> Georges BATAILLE, *L'érotisme*, Paris, Éd. de Minuit, 1957, II<sup>e</sup> partie, II et III. Cité dans Jeanne Parain-Vial, *Tendances nouvelles de la philosophie*, Paris, Éd. du Centurion, 1978, pp. 128 s.

<sup>2</sup> Cf DTL, pp. 139-141 ; 312 s. ; EPA, pp. 206-208.

<sup>3</sup> Cf. *Deutéronome* 30, 15-20.

*déroger* (cf. 3) : on ergote pour définir les conditions auxquelles l'embryon échappera à la protection que la loi prétend lui assurer.

Au niveau des principes, ces discussions ne diffèrent pas fondamentalement de celles qui ont précédé la légalisation de l'avortement. Elles attestent toutefois, de façon plus éclatante encore, la fascination qu'exerce aujourd'hui la culture de la mort. [EV 21 a, 24 a, 26 a] Le droit de l'être humain à la vie, dès ses commencements les plus secrets, est de plus en plus dépendant d'une décision *procédurale* (cf. 61). Cette décision est prise par des hommes de laboratoire disposés à considérer comme morale toute manipulation possible.

La fascination de la mort apparaît ici sous tous ses aspects. Dès son stade embryonnaire, on considère que l'individu humain n'a aucune dignité en soi ; il ne s'impose pas au respect. Ce déni de reconnaissance s'opère d'abord au plan pratique puis au plan théorique - car les praticiens - aidés par des moralistes et des juristes - s'empressent de se fabriquer des « légitimations » théoriques. Dès ses origines les plus cachées, la vie de l'être humain est en sursis ; l'embryon est totalement *disponible* (cf. 34-38). Comme l'a fait remarquer le professeur Jérôme Lejeune, l'embryon est traité comme un produit du corps humain ; il est mis sur le même plan que l'ovule ou les spermatozoïdes, alors qu'il est déjà un être humain nouvellement produit.

L'avenir de cet être est *hypothétique* au sens fort du mot : l'éventualité de cet avenir est totalement *subordonnée à la qualité* qui sera reconnue ou non à l'embryon ou à l'*utilité* qu'il présentera.

b) Ce double critère - qualité, utilité - est l'une des expressions majeures de la morale de seigneur, c'est-à-dire du maître face à son esclave (cf. 32, 142). Le maître estime que, *parce qu'il* est capable de *susciter* la vie, il est fondé à *donner* la mort. [EV 22 a b] Cette morale de seigneur, dont nous avons relevé les sources hégéliennes (cf. 142), considère que l'expression suprême de la liberté de l'être fini qu'est l'homme consiste à déployer une maîtrise aussi totale que possible sur la vie et sur la mort. [EV 52 c, 76 c]

Cette maîtrise « seigneuriale » de la vie s'exprime dans diverses manifestations. Elle donne d'abord lieu à un *cannibalisme cellulaire*, condition préalable à la reconstruction, par le manipulateur, d'un être qui soit, en rigueur de termes, l'incarnation de son projet à lui. Elle donne lieu ensuite à un *cannibalisme histologique* qui - en attendant d'autres emplois - recourt aux tissus cérébraux d'enfants avortés, qu'on greffera, par exemple, à des patients atteints de la maladie de Parkinson. Elle donne lieu encore à un *cannibalisme « académique »* ou « scientifique » en ce sens que l'être humain sera manipulé, trituré, immolé sur l'Autel de la Recherche Scientifique placée sous le signe d'une Liberté Académique totalement « libérée » de toute référence morale et n'ayant de compte à rendre à

personne. Elle donne lieu enfin à un *eugénisme technicisé*, à l'aune duquel les eugénismes attestés par l'histoire contemporaine ne sont que balbutiements dérisoires. Cet eugénisme aux performances affolantes ouvre aux praticiens de l'*ultranazisme* (cf. 75) l'horizon d'une ségrégation scientifique implacable. En effet, la typologie de la sélection et de la discrimination est totalement à la discrétion des manipulateurs.

L'homme ne se contente pas de se poser en source des règles morales ; bien qu'il bute sur la mort, il veut se poser en maître de son existence.

#### **144. Peut-on prévoir les conséquences de ces manipulations et des législations visant à les « légitimer » ?**

Au moins deux conséquences terribles sont la rançon prévisible de ces manipulations et des « justifications » dont on veut assortir celles-ci.

a) La première, c'est que la *corporation médicale* dans son ensemble est de plus en plus soumise à des pressions qui transforment insidieusement les médecins en artisans de la mort. Œuvres de mort : c'est ce que font déjà d'innombrables gynécologues qui pratiquent l'avortement et participent à des campagnes de contraception ; c'est ce que font déjà les chirurgiens qui stérilisent ; c'est ce que font déjà les généralistes, les anesthésistes, les cancérologues qui pratiquent l'euthanasie. Œuvre de mort : c'est dans cela que seront impliqués, de plus en plus, les généticiens manipulateurs. Bref, la culture de la mort est en train de faire basculer une portion appréciable de la corporation médicale dans le camp des ennemis de la vie (cf. 75). Si le monde médical - et avec lui, les infirmières et tous les agents des services de santé - ne se ressaisissent pas et s'ils ne se soustraient pas à cette spirale ensorcelante, toute la corporation sera frappée de suspicion ; le capital le plus précieux de la profession - la confiance - sera définitivement ruiné. Cette suspicion est déjà perceptible dans la résistance croissante rencontrée par les médecins quand ils essayent d'obtenir des dons d'organes pour les transplantations. Privés de toute protection morale et légale efficace, les plus faibles des êtres humains - toutes catégories confondues - le seront aussi de toute aide médicale fiable. D'où la nécessité et l'urgence d'un Nouveau serment d'Hippocrate, dépourvu de toute ambiguïté.

b) La deuxième conséquence est cependant la plus dramatique de celles que l'on peut imaginer. Parce qu'elles sont sous-tendues par la culture de la mort, les manipulations génétiques et les lois qui prétendent leur apporter leur aval, débouchent non seulement sur la destruction *de la vie*, mais sur la *destruction de l'amour et de la famille*, foyer de l'une et de l'autre. [EV 92 s] On renoue ici avec une tradition anti-familiale remontant à Frédéric Engels. La logique de ces manipulations est en effet très simple et son caractère « seigneurial » va apparaître une fois encore. La motivation

profonde d'où émane la volonté manipulatrice peut s'exprimer en ces termes : « Je suis assez fort, assez puissant pour ne pas avoir besoin d'autrui afin d'être moi-même. Je n'ai donc aucune raison de risquer de me découvrir pauvre - ni aux yeux d'autrui ni moins encore à mes propres yeux. Pourquoi, dès lors, risquerais-je l'aventure : aimer et être aimé ? Tout amour vrai que j'éprouverais face à autrui ou que j'exprimerais à autrui serait la marque insupportable d'une faiblesse et d'une pauvreté, le signe suprême de ma finitude - que je veux précisément refuser et nier. [EV 55 a b] Alors, puisque je m'en suis donné le pouvoir, je dispose à mon gré d'autrui ou bien je le façonne à *ma convenance*, selon les critères de qualité qui *me conviennent*, en fonction de l'utilité que *je définis*. »

Ainsi apparaît *l'enchaînement* dont la culture de la mort frappe la société humaine.

Face à ce défi, dont nul précédent n'est attesté dans l'histoire, il n'y a qu'une seule réponse : accueillir joyeusement l'expérience quotidienne de notre pauvreté, car celle-ci, si elle est accueillie, devient le point d'ancrage de notre espérance. Paradoxalement, c'est à cette condition que nous pouvons aimer et nous ouvrir à l'Amour, accueillir et être accueillis. C'est à ce prix que nous pourrions redécouvrir ce qui semble faire peur à beaucoup de nos contemporains : la tendresse.

Bref, à tout prendre, plutôt que la culture de la mort, pourquoi ne pas risquer la *culture de la vie* ?

**145. En plus des raisons qui ont été énoncées, y a-t-il des raisons particulières qui poussent les chrétiens à promouvoir le respect de la vie ?**

La morale chrétienne souscrit sans réserve la « règle d'or » de la morale universelle : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse » (cf. 59, 114).

En outre, le chrétien ne se demande pas qui est digne d'être son prochain ; il se demande comment il peut *se faire le prochain d'autrui*<sup>1</sup>. [EV 27, 41 c]

Enfin, le chrétien croit que les forces du mal sont à l'œuvre dans le monde, et que c'est pour en sauver tous les hommes que Jésus est venu sur terre. Par leur violence, les campagnes pour l'avortement et l'euthanasie visent et atteignent l'homme, mais elles visent également Dieu. Impuissantes à détruire Dieu, les forces du mal veulent détruire l'homme, qui en est la vivante image du début à la fin de sa vie. [EV 21 a, 33 a, 34 d] Pour le chrétien, tous les hommes ont reçu l'existence du même Dieu et c'est *pour*

---

<sup>1</sup> Cf. Lc 10, 25-37.

*cela* qu'ils sont frères. Par conséquent, *tout* homme doit être non seulement respecté mais aimé, parce qu'il exprime quelque chose de la bonté et de la beauté de Dieu, et parce qu'il est destiné à la vie éternelle.

**146. Finalement, la vie humaine serait-elle un signe d'espérance pour tous les hommes ?**

Nous laisserons à Hannah Arendt, l'une des plus grandes philosophes politiques de notre temps, le soin de répondre à cette dernière question<sup>1</sup>.

*Le miracle qui sauve le monde, le domaine des affaires humaines, de la ruine normale, « naturelle », c'est finalement le fait de la natalité, dans lequel s'enracine ontologiquement la faculté d'agir. En d'autres termes : c'est la naissance d'hommes nouveaux, le fait qu'ils commencent à nouveau, l'action dont ils sont capables par droit de naissance. Seule l'expérience totale de cette capacité peut octroyer aux affaires humaines la foi et l'espérance, ces deux caractéristiques essentielles de l'existence que l'Antiquité grecque a complètement méconnues, écartant la foi jurée où elle voyait une vertu fort rare et négligeable, et rangeant l'espérance au nombre des illusions pernicieuses de la boîte de Pandore. C'est cette espérance et cette foi dans le monde qui ont trouvé sans doute leur expression la plus succincte, la plus glorieuse dans la petite phrase des Évangiles annonçant leur « bonne nouvelle » : « Un enfant nous est né. »*

---

<sup>1</sup> Cf. l'ouvrage indiqué ci-dessus, question 91, note 1 ; *Condition de l'homme moderne* ; la citation se trouve à la p. 314.

## Bibliographie

- Abortion Policies : A Global Review*, Department of Economic and Social Development, United Nations, New York, 1992.
- AIRD, John S., *Foreign Assistance to Coercive Family Planning in China. Response to Recent Population Policy in China* [by Terence Hull], (Camberra), 1992.
- ANATRELLA, Tony, *Non à la Société depressive*, Paris, Éd. Flammarion, 1993.
- Arendt, Hannah, *Condition de l'homme moderne* [1958], Paris, Éd. Calmann-Lévy, 1988.
- BAUDOIN, Jean-Louis et LABRUSSE-RIOU, Catherine, *Produire l'homme : de quel droit ? Étude juridique et éthique des procréations artificielles*, Paris, PUF, 1987.
- BAUER, Peter, *The Development Frontier*, Harvard University Press, 1991.
- BAULIEU, Étienne-Émile, *Génération pilule*, Paris, Éd. Odile Jacob, 1990.
- BAYLE, Benoît, *La destruction de l'embryon humain dans la société contemporaine*, Thèse de Doctorat en Médecine, Faculté de Médecine Cochin Port-Royal, Paris, 1992.
- BARNEY, O. (éd.), *Global 2000. The Report to the President*, Arlington, VA, Seven Locks Press, 1991.
- BOURGET, Vincent, « Penser l'esclavage aujourd'hui », en *La France catholique*, n. 2328 del 8 de novembre de 1991, pp. 23-25.
- BOUTIN, Christine, *Pour la défense de la vie*, Paris, Éd. Téqui, 1993.
- BRUNEL, Sylvie (éd.), *Tiers-mondes. Controverses et réalités*, Paris, Éd. Economica, 1987.
- CAMP, L., *The Human Suffering Index*, Population Crisis Committee, Washington, 1987 et ss.
- CARIOU, Pierre, *Pascal et la casuistique*, Paris, PUF, 1993.
- Catecismo de la Iglesia católica*, Madrid, EDIDEA, 2da. ed., 1998.
- CHATEL, Marie-Magdeleine, *Malaise dans la procréation*, Paris, Éd. Albin Michel, 1993.
- CHAUNU, Pierre, *Trois millions d'années*, Paris, Éd. Robert Lafont, 1993.
- Démographie*, informe publicado en la revista *Défense nationale*, avril 1993, pp. 19-74.
- DJERASSI, Carl, *The Politics of Contraception*, New York et Londres, Ed. W.W. Norton, 1979.
- Dossier avortement : les vrais chiffres*, Publication de l'Association pour la Recherche et l'Information Démographique (APRD), Paris, 1979.

- DUMONT, Gérard-François, *Démographie. Analyse des populations et démographie économique*, Paris, Éd. Dunod, 1992.
- DUMONT, Gérard-François, « Révolutions démographiques », dans *Le Spectacle du monde*, n. 361, avril 1992, pp. 80 s.
- DUMONT, Gérard-François, *La population de la France en 1992*, Paris, APRD, 1993.
- DUMONT, Gérard-François, « Le vieillissement, un phénomène social majeur », dans la *Revue des Deux Mondes*, mars 1993, pp. 104-124.
- DUMONT, Gérard-François, « Avortement : le refus de voir », dans *L'homme nouveau*, du 18 avril 1993.
- DUMONT, Gérard-François, *De « l'explosion » à « l'implosion » démographique ?*, Communication à l'Académie des Sciences morales et politiques, Paris, 18 octobre 1993.
- DUMONT, Gérard-François, « La population mondiale au XXe siècle », dans la revue *Défense nationale*, avril 1993, pp. 19-35.
- DUMONT, Gérard-François, « Démographie et géopolitique », en la revista *Défense nationale*, avril 1993, pp. 37-54.
- DUMONT, René, *L'Utopie ou la mort*, Paris, Éd. du Seuil, 1973.
- FONSECA SOBRINHO, Délcio da, *Estado e População. Uma história do Planejamento familiar no Brasil*, Rio de Janeiro, Ed. Rosa dos Tempos et FNUAP, 1993.
- FROSSARD, André, *Défense du Pape*, Paris, Éd. Fayard, 1993.
- GALLUCCI, Carlo, « La pillola maldetta », en *L'expresso* (Rome), 20 octobre 1991, pp. 156-165.
- GAUER, Philippe, *Le choix de l'amour. Diagnostic antenatal*, Paris, Éd. Téqui, 1989.
- GELLMAN, Barton, « Keeping the U.S. First. Pentagon Would Preclude a Rival Superpower », in *New York Times*, 8 mars 1992.
- GENDREAU, Francis (éd.), *Les spectres de Malthus*, Éd. Études et Documentation Internationales, Paris, 1991.
- GUILLON, C. et LE BONNIEC, Y., *Suicide. Mode d'emploi*, Paris, Éd. Alain Moreau, 1988.
- HANCOCK, Graham, *Lords do Poverty. The Power, Prestige, and Corruption of the International Aid Business*, New York, The Atlantic Monthly Press, 1989.
- HARTMANN, Betsy, « Population Control as Foreign Policy », dans *Covert Action*, n. 39, hiver 1991-1992, pp. 26-30.
- HENDRICKX, Marie, « Quelle mission pour la femme ? », dans *Louvain* (Louvain-la-Neuve), n. 4, avril 1989, pp. 15 s.
- HENNAUX, Jean-Marie, *Le droit de l'homme à la vie, de la conception à la naissance*, Bruxelles, Éd. de l'Institut d'Études Théologiques, 1993.
- HERZLICH, Guy, « Quand l'Est " se dépeuple " », dans *Le Monde*, 9 novembre 1993.

- Implications of Worldwide Population Growth for US Security and Overseas Interests* [Washington], 1974.
- Inventory of Population Projects in Developing Countries Around the World. 1990/91*, United Nations Population Fund, New York, 1992.
- JASPER, William F., *Global Tyranny... Step by Step. The United Nations and the Emerging New World Order*, Appleton, Wisconsin, Western Islands Publishers, 1992.
- JEAN-PAUL II, Encyclique *Veritatis Splendor*, dans *La Documentation catholique*, n° 2081 du 7 novembre 1993, pp. 901-944.
- JOLIVET, Muriel, *Un pays en mal d'enfants. Crise de la maternité au Japon*, Paris, Éd. de la Découverte, 1993.
- KANT, Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction de Victor Delbos, Paris, Éd. Delagrave, 1959.
- KHADER, Bichara (éd.), *Le Grand Maghreb et l'Europe. Enjeux et perspectives*, Paris, Publisud, 1992.
- KOJEVE, Alexandre, *Introduction à la lecture de Hegel*, Paris, Éd. Gallimard, 1968.
- KURTH, « Hacia el Mundo Posmoderno », dans la revue *Facetas*, février 1993, pp. 85-124.
- La retraite et les retraites*, dossier de la *Revue des Deux Mondes*, mars 1993, pp. 85-124.
- LECAILLON, Jean-Didier, « Les démographes se trompent-ils ? », dans la revue *Défense nationale*, avril de 1993, pp. 67-74.
- L'enjeu démographique*, Publication de l'Association pour la Recherche et l'Information démographiques (APRD), Paris, 1981.
- LEJEUNE, Jérôme, *L'enceinte concentrationnaire*, Paris, Éd. Fayard, 1990.
- LEJEUNE, Jérôme et POULOT Geneviève, *Maternité sans frontières*, Paris, Éd. VAL, 1986.
- LIFTON, Robert Jay, *Les médecins nazis. Le meurtre médical et la psychologie du génocide*, Paris, Éd. Laffont, 1989.
- MUMFORD, Stephen D., et KESSEL, Elton, « Role of Abortion in Control of Global Population Growth », dans *Clinics in Obstetrics and Gynaecology*, t. 13, mars 1986, pp. 19-31.
- PENNA Botto, Carlos, « Explosão demográfica », dans la *Revista marítima brasileira* (Rio de Janeiro), vol. 113, janvier-mars 1993, pp. 103-113.
- PERLOFF, James, *The Shadows of Power. The Council on Foreign Relations and the American Decline*, Appleton, Wisconsin, Western Islands Publishers, 1990.
- RAYMOND, Janice G., KLEIN, Renate and DUMBLE, Lynette J., *RU 486. Misconceptions, Myths and Morals*, Cambridge, MA, Institute on Women and Technology, IWT, 1991.
- RAWLS, John, *A Theory of Justice*, Oxford University Press, 1971.

- Reproductive Health : a Key to a Brighter Future. Biennial Report 1990-1991. Special 20<sup>th</sup> Anniversary Issue*, Genève, World Health Organization, 1992.
- RICHMANN, Sheldon, « Population is no Threat to Progress », dans *Freedom Daily* (Washington), juillet 1993, pp. 18-23.
- RÖTZER, Joseph, *La régulation naturelle des naissances*, Paris, Éd. Médiaspaul, 1987
- SCHWARTZ, Michael, « Overpopulation and the War on the Poor », Caracas, 1985 (*pro manuscripto*).
- STANFORD, Susan M., *Une femme blessée*, Paris, Le Sarmant-Fayard, 1989.
- TORELLI, Maurice, *Le médecin et les droits de l'homme*, Paris, Éd. Berger-Levrault, 1983.
- TREMBLAY, E., « Nature et définition de l'acte médical », dans *Laissez-les vivre*, Paris, Éd. Lethielleux, 1975.
- VERHAEGEN, Jacques, *Licéité en droit positif et références légales aux valeurs*, Bruxelles, Éd. Bruylant, 1982.
- VERON, Jacques, *Arithmétique de l'homme*, Paris, Éd. du Seuil, 1993.
- VILAINE, A.-M. de, GAVARINI, L. et LE COADIC, M. (éds.), *Maternité en Mouvement. Les femmes, la reproduction et les hommes de science*, Montreal, Éd. Saint-Martin, 1986.
- WHELAN, Robert, *Legal Abortion Examined. 21 Years of Abortion Statistics*, Londres, Spuc Educational Research Trust, 1992.
- World Population Data Sheet of the Population Reference Bureau, Inc.*, 1992 et ss., Washington D.C.

## Index des noms propres

Les chiffres renvoient aux questions

AIRD, John S., 106, 125  
 ALBAGI, C., 82  
 ANATRELLA, T., 108  
 ARENDT, H., 91, 124, 146

BARNEY, G.O., 84  
 BATAILLE, G., 142  
 BAUDOUIN, J.-L., 35  
 BAUER, P., 137  
 BAULIEU, É.-É., 77, 96  
 BAYLE, B., 5  
 BERNANOS, G., 133  
 BINDING, K., 60  
 BOURGUET, V., 34  
 BOUTIN, C., 112  
 BRUNEL, Sylvie, 80, 82

CAMP, L., 81, 84  
 CAMPBELL, H., 41  
 CAPRILE, G., 130  
 CARIOU, P., 61  
 CARTER, J., 84  
 CASINI, C., 130  
 CHANCEL, J., 13  
 CHATEL, M.-M., 119  
 CHAUNU, P., 91  
 CHESNAIS, J.-Cl., 82  
 CLINTON, B., 100, 104  
 CONLY, S., 84

DESTEXHE, A., 82  
 DISRAELI, B., 88  
 DJERASSI, C., 39  
 DUMBLE, L. J., 96  
 DUMONT, G.-F., 2, 79, 82, 85, 88, 132

DUMONT, R., 86

ENGELS, F., 144

FONSECA SOBRINHO, D., 124

FOSSION, A., 114

FROSSARD, A., 75

GALLUCCI, C., 76, 77

GANDHI, I., 125

GANDHI, R., 134

GANDHI, S., 125

GAUER, Ph., 5

GAVARINI, L., 121

GELLMAN, B., 88

GENDREAU, F., 80

GUILLOUX, C., 142

GUILLOUX, A., 82

HANCOCK, G., 105

HARTMANN, B., 84

HEGEL, G.W.F., 142 s.

HENDRICKX, M., 25

HENNAUX, J.-M., 115

HERZLICH, G., 79, 85

HILGER, W., 77

HINDENBURG, 33

HIPOCRATES, 144

HITLER, 32 **s./33**, 42, 128, 139

HOECHST, 77

HOURS, B., 92

JAHANGIR, B.K., 92

JASPER, W.F., 98, 102

JESUS, 145

JOLIVET, M., 90

JUAN PABLO II, 61, 130, 136

KANT, E., 114

KESSEL, E., 101

KHADER, B., 91

KISSINGER, H., 84, 100-102

KLEIN, R., 96

KOJEVE, A., 142

KURTH, J., 103

LABROUSSE-RIOU, C., 35

LE BONNIEC, Y., 142

LECAILLON, J.-D., 82

LE COADIC, M., 121

LEJEUNE, J., 4, 12, 143

LIFTON, R.J., 53, 75, 77

MALTHUS, 80, 92, 121, 137

MARX, 124

MATTEI, J.-F., 63

MONTENAY, Y., 82

MUMFORD, S.D., 101

MUSSOLINI, 42

NATHANSON, B., 48

NAU, J.Y., 77

NYISZLI, M., 53

PENNA BOTTO, C., 124

PERLOFF, J., 98

POULLOT, G., 12

RAIMUNDI, R., 13

RAWLS, J., 61

RAYMOND, J.G., 96

RICHMAN, S., 140

RÖTZER, J., 134

ROUSSEL-UCLAF, 39, 77

SAKIZ, E., 77

SARTRE, J.-P., 7

SAUVY, A., 89

SCHWARTZ, M., 141

SOMADOSSI, Y., 13

SPEIDEL, J.J., 84

STALIN, 139

STANFORD, S.M., 19

TERESA, Beata Madre, 112, 134

TORELLI, M., 72

TREMBLAY, E., 46

VEIL, S., 3, 40

VEIL-PELLETIER, 3, 48

VERHAEGEN, J., 138

VERON, J., 82

VILAINE, A.-M. DE, 121

WEIL, S., 138

WHELAN, R., 2, 41

WIRTH, T.E., 84, 100

## Index thématique

- Abus de pouvoir : 58, 64, **69\***, 98  
 Acceptation : 13  
 Accueil : 5, 25, 28, 111-113, 127  
 Acte médical : **46**  
 Administration : 58  
 Adolescentes : 21  
 Adoption : 22, 111, **113**  
 Afrique : 16  
 Agronomie : 128, 140  
 Aide : 10, 22, 28, 80, 83, 93, **112**  
 Aliénation : 16, 38, 56, 122, 124  
 Allemagne : 132  
 Alternatives : 47, 49, 113  
 Amazonie : 92  
 Âme : 19, 22  
 Amour : 113, 121, 125, 143  
 Anarchie : 61  
 Angleterre : 21, 88  
 Anormal : 40  
 Antagonisme Nord-Sud : 88  
 Arbitraire : 4, 58, 68  
 Armements : 131  
 Auschwitz : 46  
 Avarice : 137  
 Avortement : *passim*.
- Banque mondiale : 93, 97, 102  
 Barbarie : 4, 42, 74  
 Bébé donneur : 35  
 Belgique : 1, 27, 132  
 Bengladesh : 92  
 Bien commun : 61, 89  
 Bien et mal : 23, 32, 41, 51, 61, 117, 122 s., 142  
 Blocs : 107  
 Bombe démographique : **83**  
 Bonheur : 10, 13, 70, **81**, 108, 132

---

\* Les chiffres en gras renvoient aux passages les plus importantes.

Boomerang : 86, 129  
 Boycottage : 39, 77, 87, 104, 108  
 Brésil : 83, 92, 124  
 Bureaucratie : 33

Caire, Le - : 84, 101  
 Cameroun : 92  
 Campagnes : **95**, 103, 110, 143, 145  
 Cannibalisation : 36, 37, 143  
 Capacité porteuse : 92, 137, **140**  
 Casuistique : 61  
 Catégorie d'individus : 21, 43, 55 s., 138  
 Célibataires : 21 s.  
 Changer : **42**, 126, 130  
 Cheptellisation : 36, 137, 140  
 Chine : 44, 88, 124, 125 s., 128  
 Choix : **24**  
 Chrétiens : **1**, 89, 127, **143**  
 Circonstances atténuantes, aggravantes : 18, 49, 58  
 Clandestinité : **48**, 51  
 Coercition : 136, 141  
 Colonies : 77  
 Colonisation idéologique : 88  
 Comités d'éthique : 61  
 Compromis : 61  
 Concentration des richesses : 93  
 Conditions (bonnes ou mauvaises) : **46 s.**  
 Conditions d'existence:10  
 Conffits de valeurs : 20, 23  
 Consensus : 42  
 Conservatisme : **137**  
 Consommation : 12, 16, 20, 92, 97  
 Contention : 70, 82, 88, 93, 95 s., **98**, 103, 120 s.  
 Contraception : 38, 71 s., 86, 88, 90, 95, **118-122, 124, 128**  
 Contragestion : 38, 122  
 Contrôle des naissances : 100  
 Corps : 11, **14**, 19, 22, 34-38, 121  
 Côte d'Ivoire : 92  
 Couple : 6, 8, 27, 70, 100, 113, 121, **124**, 135  
 Crime : 18, 41, 46, 66, 114  
 Crime contre l'humanité : 66, **72**  
 Croissance démographique : **125**  
 Culpabiliser : 6, 25

Culture de la mort : **142, 144**

Dachau : 116

*Damnatio tmemoriae* : 77

Déclin démographique : 82

Déculpabiliser : **51**

Délit : 18

Dématernisation : 16

Démocratie : 1, 11, 14, **17 s.**, 40, 42, 48, 49-51, 58 s., 65, 66, 82, 105

Démographie : 2, **77, 82 s., 98, 100-103**, 107, 125, **128-133**

Dépénalisation : 43, 48, **50s.**

Dérogação : **3**, 31, 59, **61**, 62, 65

Désespoir : 12

Désir, désiré : 6-9, 67

Désobéissance : 73

Détresse : 22 s., 112

Développement : 105, 125, **130 s.**, 135, 141

Devoir : 61

Diagnostic prénatal : **13**

Dignité : 10, 12, **20**, 25, 42, 136, 143

Discriminations : 4, 28, 32, **66, 68 s.**

Dissociation : 118, 119, 122-124

Dissuasion : 15, 49, 111 s.

Divorce-séparation : 21

Double effet : 24

Drogue : 95, 104

Droit à la vie : 1, 17, 23, 40, 42, 59, 112, 130

Droit d'avorter : 16, 20

Droits : 17 s., 40, 42, 50, 51, 62, 65, 70, 100, 103, 137

Droits de l'Homme : 11, 58, 61, 82, 105, 125

Échec : 15, 109, 122

Écologie : 36

Économie : **33**, 36, 104

Écosystème : 92, **137**

Éducation : 6, 83 s., 100, 110, 131, 133, 137

Efficacité : 70 s., 122, 136

Égalité : 14, 17, 59, 61

Église : **117-121, 125-128, 130-131, 136**

Égoïsme : 103, 125, 130

Émigrants : 90

Endiguement : 70, 82, 88, 93, 96, 120 s.

Enfant : **3-10**, **12-14**, 17, 19-22, 28 s., 50, 80, 108, 110, 112 s., 124, 127, 132

Enseignement social : 130, **136**

Environnement : 82, **92**

Équateur : 92

Esclaves : 4, 14, 34, 36, 42, 77

Espace juridique : 41

Espace vital : **137**, **140**

Espèce : 55, 69

État : 40, **51 s.**, **63**, 98, 124

État de droit : 44

États-Unis : 27, 48, 87, 88, **100-104**

Eudémomètre : 81

Eugénisme : 9, 29, 71

Europe : 87, 88, 91

Euthanasie : 3, 7, 15, **30-32**, 52, 61, 71, 75, 83

Évitabilité : 15, 109

Exception : **60**, 65

Exécutif : 57 s.

Exploitation : 4, 19-21

Explosion démographique : 79, **82**

Extermination : 4, 32

Faibles : 27, 43 s., 52, 64 s.

Faim : 10, 80, **128**

Fait accompli : 31

Famille : 6, 12, 13, **63**, 80, 113, 123 s., **144**

FAO : 92, 128

Fatalité : 80

Fécondité : 7, **83**, **85**, 124, 132

Féminisme : 16, 19 s., 34

Femme : 5, **14-17**, **19-28**, 40, 45, 70, 112 s., 120-122

Fidélité : 6, 121

Fins : 23, 46, 122 s.

Firmes pharmaceutiques : 39

Fiscalité : 111

Fivete. 5, 35

FNUAP : 95, 102, 128

Force : 27, 32, 44, 49, 64, 70

France : 3, 12, 21, 47, 48, 132

*Frontier* : 137

Gabon : 92

Gamins de rue : 80, 124

GATT : 137

*Gaudium et spes* : 114, 121

Génocide : 68, 77

Ghana : 92

Greffe : 35, 37

Grignotage : 65

Grossesse : 6, 22

Guatemala : 92

Guerre : 107 s.

Handicapés : 7, **11 s.**, 60, 66 s.

Hédonisme : 30, 38, 120

Homme : 5, 11 s., 19, 27, 42, 120 s.

Hormonisation : 16, 121 s.

Humain : **4 s.**, 11 s., 14, 17, 24 s., 54, 66, 68, **82**, 92, 112, 118-121, 136

Humanité générique : 55

Hypocrisie : 132

Idéologie : **67-69**, 83, **142**

Ignorance : 89, 95

Îles de la Société : 92

Image de Dieu : 69, 140, 143

Immigration : 132, 135

Impérialisme : 100, 103

Incurable : 47 56, 67

Inde : 125, 134

Indice de fécondité : 85

Indisponibilité : 34, 35, 36

Individu : 14, **55**

Individualisme : 61

Indonésie : 92

Infirmes : 11, 29

Information : 94, 100, 137

Infrahumain : **80**

Ingénierie : 69, 139

Innocents : 17 s., 40, 60, **64**, 68, 104

Institutions : 88, 95, **97 s.**

Interdits : **43**

Intérêt : 29, 58, 70, 80, 97, 99, 103

Japon : 90

Jeunesse : 41

Judiciaire : 26, 45, 58  
 Juge : 31, **49, 56-58**, 104  
 Jungle : 43  
 Juriste : 112  
 Justice : 41, 44, 51, 61, 125, 141  
 Justification : 5, **26**, 67, 69, 76, 96, 107  
  
 Langue de bois : 51  
 Limitation : 41, 121  
 Légalisation : **30 s., 40, 46 s., 50-52**, 62, 79, 86, 111  
 Législateur : 31, 42, 57 s., 110  
 Législation : 27, 31, 44, 49, 56-58  
 Légitimer : 4, 60, 64, 68, 70, 141  
 Libéralisation : 3, **19-22**, 27, 41, 43, **48-51**, 56, **58 s.**, 63, 108, **111**, 138  
 Libération de la femme : **19**  
 Liberté : 25, 40, 42, 44, 49 s., 118-121, 140  
 Limitation des naissances : 121  
 Lois : 3, **17 s.**, 28, 31, **40, 42-44, 48-50**, 55 s., 58, 65, 72-74, 110, 112, 117  
 Loisirs : 20  
  
 Machisme : 16  
 Maghreb : 91  
 Magistrature : **56-58**  
 Maître : 4, 14  
 Majorité : **42**, 61, 62  
 Malformation : **12**, 66  
 Malheur : 6, **10**, 12  
 Malthusianisme : 80, 82, 88  
 Manipulation : 63  
 Marché : 36, 38, 97 s., 130, 137  
 Mariage : 121  
 Maternité : 10, 16, 20, 25, 28  
 Mauvaise foi : 132, 141  
 Médecin : 46, **52-56**, 75, 124  
 Médias : 20, 82  
 Médicalisation : 52, 56  
 Mensonge : 75, 132  
 Mentalité abortive : 48, 51, 122  
 Mémoire (condamnée) : 73, 74, 76, 77, 91  
 Mère : 6, 12, 22 s., 25, 28, 49, 110 s., 113  
 Mère porteuse : 35  
 Méthodes naturelles : 121-122, **132-135**  
 Meurtre : 18, 46

Mexique : 88  
 Migration : 91  
 Milieu ambiant : 137, **140**  
 Modifier : 82  
 Mœurs : **47 s.**, 117  
 Moindre mal : 23, 113  
 Mondialisation : 137  
 Mongolien : **12 s.**  
 Morale : **1 s.**, **18**, 23, 32, 41, **54**, 117, 125, 127 s., 130, 143  
 Morale conjugale : **127**, **130**  
 Moraliste : 132  
 Mort : 8, 32, 40, 60, 66, 75, 123, **142**  
 Moyen-Orient : 16  
 Moyens : 23, 64, 100, 121  
 Mozambique : 92

Natalité : 48, 79, 82, 93, 95, 103, 127, 129 s., 136  
 Nazisme : 4, 31 s., 46, 66-68, 72, 77, 78, 128, 137  
 Néomalthusianisme : **80**, 88, 121  
 Nigeria : 92  
 Nihilisme : 32, **142**  
 Nombre d'avortements : 2, 41, 48  
 Nomenklatura : 99  
 Non-homme : 4, 66  
 Nord : 91, 93  
 Normes : 58, 61, 69, 71  
 Nouvelle-Guinée : 92  
 Nuremberg : 66, 72, 74, 116

Occident : 58, 103 s.  
 OMS : 2, 39, 68, 95 s., 102  
 ONU : 95, 97 s., 102 s.  
 Ordre mondial : 106  
 Organisation : 97-99, 106, 128, 139  
 Organisme : 102  
 Orthogénisme : 9, 30

Paix. 125  
 Parenté responsable : **7**, 120s., 127, 130  
 Partage : 10, **93**, 136  
 Passé : 77, 142  
*Pater familias* : 14  
 Pauvres : 10, 36, 52, 70, **80-83**, **93**, 95 s., 99, 107, 122, 125s., 132, **141**

Péché : **117**, 125  
 Peine : 58  
 Pénal : 17, 111, **138**  
 Père : **27 s.**  
 Permis de procréer : **128 s.**  
 Permissivité : 38  
 Personne : *passim.*  
 Pharmacie : 104  
 Pilule : 96, 100, 122  
 Plaisir : 12, 22, 30, 37, 70, 80 s., 97, 107  
 Planning familial : 102  
 Planification : 7, 133  
 Pluralisme : 62  
 Police démographique : 136  
 Politique : 10, **18**, 54 s., **57**, **59**, 63, 89, 92, 94, **98**, **100 s.**, 104, 112, **124**,  
 128  
 Population : 36, 82, 95, 100, **130**  
 Pornographie : 38  
 Pouvoir : 26, 52, 58, **64**, **82**, **98**  
 Pouvoirs publics : 39  
 Pratiques : **67 s.**, 129  
 Prévention : 22, **24**, 49, 109, **110 s.**, 113, 118, **122**  
 Prévision : 137  
 Privilèges : 14, 42, 66  
 Procédure : 61, 62  
 Procréation : 5 s., 8, 70, 80, 107, 118, 121-124, 128, **129**  
 Production : 97  
 Progrès : 46, 55  
 Prolétaires : 124  
 Propriété : 56  
 Prospective : 137  
 Protection : 21, 28, 32, 42-45, 50, 63 s., 110, 112  
 Publication : 93 s., 108  
 Punir : **17 s.**, 110, 112  
  
 Qualité de la vie : **10 s.**  
  
 Race : 31 s., 69, 137  
 Rationalisation : 76  
 Rattrapage : 7, 122  
 Règle d'or : 59, 143  
 Régulation des naissances : 92, 121  
 Régulation naturelle : 80, 121, **133-135**

Répression : 17, 49, **110, 112**  
 Résistance : 64, 73  
 Respect : 14, 26, 59, 82, 121, 125, 136, 143  
 Respect de la vie : 1, 41, 45, 52, 56, 58, 104, 111, **143**  
 Responsabilité : 20, **28**, 54, 58, 118-121, **125**, 135 s.  
 Ressources naturelles : 92, **137, 140**  
 Riches : 70, 80 s., **92 s.**, 99, **103-107**, 126, 129  
 Risques : 6, **70 s.**, 80, 122  
 RU 486 : 39, 77, **95 s.**

Sanction : 17 s., 48-51, 111  
 Santé : 46, 52, 80, 110, 131  
 Sciences : **54**  
 Sécurité : **27**, 40, 70, 83, 88, 100, 103, **137**, 141  
 Sécurité démographique : 137  
 Ségrégation : 69  
 Sélection : 69  
 Séparation des pouvoirs : 57 s.  
 Servitude : 66, 89  
 Sexualité : 43, 71, 80, 118-124  
 Sida : 29, 142  
 Social : 43, 55, 63 s., 130, 136  
 Société : 6, 14, 18, 20, 22 s., 25, 30, 32 s., 43, **55, 57 s.**, 63, **69 s., 93**, 112, 138  
 Solidarité : 63, 125, 136, 137, 141 s.  
 Solitude : 22  
 Solvabilité : 70, 97  
 Sophistes : 61  
 Souffrance : **11**  
 Souveraineté : 98  
 Stérilisation : 7, 12, 16, 20, 31 s., 52, 80 s., 86, 88, 100, 104, 119, 121  
 Subsidiarité : 82  
 Sud : 93  
 Suicide : 15, 109, 129, 132, 142  
 Surpopulation ; 82, 92, **141**

Tactique du salami : 65  
 Taux de fécondité : 83  
 Tradition : 91  
 Technique : 46, **120**, 122  
 Technocratie : 52, 54, 124  
 Tiers-monde : 52, **82 s.**, 86, 96, 99 s., **103 s.**, 126, 129  
 Togo : 92

Tolérance : 61, 62

Torture : 52

Totalitarisme : 11, 51, 64, 75, 106, 139

Transgression ; 18, 43, 117

Travail ; 20, 124

Tyrannie : 44

Ultranazisme : 75

UNESCO : 137

Universalité : 62

USAID : 84, 102

Utilité : 30, 55, 70, 97

Valeurs : 23, 26

Vasectomie : 121

Vérité : 51

Vide juridique : 45

Vie : 1, 8, 14, 18, 23, 30, 40, 44, 46, 49, 52, 60 s., 71, 80, **104 s.**, 122 s., 127, 143

Vie végétative : 12

Vieillards : 40, 56, 60

Vieillesse : 88

Viêt-nam : 92, 124

Viol : 11, 18, **26 s.**, 40, 46

Violence : 27, 30, 135, 143

Vitalisme : 32 s.

Vulnérabilité : 21

Zaïre : 92

## **Liste des questions**

### **Chapitre premier. Introduction**

1. En matière d'avortement, les chrétiens ne veulent-ils pas imposer leur morale aux autres ?
2. A-t-on des données sur le nombre d'avortements dans le monde ?

### **Chapitre 2. L'enfant non né**

3. L'enfant non né est-il un être humain ?
4. Pourquoi certains partisans de l'avortement ont-ils mis en doute le caractère humain de l'enfant non né ?
5. Les progrès de la biologie permettent-ils de mettre en doute le caractère humain de l'enfant avant sa naissance ?
6. L'avortement se justifie-t-il lorsque l'enfant qui s'annonce n'est pas désiré ?
7. L'enfant désiré n'est-il pas le fruit de la parenté responsable ?
8. Face aux techniques de procréation médicalement assistée, n'est-il pas normal que les parents exigent un enfant de qualité parfaite ?
9. Comment le désir d'un enfant de qualité conduit-il à l'avortement ?
10. Nous sommes devenus sensibles à la qualité de la vie. Beaucoup d'enfants conçus seront malheureux et n'auront pas une vie de qualité. L'avortement prévient ce problème et le résout.
11. Au nom du droit à la qualité de la vie, ne doit-on pas refuser la vie à un être promis à la souffrance ou à un handicap ?
12. Quand l'enfant attendu est atteint de malformation, ne vaut-il pas mieux recourir à l'avortement pour lui épargner une vie indigne de l'homme ?
13. Le diagnostic prénatal permet de dépister les mongoliens. Devant ce progrès de la science, a-t-on le droit de laisser vivre un enfant qui sera une croix pour ses parents et dont la vie ne s'épanouira jamais ?

### **Chapitre 3. La femme : épouse et mère**

14. La femme n'est-elle pas maîtresse de son corps ?
15. Une fois que la femme a opté pour l'avortement, ne faut-il pas respecter la décision qu'elle a prise ?
16. Le droit d'avorter, le droit pour les femmes de disposer librement de leur corps n'est-il pas une revendication essentielle du féminisme ?
17. Une loi qui punit l'avortement est odieuse pour la femme et méconnaît ses droits.

18. La démocratie n'est donc possible que moyennant un minimum de moralité politique ?
19. La libéralisation de l'avortement ne doit-elle pas être considérée comme une étape importante dans la longue marche des femmes vers leur libération ?
20. La dignité de la femme n'est-elle pas mieux honorée là où lui est reconnu le droit d'avorter ?
21. La libéralisation de l'avortement concerne-t-elle certaines catégories particulières de femmes ?
22. L'avortement n'apporte-t-il pas, malgré tout, un soulagement à la détresse des femmes ?
23. Lorsque la détresse de la femme est extrême, l'avortement ne peut-il, cependant, être considéré comme un moindre mal ?
24. Que faire lorsque la vie de la mère et/ou celle de l'enfant sont en danger ?
25. Promouvoir la femme dans la société comporte donc de prévenir l'avortement ?

#### **Chapitre 4. Le viol**

26. L'avortement ne se justifie-t-il pas en cas de viol ?
27. Face au nombre de viols, la possibilité d'avorter est une sécurité pour la femme.
28. Ne peut-on observer qu'une des causes fréquentes de l'avortement, c'est que le père ne veut pas assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant ?
29. Des situations exceptionnelles, comme le sida en Afrique ou les viols en ex-Yougoslavie, ne justifient-elles pas des mesures exceptionnelles ?

#### **Chapitre 5. L'euthanasie**

30. Comment se fait-il que la légalisation de l'avortement ouvre la voie à la légalisation de l'euthanasie ?
31. Certains affirment qu'on glisse facilement de l'avortement à l'euthanasie. Ne s'agit-il pas, malgré tout, de problèmes très différents ?
32. Comment la société allemande a-t-elle été entraînée à organiser l'extermination en masse ?
33. Des facteurs économiques n'ont-ils pas renforcé l'influence perverse de ce vitalisme irrationnel ?

#### **Chapitre 6. Le corps disponible**

34. Notre droit tendrait-il à accueillir une conception du corps considérant celui-ci comme une chose ?
35. Peut-on citer des exemples montrant que le corps est traité comme un objet ?

36. Quelles sont les conséquences qu'entraîne la mise en question de l'indisponibilité du corps ?
37. La libéralisation de l'avortement n'est-elle pas la conséquence d'une nouvelle perception du corps humain ?
38. Ne risque-t-on pas d'en arriver rapidement à considérer que le corps est une chose parmi d'autres ?
39. N'y a-t-il cependant pas eu des réticences de la part des firmes pharmaceutiques face aux recherches sur des produits contraceptifs ?

### **Chapitre 7. La législation**

40. La loi reflète les moeurs ; or l'avortement est entré dans les moeurs ; donc l'avortement doit être légalisé.
41. Les lois libéralisant l'avortement n'ont-elles pas au moins l'avantage de limiter le nombre de ceux-ci ?
42. En démocratie, c'est la majorité qui décide ; le parlement peut donc changer la loi.
43. Pour se protéger, une société ne peut donc se passer d'interdits ?
44. La loi n'était plus appliquée. L'État de droit n'était-il pas bafoué ?
45. Dans certains pays, on dénonce un « vide juridique ». Ce vide n'est-il pas inadmissible ?
46. Puisqu'il y a des avortements, ne vaut-il pas mieux les légaliser et en faire un acte médical, afin qu'ils se fassent « dans de bonnes conditions » ?
47. Peut-on reprocher au législateur de définir les conditions à remplir pour que l'avortement soit autorisé ?
48. Le fait est qu'il y a des avortements clandestins. Alors, pour diminuer leur nombre, ne vaut-il pas mieux légaliser l'avortement ?
49. Les juges n'ont-ils pas le pouvoir de faire respecter une loi libéralisant l'avortement ?
50. N'y a-t-il pas une différence entre *dépénaliser* l'avortement, c'est-à-dire le faire tomber hors du code pénal, et le *libéraliser*, c'est-à-dire le rendre plus libre, plus facile ?
51. Dans les débats sur la légalisation de l'avortement, certains ont parfois demandé à l'État de *déculpabiliser* l'avortement. Que signifie ce terme ?

### **Chapitre 8. Les acteurs : médecins et magistrats**

52. La pratique de l'avortement ne va-t-elle pas modifier l'image de la médecine ?
53. Peut-on envisager un dédoublement de la personnalité chez les médecins ?
54. Ne doit-on pas redouter une ingérence de la morale dans le domaine scientifique ?
55. Comment le médecin peut-il être conduit à subordonner les intérêts des individus aux intérêts de la société ?

56. La pratique de l'avortement ne va-t-elle pas modifier l'image de la magistrature ?

57. Comment l'attitude du juge qui s'abstient de poursuivre peut-elle se répercuter sur la société politique ?

58. La législation libéralisant l'avortement menacerait-elle la séparation des pouvoirs et, par là, la qualité démocratique de nos sociétés ?

### **Chapitre 9. Le point de vue politique**

59. Comment définir la dimension politique de l'avortement ?

60. N'y a-t-il cependant aucune possibilité d'exception à cette règle ?

61. N'est-il pas essentiel pour une société démocratique de favoriser au maximum la liberté des individus ?

62. La tolérance ne signifie-t-elle pas que toutes les opinions sont respectables, y compris celles de ceux qui préconisent l'avortement et l'euthanasie ?

63. Pourquoi l'État a-t-il un rôle à jouer à propos de l'avortement ?

64. Le fait de s'en prendre à la vie d'innocents serait-il révélateur d'une perversion du pouvoir ?

65. Si la menace du totalitarisme était réelle, ne serait-elle pas perçue par tout le monde et ne soulèverait-elle pas une levée de boucliers ?

### **Chapitre 10. Vers l'ultranazisme ?**

66. L'avortement serait-il une méthode moderne de discrimination ?

67. L'idéologie dont s'inspirent les partisans de l'avortement n'est-elle tout de même pas différente de l'idéologie nazie ?

68. Ne faut-il cependant pas concéder que si les pratiques sont les mêmes, les idéologies, elles, diffèrent ?

69. Quel lien y a-t-il entre les idéologues de la discrimination et les ingénieurs biomédicaux ?

70. Ne retrouve-t-on pas ici, invoqués au profit de la société, des critères analogues à ceux qui sont invoqués au profit des couples ?

71. Le refus de tout risque précipite donc impitoyablement vers une spirale de la pure efficacité ?

72. Peut-on parler, à propos de l'avortement, de « crimes imprescriptibles contre l'humanité » ?

73. Est-il imaginable que l'on oublie de tirer les leçons, pourtant évidentes, qui découlent de l'expérience nazie ?

74. La fidélité à la mémoire des victimes suffit-elle à nous vacciner contre une nouvelle barbarie ?

75. Comment expliquer cette inconséquence qui pousse à légaliser, aujourd'hui, des pratiques condamnées, hier, parce qu'illégitimes ?

76. L'évocation du passé peut être dérangement pour certains. Mais pour ceux qui, aujourd'hui, mettent au point, fabriquent et distribuent des

préparations abortives, n'est-il pas tout aussi dérangeant de constater l'efficacité de leurs produits ?

77. N'est-il pas malgré tout peu vraisemblable que ceux qui ont mis au point et commercialisent des méthodes très performantes d'avortement chimique soient totalement insensibles aux leçons du passé ?

78. N'est-il pas choquant de suggérer un parallèle entre les bourreaux du régime nazi et les avorteurs d'aujourd'hui ?

### **Chapitre 11. Les aspects démographiques**

79. Que peut-on dire actuellement sur la population mondiale ?

80. Au moins un cinquième des hommes vivent dans une situation de pauvreté absolue, dans des conditions infrahumaines, indignes de l'homme. Dans l'intérêt de ces gens et de leur famille, ne vaut-il pas mieux les empêcher d'avoir des enfants ?

81. Faciliter aux pauvres l'accès à la stérilisation et à l'avortement, n'est-ce pas contribuer à leur bonheur ?

82. N'y a-t-il pas une terrible menace qui pèse sur l'humanité : l'« explosion démographique » du tiers-monde ?

83. Certains vont jusqu'à parler d'une « bombe démographique » prête à exploser.

84. Cette crainte de l'essor du tiers-monde vise-t-elle certains pays en particulier ?

85. Du côté de l'Europe, comment se présente la situation démographique ?

86. Comment l'Europe en est-elle arrivée à un tel collapsus démographique ?

87. Les États-Unis ne connaissent-ils pas, eux aussi, un effondrement démographique comparable à celui de l'Europe ?

88. L'implosion démographique de l'Europe serait-elle de nature à préoccuper les États-Unis ?

89. Puisque la situation démographique de l'Europe est si grave, pourquoi les hommes politiques sont-ils si peu nombreux à s'en préoccuper ?

90. Comment se présente le problème de l'avortement dans un pays comme le Japon, où celui-ci a été banalisé ?

91. A-t-on une idée des conséquences de l'effondrement de la fécondité dans les pays développés ?

92. Par leur nombre, les hommes ne sont-ils pas devenus une nuisance pour l'environnement ?

### **Chapitre 12. Les organisations internationales**

93. On évoque souvent une campagne émanant de gens riches et puissants qui s'emploient à limiter la population mondiale pauvre afin de ne pas être obligés de partager leurs richesses. N'est-ce pas une vision un peu sombre de la société et de l'avenir du monde ?

94. Comment se fait-il que de telles publications soient si mal connues ?

95. Peut-on établir l'existence de cette campagne en citant quelques faits ?
96. Est-ce dans ce cadre qu'apparaît la pilule abortive RU 486 ?
97. Cela signifierait-il que des institutions spécialisées de l'ONU, et peut-être l'ONU elle-même, seraient impliquées dans des campagnes antinatalistes dans les pays pauvres ?
98. On a peine à croire qu'une institution aussi prestigieuse que l'ONU offre une caution à des politiques de « contention » démographique comportant la pratique de l'avortement.
99. À qui profite cette mutation ?
100. Cette mutation est-elle profitable à certaines nations particulières ?
101. Le *Rapport Kissinger* parle-t-il de l'avortement ?
102. Y aurait-il un rapport entre cette politique démographique des USA et la mutation que l'on observe dans la nature de l'ONU ?
103. Comment expliquer que les démocraties occidentales fassent cause commune avec les États-Unis pour endiguer la croissance démographique du tiers-monde ?
104. L'attitude de ces riches est-elle partagée par tous les citoyens des USA et des démocraties occidentales ?
105. Pour les nations occidentales, n'y a-t-il pas quelque incohérence à exporter des produits abortifs, tout en continuant à se poser en champions de la démocratie et du développement ?
106. En dernière analyse, quels sont les vrais responsables et les vrais instaurateurs du totalitarisme contemporain ?
107. Somme toute, si aucune action pour la vie humaine n'est entreprise au plan mondial, ce qui se profile, c'est une nouvelle guerre ?
108. N'est-il pas excessif de parler de guerre à propos de l'avortement ?

### **Chapitre 13. Prévention — Répression — Adoption**

109. N'y a-t-il pas au moins un point sur lequel partisans et adversaires de l'avortement sont d'accord ?
110. Au lieu de réprimer l'avortement, ne vaudrait-il pas mieux le prévenir ?
111. Les législations libéralisant l'avortement n'ont-elles pas un rôle préventif ?
112. Est-il donc nécessaire de maintenir la répression de l'avortement ?
113. L'adoption offre-t-elle une « alternative » à l'avortement ?

### **Chapitre 14. L'Église et la natalité**

114. Que dit l'Église à propos de l'avortement ?
115. Sur le respect de la vie humaine, et en particulier sur le respect de l'enfant non né, ne constate-t-on pas que beaucoup de chrétiens sont en désaccord ouvert avec l'Église ?

116. Ne risque-t-on pas de reprocher aux chrétiens d'aujourd'hui un manque de courage aussi lamentable que celui qu'on a reproché à certains chrétiens d'hier ?

117. L'Église catholique devrait tenir compte de l'évolution des mœurs et y adapter sa conception du péché.

118. Pourquoi l'Église refuse-t-elle la contraception ?

119. Ne faut-il pas distinguer soigneusement la contraception hormonale de la stérilisation ?

120. Qui dit parenté responsable dit contraception. Or, l'Église est opposée à la contraception ...

121. L'Église met les gens dans la nécessité de recourir à l'avortement parce qu'elle est opposée à la contraception.

122. Le meilleur moyen de prévenir l'avortement n'est-il pas une contraception efficace ?

123. Quelles sont les conséquences qu'entraîne la dissociation entre sexualité et procréation dans l'union conjugale ?

### **Chapitre 15. L'Église et la démographie**

124. En quoi la contraception pratiquée par certains couples a-t-elle une dimension politique ? N'est-ce pas une affaire purement privée ?

125. Avec sa morale, l'Église n'a-t-elle pas une lourde responsabilité dans la croissance démographique mondiale ?

126. Pourquoi beaucoup rejettent-ils le message de l'Église sur la misère du tiers-monde ?

127. La morale conjugale de l'Église n'est-elle pas nataliste ?

128. D'après certains spécialistes, la position de l'Église en matière de contraception et de démographie va engendrer des conséquences dramatiques, et notamment des famines.

129. Pourquoi instaurerait-on un « permis de procréer » dans les pays riches, où la dénatalité prend des proportions inquiétantes ?

130. Où se trouve la source de l'enseignement de l'Église sur la population ? N'est-ce pas dans une morale conjugale nataliste ?

131. L'Église ne néglige-t-elle pas complètement les problèmes démographiques, lorsqu'elle énonce ses beaux principes concernant le développement ?

132. En matière de démographie, les moralistes catholiques ne sont-ils pas de mauvaise foi ? En effet, ils disent que le développement entraîne la chute de la natalité, mais ils occultent que cette chute de la natalité est obtenue, dans les pays développés, par des méthodes que l'Église condamne.

133. N'est-ce pas rêver que d'imaginer que les méthodes naturelles puissent être largement répandues et utilisées ?

134. N'est-ce pas de la naïveté — sinon de la provocation — de la part des chrétiens, que de préconiser le recours aux méthodes naturelles ?

135. Les discussions concernant les méthodes naturelles renvoient donc à une réflexion de fond sur le développement humain ?

136. Quel est alors le coeur de cet enseignement social de l'Église sur la démographie ?

### **Chapitre 16. Résumé et conclusions**

137. Pourquoi les idéologues de la sécurité démographique accordent-ils une grande attention aux problèmes écologiques ?

138. La dépénalisation de l'avortement et la libéralisation qui en est la conséquence pratique font donc peser des menaces sérieuses sur notre société ?

139. Ne serions-nous pas témoins de l'exécution d'un programme scientifique d'ingénierie sociale ?

140. Avec près de six milliards d'habitants n'a-t-on pas atteint les limites de la capacité porteuse de la terre ?

141. En définitive, faut-il renoncer à parler de surpopulation ?

142. La « culture de la mort » serait-elle une caractéristique de notre siècle ?

143. Au lieu de s'inscrire dans la « culture de la mort », les manipulations génétiques ne sont-elles pas orientées au service de la vie ?

144. Peut-on prévoir les conséquences de ces manipulations et des législations visant à les « légitimer » ?

145. En plus des raisons qui ont été énoncées, y a-t-il des raisons particulières qui poussent les chrétiens à promouvoir le respect de la vie ?

146. Finalement, la vie humaine serait-elle un signe d'espérance pour tous les hommes ?

## Table des matières

<b>Préface</b> par le Professeur Gérard-François Dumont .....	3
<b>Présentation</b> .....	5
<b>Indications de lecture</b> .....	7
<b>1. Introduction :</b>	
questions 1 à 2 .....	8
<b>2. L'enfant non né :</b>	
questions 3 à 13 .....	10
<b>3. La femme : épouse et mère :</b>	
questions 14 à 25 .....	17
<b>4. Le viol :</b>	
questions 26 à 29 .....	24
<b>5. L'euthanasie :</b>	
questions 30 à 33 .....	26
<b>6. Le corps disponible :</b>	
questions 34 à 39 .....	28
<b>7. La législation :</b>	
questions 40 à 51.....	33
<b>8. Les acteurs : médecins et magistrats :</b>	
questions 52 à 58 .....	40
<b>9. Le point de vue politique :</b>	
Questions 59 à 65.....	44
<b>10. Vers l'ultranazisme ? :</b>	
questions 66 à 78 .....	50
<b>11. Les aspects démographiques :</b>	
questions 79 à 92 .....	59
<b>12. Les organisations internationales :</b>	
questions 93 à 108 .....	72
<b>13. Prévention – répression – adoption :</b>	
questions 109 à 113 .....	82
<b>14. L'Église et la natalité :</b>	
questions 114 à 123 .....	85
<b>15. L'Église et la démographie :</b>	
questions 124 à 136 .....	92
<b>16. Résumé et conclusions :</b>	
questions 137 à 144.....	101
<b>Bibliographie</b> .....	113
<b>Index des noms propres</b> .....	117
<b>Index thématique</b> .....	121
<b>Liste de questions</b> .....	131